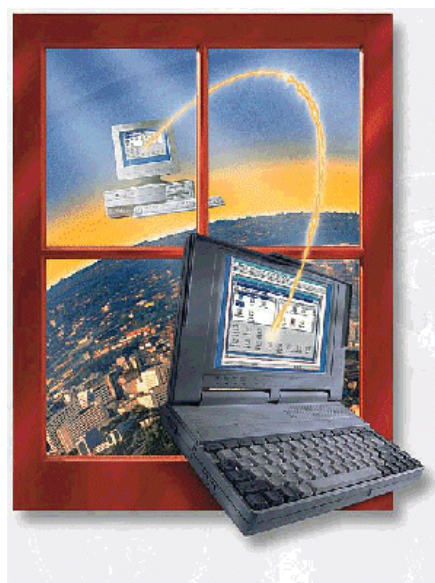




Mise à jour - 01 janvier 2006

# Livret 2005-2006

---



Fédération Française d'Athlétisme

**33 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN – 75640 PARIS CEDEX 13**  
**TEL : 01 53 80 70 00 – [FFA@ATHLE.ORG](mailto:FFA@ATHLE.ORG) – [WWW.ATHLE.COM](http://WWW.ATHLE.COM)**

## TELEPHONES ET TELECOPIEURS DE LA FFA

	<u>TELEPHONE</u>	<u>TELECOPIE</u>
<b>STANDARD</b>	01.53.80.70.00	01.45.81.44.66
<b>DIRECTION GENERALE</b>	01.53.80.70.11	01.45.81.40.30
• <b>SERVICE ADMINISTRATION DG</b>	01.53.80.70.33	01.45.81.40.30
⇒ <b>DEPARTEMENT FINANCES</b>	01.53.80.74.84	01.45.81.40.30
• <b>SERVICE ACHATS</b>	01.53.80.70.24	01.45.81.40.30
• <b>SERVICE COMPTABILITE</b>	01.53.80.70.37	01.45.81.40.30
⇒ <b>DEPARTEMENT JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF</b>	01.53.80.74.94	01.53.80.70.28
• <b>SERVICE JURIDIQUE</b>	01.53.80.70.10	01.53.80.70.28
• <b>SERVICES GENERAUX</b>	01.53.80.70.54	01.45.81.44.66
⇒ <b>DEPARTEMENT COMMUNICATION-PROMOTION</b>	01.53.80.70.19	01.45.81.40.59
• <b>SERVICE COMMUNICATION ÉVENEMENTIEL</b>	01.53.80.70.40	01.45.81.40.59
• <b>SERVICE PRESSE</b>	01.53.80.70.06	01.45.81.40.54
• <b>SERVICE INTERNET</b>	01.53.80.70.66	01.45.81.40.59
• <b>SERVICE CLUBS</b>	01.53.80.70.67	01.45.81.40.59
⇒ <b>DEPARTEMENT ORGANISATIONS</b>	01.53.80.70.15/27	01.45.81.40.33
• <b>SERVICE CHAMPIONNATS</b>	01.53.80.70.61	01.45.81.40.33
• <b>SERVICE ORGANISATIONS LABELLISEES</b>	01.53.80.70.63	01.53.80.70.51
⇒ <b>DEPARTEMENT SYSTEMES D'INFORMATION</b>	01.53.80.70.14	01.45.81.44.66
• <b>SERVICE ADHERENTS</b>	01.53.80.70.04	01.45.81.44.66
• <b>SERVICE INFORMATIQUE</b>	01.53.80.74.83	01.45.81.44.66
<b>DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE</b>	01.53.80.70.12	01.53.80.70.48
• <b>SERVICE ADMINISTRATION DTN</b>	01.53.80.70.35	01.45.81.44.42
• <b>SERVICE STATISTIQUES</b>	01.53.80.70.16	01.45.81.40.54
⇒ <b>DEPARTEMENT ÉQUIPES DE FRANCE</b>	01.53.80.70.69	01.45.81.44.42
⇒ <b>DEPARTEMENT DESTINATION 2012</b>	01.53.80.70.18	01.45.81.44.42
⇒ <b>DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT-FORMATION</b>	01.53.80.70.13	01.45.81.44.42
⇒ <b>DEPARTEMENT ÉLITE</b>	01.53.80.70.47	01.45.81.44.42
• <b>SUIVI SOCIO-PROFESSIONNEL</b>	01.53.80.70.47	01.45.81.44.42
⇒ <b>DEPARTEMENT MEDICAL</b>	01.53.80.70.49	
<b>FAC (MARKETING)</b>	01.53.80.70.64	01.53.80.74.97

**1<sup>ERE</sup> PARTIE**

**REGLEMENTS DES ÉPREUVES NATIONALES**

**ET**

**CALENDRIER INTERNATIONAL ET NATIONAL 2005-2006**

LA FEDERATION A MIS EN PLACE UN SYSTEME DE VISUALISATION DES  
ENGAGEMENTS AUX DIFFERENTS CHAMPIONNATS DE FRANCE QUE TOUS LES  
LICENCIES PEUVENT CONSULTER SUR LE SITE INTERNET DE LA FFA :  
[www.athle.com](http://www.athle.com)

**CATEGORIES D'AGE DE LA SAISON 2005 - 2006**

<b>CATEGORIES</b>	
VETERANS	1966 et avant
SENIORS	1967 à 1983
ESPOIRS	1984 à 1986
JUNIORS	1987 – 1988
CADETS	1989 – 1990
MINIMES	1991 – 1992
BENJAMINS	1993 – 1994
POUSSINS	1995 – 1996
ÉCOLE D'ATHLETISME	1997 et après

LA FEDERATION A MIS EN PLACE UN SYSTEME DE VISUALISATION DES  
ENGAGEMENTS AUX DIFFERENTS CHAMPIONNATS DE FRANCE QUE TOUS LES  
LICENCIES PEUVENT CONSULTER SUR LE SITE INTERNET DE LA FFA :  
[www.athle.com](http://www.athle.com)

## **AVANT PROPOS**

Comme tous les étés, ce livret sera le guide de tous les dirigeants, entraîneurs, officiels et athlètes pour la saison 2005-2006.

Comme l'année dernière, il couvre la totalité de la saison sportive du 1<sup>er</sup> septembre 2005 au 31 août 2006, l'Assemblée Générale de la FFA du 8 mars 2003 ayant décidé une modification de la date de la durée de la saison sportive.

Les informations manquantes seront communiquées par d'autres voies (internet, Infos FFA, ...) et, de plus, le livret en ligne sur le site [www.athle.com](http://www.athle.com) sera mis à jour au fur et à mesure que les renseignements manquants seront connus.

Pour la plupart des championnats, les athlètes réalisant les minima au cours des championnats régionaux ou interrégionaux (et départementaux pour certains championnats en plein air) seront automatiquement engagés s'ils rentrent dans les quotas, sans avoir à remplir de demandes d'engagements. En contrepartie de cette grande simplification pour les clubs, il leur sera seulement demandé de remplir des formulaires de désengagement pour les quelques athlètes automatiquement engagés, mais qui n'auraient pas l'intention de participer aux Championnats de France.

Attention : l'absence de désengagement donnera lieu à une amende de 45 €, car elle priverait un autre athlète d'une qualification. De plus, c'est maintenant la seule démarche qui est demandée aux clubs, sauf pour ceux qui réalisent des minima "A" en dehors des championnats régionaux ou interrégionaux (voire départementaux dans certains cas), pour lesquels l'imprimé d'engagement est maintenu,

L'imprimé d'engagement, téléchargeable sur internet, reste également exigé pour les compétitions par équipes (sauf les Interclubs) et pour les championnats individuels pour lesquels le complément aux engagements reçus doit se faire à l'occasion des Championnats Nationaux.

Pour les compétitions par équipes, une nouvelle limitation de mutés et d'étrangers a été introduite (voir alinéa 4 de la règle F.4 des Règlements Nationaux de Compétition, en 2<sup>ème</sup> partie du présent livret).

Le 200m a été retiré du programme des Championnats de France Élite et, cette année, en raison de la date, le lancer de poids des Championnats de France en salle CA, JU, ES aura lieu avec les Championnats Nationaux Hivernaux des lancers longs.

Enfin, les compositions des équipes de cross-country ont été uniformisées dans toutes les catégories (4 équipiers et, à partir des championnats régionaux, 2 athlètes supplémentaires, ne comptant pas au classement de l'équipe).

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce livret annuel.

**La F.F.A.**

# GÉNÉRALITÉS

⇒	ENGAGEMENTS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE	5
⇒	MINIMA D'ENGAGEMENT	12
⇒	MONTEES DE BARRES	20
⇒	CALENDRIER 2005 - 2006	22

# ENGAGEMENTS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

TRES IMPORTANT

LIRE TRES ATTENTIVEMENT CE TEXTE RELATIF AUX ENGAGEMENTS TARDIFS

## PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

1. **FORMULAIRE D'ENGAGEMENT** (ce formulaire n'est pas à utiliser dans le cas d'engagements automatiques prévus au § 5.1 en page 6, ni dans le cas des courses hors stade : pour celles-ci, voir pages 10 et 11, § 14).

Vous trouverez un modèle de formulaire d'engagement sur le site de la F.F.A. [www.athle.com](http://www.athle.com), menu « La FFA », puis « Formulaires ». Il est destiné au CTS chargé des compétitions interrégionales ou à la F.F.A. suivant le cas, rempli par l'athlète ou son club, et authentifié par la Ligue d'origine de l'athlète (la performance d'engagement étant, elle, authentifiée par la Ligue sur le territoire de laquelle elle a été réalisée et qui a cautionné la réunion qualificative).

Nous remercions les clubs et les ligues de remplir la totalité des rubriques figurant sur ce document, ce en caractères d'imprimerie, cela facilitera notre tâche et évitera des problèmes de dernière minute.

2. **ENVOI AU C.T.S. OU A LA F.F.A.**

Le formulaire est à envoyer dès la réalisation du minimum « A ». Cet engagement est gratuit mais, pour chaque engagement demandé et non honoré, quel que soit le motif de l'abstention, il sera appliqué une pénalité de 45 €. Ce formulaire doit parvenir pour la date limite notifiée dans chacun des championnats.

3. **ENGAGEMENTS TARDIFS**

Les dates limites d'arrivée au siège de la F.F.A. sont indiquées dans les réglementations de ces épreuves, qui figurent dans les pages ci-après. Elles sont en général de 2 semaines avant l'épreuve.

TOUT ENGAGEMENT TRANSMIS APRÈS CES DATES (le cachet de la poste faisant foi), QUELLE QUE SOIT LA RAISON, SERA PÉNALISÉ D'UNE AMENDE DE 45 €, payable immédiatement ou par note de débit. Lorsqu'il y aura une note de débit, la ligue concernée pourra se retourner, le cas échéant, vers le club).

**TRES IMPORTANT**

Compte tenu des faits exposés ci-dessus, la C.S.O. demande que :

1. Les demandes d'engagement (minima "A") soient établies dès que la performance d'engagement aura été réalisée et soient transmises ou remises immédiatement à la Ligue. Celle-ci devra les envoyer aussitôt après vérification et visa (le responsable du visa devra mentionner son nom).

Ces performances seront ensuite mises à jour en fonction de ce qui sera fourni par le système SI-FFA PERF dans les conditions régulières (vent et chronométrage automatique).

Pour les performances réalisées lors des compétitions qualificatives sur minima "D" et "E": voir § 5.1.

2. Si, en cas de force majeure (blessures, ...) un athlète déjà engagé ne peut participer à la compétition, il faut que la C.S.O. en soit avisée uniquement par lettre (la date du cachet de la poste faisant foi) ou télécopie au 01.45.81.40.33 ou courriel à [cso@athle.org](mailto:cso@athle.org), **au plus tard une semaine avant la première journée de l'épreuve**. Pour pouvoir être prise en compte, cette demande de désengagement doit être adressée exclusivement à la CSO Nationale et pas au CTS chargé des compétitions interrégionales. Dans ce cas, la CSO le retirera des listes de qualifiés et pourra permettre à un autre athlète de participer. Seuls les cas de force majeure (blessures, ...) peuvent faire l'objet d'un désengagement de dernière minute sur présentation d'un justificatif (certificat médical qui ne pourra pas être reçu à la FFA après le lendemain du dernier jour de l'épreuve).

**Tout athlète qualifié ne se présentant pas le jour de la compétition se verra infliger une pénalité de 45 € par épreuve pour laquelle il était officiellement engagé ou par épreuve pour laquelle, ayant confirmé son engagement, il n'était pas désengagé.**

#### **4. DEMANDES DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE**

Pour les demandes de qualification exceptionnelle, après les avoir justifiées, les ligues devront obligatoirement transmettre la demande à la C.S.O. Nationale qui se chargera des suites à donner. Toute demande devra être accompagnée d'une caution de 75 €, y compris celles qui seraient faites par l'intermédiaire du D.T.N. La caution sera restituée si l'athlète ou l'équipe termine dans les 8 premiers. Les demandes non accordées par la C.S.O. ne pourront pas donner lieu à remboursement.

**TRÈS IMPORTANT**

#### **5. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le système est décrit ci-après.

- 5.1 *Cas particulier pour les Championnats Nationaux et de France Cadets, Juniors Espoirs d'épreuves combinées (plein air et salle), les Championnats de France Élite en salle, hors Épreuves Combinées, les Championnats Nationaux en plein air et les Championnats de France Cadets, Juniors, Espoirs en plein air.*



### **MINIMA "A"**

Les athlètes qui auront réussi les minima "A" d'engagement au cours de réunions désignées à cet effet par les ligues régionales, dans les meetings (nationaux, A.E.A., I.A.A.F.), dans des championnats de France ou dans des rencontres internationales, devront s'engager pour ces championnats.

Dans ce cas seulement, le formulaire d'engagement est à adresser à la ligue qui validera la performance et transmettra ce formulaire au C.T.S., au plus tard pour le jour des Interrégionaux,

Il est conseillé à la ligue de conserver une copie de ces envois, en cas de réclamation.

### **MINIMA "D"**

Tous les athlètes ayant réalisé les minima "D" d'engagement au cours des championnats régionaux ou interrégionaux seront automatiquement engagés aux championnats pour lesquels ils ont réalisé ces minima. Pour les Championnats de France Cadets, Juniors, Espoirs et Nationaux en plein air, il y aura 3 possibilités de réaliser les minima "D" : les Championnats départementaux, les championnats régionaux et une troisième compétition qui sera les championnats interrégionaux là où ils seront organisés ou, à défaut, une organisation retenue par les ligues. Pour les épreuves de Marche Juniors, il y aura également les Critériums de Printemps.

Pour les épreuves combinées, il n'existe pas de minima "D" et ce sont les minima "A" qui doivent être retenus dans ce paragraphe.

### **MINIMA "E"**

Tous les athlètes ayant réalisé les minima "E" au cours des championnats régionaux ou interrégionaux, seront automatiquement engagés aux championnats pour lesquels ils ont réalisé ces minima. Pour les Championnats de France Cadets, Juniors, Espoirs et Nationaux en plein air, il y aura 3 possibilités de réaliser les minima "E" : les Championnats départementaux, les championnats régionaux et une troisième compétition qui sera les championnats interrégionaux là où ils seront organisés ou, à défaut, une organisation retenue par les ligues.

Pour les Épreuves Combinées Élite en salle, il n'existe pas de minima "E" et ce sont les Championnats Nationaux qui apporteront le complément de qualifiés en plus de ceux ayant réalisé les minima « A ».

Pour que tout le monde ait les mêmes chances, il faut respecter les montées de barres figurant pages ci-après. Toute hauteur franchie ne les respectant pas sera ramenée à la performance inférieure.

### **CAS PARTICULIERS**

- a) En raison des abus constatés (athlètes se laissant dépasser avant l'arrivée, athlètes déjà qualifiés engagés « hors concours », etc ..., les vainqueurs des championnats interrégionaux ne seront plus retenus s'ils ne rentrent pas dans le quota.

- b) pour les athlètes participant aux championnats de France d'épreuves combinées se déroulant à la même date que les interrégionaux (ou à un Championnat National affinitaire, scolaire ou universitaire se déroulant à la même date qu'un tour qualificatif), les minima "D" et "E" seront pris en compte à condition qu'ils n'aient pas participé aux interrégionaux. Ces athlètes devront impérativement faire parvenir leurs demandes d'engagements aux C.T.S. en temps et en heure, ils ne seront pas qualifiés automatiquement et il ne sera plus possible de procéder à des qualifications complémentaires après l'arrêt des qualifications (en principe le mercredi qui suit les interrégionaux).

**LE FAIT DE NE PAS SE DÉSENGAGER SERA PÉNALISÉ D'UNE AMENDE DE 45 € [décision du Bureau Fédéral du 5 janvier 1996].**

A l'issue des réunions de qualification qui se tiendront au siège de la F.F.A. le 18 janvier pour les Épreuves combinées en salle, le 8 février 2006 pour les Cadets, Juniors et Espoirs en salle, le 15 février pour les Élite en salle, le 28 juin pour les Nationaux en plein air et le 5 juillet pour les Cadets, Juniors et Espoirs en plein air, la liste des athlètes qualifiés figurera sur le site Internet [www.athle.com](http://www.athle.com) dès le soir à 18 heures.

Au cours de ces réunions, seront également examinées les demandes de qualifications exceptionnelles qui auront été remises aux C.T.S., ou à la C.S.O. Nationale ; seules les demandes accompagnées d'un chèque de 75 € seront examinées.

**AUCUN ENGAGEMENT TARDIF, NI DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE TARDIVE, NE SERONT ACCEPTÉS.**

**5.2** *Pour participer aux autres compétitions (Championnats Élite, ...), l'athlète devra*

- par l'intermédiaire de son club, adresser à sa ligue une demande d'engagement avant la date limite. Pour ces compétitions, la Ligue adressera un formulaire d'engagement à la F.F.A., comme par le passé, et non au C.T.S.
- se présenter le jour de la compétition avec sa licence et une pièce d'identité au stand de distribution des dossards.
- Voir article «Participation» des différents règlements spécifiques à chaque compétition et, pour les championnats Hors Stade, se reporter également aux modalités particulières de l'article 14, ci-après.

## **6. DOSSARDS**

6.1 Les dossards seront à retirer, au plus tard 45 minutes avant l'épreuve, au stand de distribution sur présentation :

- de la fiche de renseignements de la D.T.N. (à retirer auprès des C.T.S. coordonnateurs, le jour des régionaux, des interrégionaux ou des Championnats de France)

- de la licence
- d'une pièce d'identité

6.2 Ils seront fixés par 4 épingles. Lorsqu'il n'y en aura qu'un :

- dans le dos pour les courses, jusqu'à 400 m inclus, pour les concurrents du poids, du disque et du marteau et dans tous les relais ;
- sur la poitrine pour les courses, au-delà de 400 m, au saut en longueur, au triple saut et au lancement du javelot ;
- au choix pour le saut en hauteur et à la perche.

6.3 Ces dossards vous seront attribués pour tous les tours de l'épreuve pour laquelle vous êtes engagés.

- Si vous participez à d'autres épreuves, vous devrez changer de dossards et porter ceux de l'épreuve considérée.

## **7. Tenue**

Le port de la tenue aux couleurs du club, éventuellement avec les publicités réglementaires, est obligatoire. Aucun maillot de l'Équipe de France ne sera admis.

## **8. HORAIRE**

L'horaire sera scrupuleusement respecté. Pour les courses, si un tour qualificatif devait être supprimé, le tour suivant se déroulerait à l'heure normalement prévue. Un seul appel sera fait pour chaque épreuve. Tout athlète qui n'aura pas retiré son dossard, 40 minutes avant le début de l'épreuve, sera considéré comme forfait. Le tirage au sort pour les couloirs sera fait avant le passage à la chambre d'appel, sous la responsabilité du Délégué Technique. Pour les concours, le Délégué Technique pourra décider de faire participer les athlètes par ordre croissant des performances d'engagements.

## **9. ENGINS DE LANCERS**

Pour les compétitions nationales, la F.F.A. s'efforcera de mettre à la disposition des athlètes, d'une part, les engins de lancers les plus couramment utilisés dans les compétitions internationales, d'autre part, des engins de fabrication française couramment mis en compétition lors des championnats régionaux ou des meetings.

## **10. ENGINS PERSONNELS**

À l'exception des perches, aucun engin personnel ne sera admis en compétition.

## **11. REGLEMENTATION**

Au cours des championnats, un athlète pourra être exclu de participation à une ou plusieurs épreuves ultérieures si, alors qu'il était qualifié après les éliminatoires ou séries pour participer au tour suivant, il y a ensuite renoncé ou n'a pas défendu valablement ses chances, sans donner de raison valable.

## **12.LICENCES**

La présentation de la licence et d'une pièce d'identité pourra être exigée pour retirer son dossard et le Juge Arbitre aura alors la faculté d'interdire la participation à tout athlète n'étant pas en mesure de les présenter.

## **13.DIVERS**

Une discipline très stricte sera exigée sur le terrain, notamment l'obligation, dès l'épreuve terminée, de quitter le terrain.

## **14.REGLES PARTICULIERES APPLIQUEES POUR CERTAINS CHAMPIONNATS HORS STADE** (COURSES SUR ROUTE ET COURSES DE MONTAGNE)

Elles sont complémentaires aux articles précédents.

### **14.1 *Championnats avec performances qualificatives préalables (10 km, Semi-Marathon, Marathon et Ékiden)***

#### **14.1.1 Championnats de France individuels**

Les engagements seront faits directement par les clubs sur le site FFA [www.athle.com](http://www.athle.com) à une date et dans les délais indiqués pour chaque Championnat de France.

Le formulaire d'engagement n'est à utiliser qu'en cas de demande de qualification exceptionnelle.

L'engagement sur les Championnats de France d'Ékiden se fera uniquement par les clubs sur les formulaires d'engagement spécifiques envoyés aux Ligues.

14.1.2 Les demandes de qualification exceptionnelle seront adressées 15 jours avant la date de l'épreuve, à la FFA/service Hors Stade qui se chargera des suites à donner, en respectant les règles indiquées au § 4 (demandes de qualification exceptionnelle).

14.1.3 Les engagements tardifs seront pénalisés d'une amende de 45 € (cf §3)

14.1.4 Si un athlète déjà engagé ne peut participer à la compétition, le service Hors Stade de la FFA en sera averti par lettre ou par télécopie au 01.53.80.70.51 au plus tard une semaine avant l'épreuve. Seuls les cas de force majeure (blessures, ...) peuvent faire l'objet d'un désengagement de dernière minute sur présentation d'un justificatif (certificat médical...).

Le désengagement de dernière minute doit être adressé à la FFA/Service Hors Stade et non à l'organisateur.

**14.1.5 Une pénalité de 45 € sera appliquée pour tout athlète engagé ne se présentant pas le jour de la compétition.**

14.2 Engagement sur internet [www.athle.com](http://www.athle.com)

1.Cliquez sur « Championnats de France » dans le menu de gauche, puis, sur la sous rubrique « Hors Stade »

2. seuls trois championnats de France permettent de s'engager par internet. Sélectionnez le championnat de France de votre choix
3. Cliquez sur le lien « engagements » qui vous dirigera vers la page spécifique de gestions des qualifiés. À ce stade vous pourrez soit consulter la liste des athlètes engagés dans la compétition, soit vous identifier pour valider vos engagements
4. Pour valider vos engagements, tapez votre identifiant qui vous a été communiqué par votre ligue pour passer vos licences (adm\_XXXXXX (XXXXXX = code du club-maître (6 chiffres) dans la case prévue à cet effet puis validez)
5. Tapez votre mot de passe (mot de passe qui vous a été communiqué par votre ligue pour passer vos licences) dans la case prévue à cet effet puis validez.

**Attention** : Si vous ne possédez pas l'identifiant et mot de passe de votre club, vous devrez le demander à votre ligue.

6. La liste des athlètes qualifiables de votre club apparaîtra avec le statut Non engagé(e)s

Pour engager les athlètes de votre club, vous devrez cocher la case en face de chaque athlète que vous souhaitez engager. Les engagements ne seront pris en compte que lorsque vous aurez cliqué sur le bouton Valider en bas de page. Vous pourrez revenir autant de fois que vous le souhaitez sur cette page pour mettre à jour vos engagements

14.3 *Championnats de France sans performances qualificatives préalables (100 km, 24 heures, Montagne)*

L'inscription est faite directement auprès de l'organisateur, les dates limites sont données dans ce même livret.

- 14.4 Lors d'un changement de catégorie entre la date de qualification et les Championnats de France, la performance qualificative retenue est celle correspondante à la catégorie à laquelle appartient l'athlète le jour de la qualification. Il sera qualifié aux championnats de France dans la catégorie à laquelle il appartient le jour des championnats de France.

## MINIMA D'ENGAGEMENTS

MASCULINS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE EN SALLE CA, JU, ES 2006

HOMMES	Cadets			Juniors			Espoirs		
	A	D	E	A	D	E	A	D	E
<b>60</b>	7"10	7"20	7"30	6"95	7"05	7"20	6"90	6"90	7"10
<b>200</b>	22"70	23"05	23"30	22"20	22"60	23"00	21"85	22"20	22"60
<b>400</b>	-	-	-	50"20	51"00	51"50	49"20	49"80	50"30
<b>800</b>	-	-	-	1'56"00	1'58"00	1'59"50	1'54"00	1'56"00	1'58"00
<b>60 Haies</b>	8"15	8"40	8"55	8"15	8"40	8"65	8"15	8"45	8"65
<b>Hauteur</b>	1m95	1m92	1m85	2m06	2m01	1m92	2m10	2m04	1m95
<b>Perche</b>	4m60	4m30	4m00	4m80	4m60	4m30	5m20	4m90	4m70
<b>Longueur</b>	6m80	6m65	6m35	7m10	6m90	6m50	7m35	7m10	6m75
<b>Triple</b>	13m80	13m30	12m80	14m60	14m00	13m60	15m20	14m60	13m90
<b>Poids</b>	15m50	14m50	13m00	15m40	14m50	13m00	15m20	14m20	13m00
<b>Heptathlon</b>	4500pts	-	4200pts	4700pts	-	4400pts	4900pts	-	4600pts
<b>Marche</b>	25'00"00	26'30"00	27'00"00	23'30"00	24'30"00	25'00"00	23'00"00	23'30"00	24'30"00

**CHAMPIONNAT NATIONAL HEPTATHLON : A : 5100 PTS    E : 4800 PTS**

# MINIMA D'ENGAGEMENTS

FEMININS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE EN SALLE CA, JU, ES 2006

FEMMES	Cadettes			Juniors			Espoirs		
	A	D	E	A	D	E	A	D	E
<b>60</b>	7"80	7"90	8"15	7"75	7"85	8"05	7"65	7"75	8"00
<b>200</b>	25"80	26"15	26"80	25"40	25"90	26"25	24"90	25"40	26"15
<b>400</b>	-	-	-	59"20	60"50	61"00	57"80	59"40	60"55
<b>800</b>	-	-	-	2'19"00	2'24"00	2'27"00	2'16"00	2'21"00	2'25"00
<b>60 Haies</b>	8"80	9"15	9"30	8"85	9"30	9"50	8"70	9"20	9"40
<b>Hauteur</b>	1m68	1m66	1m60	1m70	1m66	1m60	1m72	1m66	1m60
<b>Perche</b>	3m60	3m30	3m00	3m70	3m50	3m20	3m80	3m60	3m30
<b>Longueur</b>	5m70	5m40	5m20	5m80	5m60	5m30	5m90	5m70	5m50
<b>Triple</b>	11m70	11m20	10m90	12m10	11m70	11m30	12m30	11m90	11m40
<b>Poids</b>	13m20	12m50	11m50	12m30	11m40	10m00	13m00	12m00	11m00
<b>Pentathlon</b>	3100pts	-	2800pts	3400pts	-	3100pts	3500pts	-	3200pts
<b>Marche</b>	15'45"00	16'45"00	17'20"00	15'30"00	16'30"00	17'15"00	14'45"00	15'30"00	16'00"00

**CHAMPIONNAT NATIONAL PENTATHLON : A : 3500 PTS    E : 3200 PTS**

# MINIMA D'ENGAGEMENTS

AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉLITE EN SALLE 2006

HOMMES			ÉPREUVES	FEMMES		
A	D	E		A	D	E
6"75	6"80	6"95	<b>60 m</b>	7"45	7"55	7"80
48"00	48"50	50"00	<b>400 m</b>	55"00	56"00	59"00
1'51''00	1'52''50	1'55''00	<b>800 m</b>	2'11"00	2'14"00	2'20"00
3'48''00	3'52''00	3'58''00	<b>1500 m</b>	4'31"00	4'40''00	5'00''00
8'07"00	8'12"00	8'20"00	<b>3000 m</b>	9'35"00	9'50"00	10'30"00
7"95	8"15	8"35	<b>60 m Haies</b>	8"30	8"75	8"95
2m14	2m10	2m04	<b>Hauteur</b>	1m78	1m72	1m64
5m50	5m30	5m00	<b>Perche</b>	4m20	3m90	3m50
7m70	7m50	7m10	<b>Longueur</b>	6m25	6m00	5m65
16m20	15m50	14m60	<b>Triple Saut</b>	13m00	12m50	11m80
16m80	16m00	14m50	<b>Poids</b>	14m50	13m70	12m00
-	-	-	<b>Pentathlon</b>	3800pts	-	-
5400 pts	-	-	<b>Heptathlon</b>	-	-	-
21'00"00	21'30"00	22'00"00	<b>Marche</b>	14'00"00	14'20"00	14'50"00

**ATTENTION : 1500 METRES**

SERIES LE VENDREDI, FINALES LE DIMANCHE



# MINIMA D'ENGAGEMENTS

MASCULINS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE CA, JU, ES 2006

Épreuves	Minima « A » = réalisés lors des compétitions désignées à cet effet par les ligues			Minima « D » = à réaliser lors des Championnats interrégionaux ou Régionaux			Minima « E » à réaliser lors des Championnats Interrégionaux ou Régionaux		
	EH	JH	CH	EH	JH	CH	EH	JH	CH
100m	10''60	10''75	11''00	10''85	10''95	11''15	11''05	11''05	11''35
200m	21''30	21''80	22''40	21''75	22''30	22''70	22''30	22''70	23''40
400m / 300m	47''60	49''00	35''20	49''00	49''80	36''10	50''40	51''00	36''50
800m	1'50''0	1'52''5	1'55''5	1'52''0	1'54''0	1'57''5	1'54''0	1'58''0	2'02''0
1500m	3'48''0	3'55''0	4'03''0	3'52''0	4'00''0	4'07''0	3'56''0	4'03''0	4'12''0
5000m / 3000m	14'35''0	15'00''0	8'48''0	14'45''0	15'10''0	8'55''0	15'05''0	15'30''0	9'10''0
10000m	32'00''	--	--	--	--	--	--	--	--
Semi-marathon	1h17'	1h21'	--	--	--	--	--	--	--
110m haies	14''45	14''50	14''40	15''00	15''00	14''80	15''75	15''80	15''00
400m haies / 320m haies	53''00	54''10	42''20	54''50	56''00	43''00	56''10	57''70	44''20
Steeple	9'05''0	9'27''0	4'25''0	9'13''0	9'35''0	4'30''0	9'30''0	9'50''0	4'39''0
Hauteur	2m10	2m06	2m01	2m06	2m01	1m95	1m95	1m92	1m85
Perche	5m30	5m00	4m60	5m00	4m70	4m40	4m50	4m30	4m00
Longueur	7m40	7m30	7m00	7m20	7m10	6m80	6m75	6m60	6m45
Triple Saut	15m20	14m90	14m40	14m70	14m50	14m00	14m00	13m60	13m00
Poids	15m00	15m50	15m60	13m60	14m20	14m90	13m00	13m50	13m80
Disque	46m50	46m50	45m00	43m00	43m50	42m50	39m00	40m00	39m00
Marteau	58m00	56m50	57m00	54m00	54m50	53m00	47m00	47m00	47m00
Javelot	63m50	58m60	58m50	59m00	55m00	54m50	54m00	51m50	49m50
4x100 m	42''90	43''10	43''70	43'50	43''70	44''30	44''50	45''00	46''00
10 km route	35''00	37''00	--	--	--	--	--	--	--
Marche	1h 40' (2)	49'00''	24'30''	1h 47' (2)	53'00''	26'00''	1h 50' (2)	56'00''	27'00''
Épreuves combinées	6500pts	6300pts	6100pts	--	--	--	6200pts(3)	6000pts(3)	5800pts(3)

Minima d'Engagements  
FEMININS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE CA, JU, ES 2006

Épreuves	Minima « A » = réalisés lors des compétitions désignées à cet effet par les ligues			Minima « D » = à réaliser lors des Championnats interrégionaux ou Régionaux			Minima « E » à réaliser lors des Championnats Interrégionaux ou Régionaux		
	EF	JF	CF	EF	JF	CF	EF	JF	CF
100m	11''90	12''00	12''15	12''20	12''30	12''40	12''60	12''65	12''70
200m	24''60	24''60	25''40	25''24	25''14	25''84	26''20	26''50	26''20
400m / 300m	56''20	57''00	41''00	58''00	59''00	42''00	60''00	61''00	43''00
800m	2'12''0	2'14''0	2'16''5	2'14''5	2'16''5	2'18''0	2'20''0	2'21''0	2'23''0
1500m	4'35''0	4'43''0	4'48''0	4'41''0	4'47''5	4'53''0	4'53''0	4'58''0	5'00''0
5000m / 3000m	17'45''0	10'20''0	10'34''0	18'05''0	10'30''0	10'42''0	18'45''0	11'00''0	11'10''0
10000m	37'30''	--	--	--	--	--	--	--	--
Semi-marathon	1h50'	1h55'		--	--	--	--	--	
100m haies	14''10	14''40	14''40	14''80	15''30	14''85	15''80	16''00	15''40
400m haies / 320m haies	62''40	63''50	49''00	65''00	66''50	50''50	66''50	68''60	51''60
Steeple	10'46''0	7'10''0	5'25''0	11'10''0	7'25''0	5'28''0	12'10''0	8'10''0	5'40''0
Hauteur	1m74	1m72	1m69	1m69	1m69	1m66	1m63	1m60	1m60
Perche	3m80	3m70	3m60	3m50	3m50	3m30	3m10	3m10	3m00
Longueur	5m90	5m85	5m80	5m70	5m55	5m45	5m50	5m30	5m25
Triple Saut	12m30	12m00	11m80	12m00	11m70	11m60	11m20	11m10	11m00
Poids	13m20	12m50	13m50	12m00	11m50	13m00	10m50	10m40	12m00
Disque	43m50	41m60	42m00	39m60	37m50	38m00	35m00	33m50	35m00
Marteau	51m00	48m00	51m00	44m50	43m50	47m00	42m00	38m00	43m00
Javelot	44m50	42m00	39m50	40m50	38m50	36m50	36m00	33m50	32m50
4x100 m	48''50	49''00	49''00	49''00	50''00	50''00	50''00	51''00	51''00
10 km route	44'00''	46'00''	--	--	--	--	--	--	--
Marche	1h59' (2)	53'30''	27'00''	2h10' (2)	57'30''	28'30''	2h15' (2)	61'00''	30'00''
Épreuves combinées	4800pts	4600pts	4400pts	--	--	--	4500pts(3)	4300pts(3)	4100pts(3)

Minima d'Engagements  
AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX 2006

Épreuves	Minima « A »		Minima « D »		Minima « E »	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
100m	10''60	11''80	10''70	12''00	10''80	12''30
200m	21''40	24''30	21''60	24''70	22''00	25''50
400m	47''65	56''20	48''40	57''00	49''20	58''50
800m	1'49''0	2'09''0	1'50''5	2'12''0	1'52''0	2'15''0
1500m	3'44''0	4'26''0	3'46''5	4'30''0	3'49''0	4'38''0
5000m	14'00''0	17'05''0	14'10''0	17'20''0	14'25''0	17'45''0
110m haies / 100m haies	14''50	14''05	14''80	14''70	15''40	15''30
400m haies	52''50	61''50	53''80	64''00	55''00	65''25
3000 m Steeple	8'52''0	10'50''0	8'58''0	11'15''0	9'10''0	11'45''0
Hauteur	2m10	1m74	2m06	1m69	2m01	1m66
Perche	5m30	3m90	5m10	3m60	4m90	3m30
Longueur	7m60	6m00	7m40	5m90	7m10	5m65
Triple Saut	15m50	12m50	15m00	12m10	14m60	11m70
Poids	16m00	13m40	15m00	12m50	14m50	11m60
Disque	50m00	46m00	48m50	42m50	45m00	40m00
Marteau	63m00	51m50	60m00	48m50	55m00	45m00
Javelot	66m50	45m50	63m50	43m00	61m00	40m00
Marche (20 Km H/F)	1h36'30''	2h00'	1h39'	2h05'	1h41'00''	2h12'
Épreuves combinées	6900pts	4900pts	--	--	6600pts <sup>(3)</sup>	4600pts <sup>(3)</sup>

ÉPREUVES	HOMMES	FEMMES
100 M	10''50	11''75
200 M	21''30	24''20
400 M	47''30	55''60
800 M	1'48''50	2'07''00
1 500 M	3'41''00	4'18''00
5 000 M	13'50''00	16'30''00
10 000 M	30'00''00	35'30''00
110 M / 100 M HAIES	14''20	13''70
400 M HAIES	51''80	59''90
3000 M STEEPLE	8'35''00	10'30''00
HAUTEUR	2m 15	1m 76
PERCHE	5m50	4m 10
LONGUEUR	7m 80	6m 15
TRIPLE SAUT	16m 00	13m 15
POIDS	16m 70	14m 00
DISQUE	54m 00	50m 00
MARTEAU	65m 00	57m 50
JAVELOT	71m 00	49m 00
10 KM ROUTE	34'	43'
SEMI-MARATHON	1h 15'	1h 45'
MARATHON	2h 45'	3h 30'
ÉPREUVES COMBINEES	7300 pts	5200 pts
20 KM MARCHÉ	1h 35'00''	1h 54'00''

Pour les minima route des autres catégories (J.-E.-V.), se reporter au règlement spécifique de chaque épreuve figurant dans les pages de ce livret qui lui sont consacrées.(

- (2) Ces épreuves se dérouleront au cours des Championnats de France Nationaux en plein air.
- (3) Pour les Championnats Nationaux d'épreuves combinées et pour les Championnats de France Jeunes d'épreuves combinées, (comme vous pouvez le lire dans les règlements de ces épreuves), il a été instauré un minimum "E" à côté du minimum "A" unique, Ces minima "E" figurent dans les pages précédentes dans la case correspondante.

**N.B.**

- ⇒ Pour les CHAMPIONNATS DE FRANCE CADETS, JUNIORS, ESPOIRS et pour les CHAMPIONNATS NATIONAUX sur minima "E", une compensation de :
- ⇒ 24/100 sera calculée pour la prise en compte de temps de qualification manuels sur les distances inférieures à 400 m ;
  - ⇒ 14/100, pour les épreuves de 400 m et plus.
- ⇒ Pour les CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE et pour tous les minima "A" de tous les championnats jusqu'au 400 m inclus (plat et haies), SEULS LES TEMPS ÉLECTRIQUES ENTIÈREMENT AUTOMATIQUES seront pris en compte.
- ⇒ Pour tous les championnats et pour les épreuves d'une distance égale ou inférieure à 200 m, ainsi que pour les sauts en longueur et triple saut, SEULES LES PERFORMANCES OBTENUES avec un vent égal ou inférieur à 2 m/s seront retenues pour les minima "A" et "E".

# MONTEES DE BARRES SALLE

MONTEES DES BARRES POUR LES QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE EN SALLE 2006

HOMMES								FEMMES							
CADETS		JUNIORS		ESPOIRS		ELITE		CADETTES		JUNIORS		ESPOIRS		ELITE	
Haut:	Perche	Haut:	Perche	Haut:	Perche	Haut:	Perche	Haut:	Perche	Haut:	Perche	Haut:	Perche	Haut:	Perche
1m65	<b>4m00</b>	1m85	4m10	1m92	4m40	1m90	4m40	1m45	2m90	1m50	2m90	1m54	3m10	1m55	<b>3m50</b>
1m70	4m10	1m89	4m20	<b>1m95</b>	4m50	1m95	4m60	1m50	<b>3m00</b>	1m54	3m10	1m57	3m20	1m60	3m60
1m75	4m20	<b>1m92</b>	<b>4m30</b>	1m98	<b>4m70</b>	2m00	4m80	1m54	3m10	1m57	<b>3m20</b>	<b>1m60</b>	<b>3m30</b>	<b>1m64</b>	3m70
1m80	<b>4m30</b>	1m95	4m40	2m01	4m80	<b>2m04</b>	<b>5m00</b>	1m57	3m20	<b>1m60</b>	3m30	1m63	3m40	1m68	3m80
<b>1m85</b>	4m40	1m98	4m50	<b>2m04</b>	<b>4m90</b>	2m08	5m15	<b>1m60</b>	<b>3m30</b>	1m63	3m40	<b>1m66</b>	3m50	<b>1m72</b>	<b>3m90</b>
1m89	4m50	<b>2m01</b>	<b>4m60</b>	2m06	5m00	<b>2m10</b>	<b>5m30</b>	1m63	3m40	<b>1m66</b>	<b>3m50</b>	1m68	<b>3m60</b>	1m74	4m00
<b>1m92</b>	<b>4m60</b>	2m04	4m70	2m08	5m10	2m12	5m40	<b>1m66</b>	3m50	1m68	3m60	1m70	3m70	1m76	4m10
<b>1m95</b>	4m70	<b>2m06</b>	<b>4m80</b>	<b>2m10</b>	<b>5m20</b>	<b>2m14</b>	<b>5m50</b>	<b>1m68</b>	<b>3m60</b>	<b>1m70</b>	<b>3m70</b>	<b>1m72</b>	<b>3m80</b>	<b>1m78</b>	<b>4m20</b>
etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc

Il est très important de respecter ces montées de barre, surtout pour celles qui précèdent les minima E.

Des athlètes pouvant ne pas être qualifiés pour 1 cm

# MONTEES DE BARRES PLEIN AIR

MONTÉES DES BARRES POUR LES QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE EN PLEIN AIR 2006

HOMMES								FEMMES							
CADETS		JUNIORS		ESPOIRS		NATIONAUX		CADETTES		JUNIORS		ESPOIRS		NATIONAUX	
Haut:	Perche	Haut:	Perche	Haut:	Perche	Haut:	Perche	Haut:	Perche	Haut:	Perche	Haut:	Perche	Haut:	Perche
1m75	3m80	1m85	<b>4m30</b>	1m92	<b>4m50</b>	1m92	4m50	1m45	2m90	1m50	2m90	1m54	<b>3m10</b>	1m54	3m20
1m80	<b>4m00</b>	1m89	4m40	<b>1m95</b>	4m70	1m95	4m70	1m50	<b>3m00</b>	1m54	<b>3m10</b>	1m57	3m20	1m57	<b>3m30</b>
<b>1m85</b>	4m10	<b>1m92</b>	4m50	1m98	4m80	1m98	4m80	1m54	3m10	1m57	3m20	1m60	3m30	1m60	3m40
1m89	4m20	1m95	4m60	2m01	4m90	<b>2m01</b>	<b>4m90</b>	1m57	3m20	<b>1m60</b>	3m30	<b>1m63</b>	3m40	1m63	3m50
1m92	4m30	1m98	<b>4m70</b>	2m04	<b>5m00</b>	2m04	5m00	<b>1m60</b>	<b>3m30</b>	1m63	3m40	1m66	<b>3m50</b>	<b>1m66</b>	<b>3m60</b>
<b>1m95</b>	<b>4m40</b>	<b>2m01</b>	4m80	<b>2m06</b>	5m10	<b>2m06</b>	<b>5m10</b>	1m63	3m40	1m66	<b>3m50</b>	<b>1m69</b>	3m60	<b>1m69</b>	3m70
1m98	4m50	2m04	4m90	2m08	5m20	2m08	5m20	<b>1m66</b>	3m50	<b>1m69</b>	3m60	1m72	3m70	1m72	3m80
<b>2m01</b>	<b>4m60</b>	<b>2m06</b>	<b>5m00</b>	<b>2m10</b>	<b>5m30</b>	<b>2m10</b>	<b>5m30</b>	<b>1m69</b>	<b>3m60</b>	<b>1m72</b>	<b>3m70</b>	<b>1m74</b>	<b>3m80</b>	<b>1m74</b>	<b>3m90</b>
etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc

Ces montées de barre doivent être respectées. Toute hauteur franchie  
ne les respectant pas sera ramenée à la performance inférieure.

# Calendrier 2005-2006

## SEPTEMBRE 2005

Jour	Date	Epreuves Internationales	Epreuves Nationales	Cross – Meetings – Hors stade	Autres
Sa	3			Finale Mondiale du Marteau (Szombathely, Hongrie)	
Sa	3			DécaNation (Paris-Charléty, I-F)	
Ma	6			Meeting National de Nancy (LOR)	
Ve Sa	9 10			Finale Mondiale de l'Athlétisme à Monaco	
Sa	10	Championnats d'Europe IAU des 100km (Winschoten, Pays-Bas)			Championnats du Monde Vétérans de Courses en Montagne (Keswick, Grande-Bretagne)
Di	11			Meeting National de Saint-Florentin (BOU)	
Di	11			Semi-marathon d' Auray-Vannes (BRE) (Label international - FRT)	
Sa	17				Coupe d'Europe des Clubs Juniors
Sa Di	17 18			Meeting Decastar (Talence, AQU)	
Di	25	Trophée mondial WMRA de Courses en Montagne (Wellington, Nouvelle-Zélande)	Championnats Nationaux des 50km Marche (La Seyne-sur-Mer, C-A)	Semi-marathon de Belfort Le Lion (Label international)	
Di	25		Challenge d'Automne, incluant le tour qualificatif aux critères de spécialités et au relais, ainsi qu'aux interclubs ES-JU et CA- MI	Semi-marathon de Lyon (FRT)	

## OCTOBRE 2005

Jour	Date	Epreuves Internationales	Epreuves Nationales	Cross – Meetings – Hors stade	Autres
Sa	1	Championnats du Monde de Semi-marathon (Edmonton, Canada)			
Sa Di	1 2		Championnats Nationaux des 24 heures (Mulhouse, ALS)		
Di	2		Journée Nationale des Jeunes de Marche	Semi-marathon de St-Denis La Voie Royale (Label international)	
Sa	8		Coupe Nationale des Vétérans à Villeneuve sur Lot (AQU)		
Sa Di	8 9		Championnats Nationaux de Relais et Critériums des Spécialités		
Di	16		Championnats Nationaux 100km Marche Hommes (Roubaix, NPC)	20km de Paris (Label international)	
Sa Di	22 23		Championnats Nationaux Interclubs ES-JU et CA-MI	Semi-marathon de Reims (Label international) et Marathon de Reims (Label international - FRT)	
Di	30		Challenge Equip' Athlé Tour automnal ( <i>date limite</i> )	Marseille-Cassis (Label international - FRT)	



# CALENDRIER 2005-2006

## NOVEMBRE 2005

Jour	Date	Epreuves Internationales	Epreuves Nationales	Cross – Meetings – Hors stade	Autres
Di	27			Marathon de La Rochelle (Label international)	

## DÉCEMBRE 2005

Jour	Date	Epreuves Internationales	Epreuves Nationales	Cross – Meetings – Hors stade	Autres
Je	8				Meeting Universitaire Européen en Salle (Lille, NPC)
Sa	10	Championnats d'Europe de Cross-country (Tilburg, Pays-Bas)			Championnats de France FFSU de Cross-country (Marseille, PRO)
Sa Di	10 11				Championnats de France UNSS en Salle Mi-Ca-Ju (Bordeaux, AQU)
Lu Je	12 15	Jeux de la Francophonie (Nyamey, Niger)			

## JANVIER 2006

Jour	Date	Epreuves Internationales	Epreuves Nationales	Cross – Meetings – Hors stade	Autres
Sa	7				Championnats de France UGSEL en Salle Ca-Ju (Eaubonne, I-F)
Sa Di	14 15		Interrégionaux d'Epreuves Combinées en Salle		
Di	15		Départementaux de Cross-country ( <i>date limite</i> )		
Sa	21				Championnats de France UGSEL de Cross-country (Saint-Brieuc, BRE)
Di	22				Championnats de France UNSS de Cross-country (Caen, B-N)
Di	29		Régionaux de Cross-country		

## FEVRIER 2006

Jour	Date	Epreuves Internationales	Epreuves Nationales	Cross – Meetings – Hors stade	Autres
Sa Di	4 5		Championnats de France d'E. Combinées CA-JU-ES Championnats Nationaux d'E. Combinées en Salle		
Di	5		Pré France CA-JU-ES en Salle ( <i>date limite</i> )		
Di	5		Tour qualificatif aux Championnats Nationaux Hivernaux de Lancers longs		
Di	12		Demi-Finales Championnats de France de Cross-country		
Di	12		Pré France Seniors en Salle ( <i>date limite</i> )		
Sa Di	18 19		Championnats de France CA-JU-ES en Salle (Bordeaux, AQU)		
Sa Di	18 19		Championnats Nationaux Hivernaux de Lancers longs		
Di	19		Championnats Nationaux Vétérans en Salle à Vittel (LOR)		
Ve Di	24 26		Championnats de France Élite en Salle (Aubière, AUV)		

# CALENDRIER 2005-2006

## MARS 2006

Jour	Date	Epreuves Internationales	Epreuves Nationales	Cross – Meetings – Hors stade	Autres
Ve	3			Meeting GDF du Pas-de-Calais (Liévin, NPC)	
Sa Di	4 5	Coupe d'Europe Hivernale des Lancers			
Di	5	Coupe d'Europe en Salle (Liévin, NPC)			Championnats du Monde Universitaires de Cross-country (Alger, Algérie)
Di	12		Championnats de France de Cross-country (Challans, P-L)		
Ve Di	10 12	Championnats du Monde en Salle (Moscou, Russie)			
Sa	11				Championnats de France FFSU en Salle (Mondeville, B-N)
Sa	11				Championnats de France UGSEL Be-Mi en Salle (Paris-Insep, I-F)
Di	12		Challenge Equip' Athlé Tour hivernal ( <i>date limite</i> )		
Di	12		Challenge National des 50 km Marche		
Me Di	15 19				Championnats du Monde Vétérans en Salle (Linz, Autriche)

## AVRIL 2006

Jour	Date	Epreuves Internationales	Epreuves Nationales	Cross – Meetings – Hors stade	Autres
Sa Di	1 2	Championnats du Monde de Cross-country (Fukuoka, Japon)			
Di	9		Critériums Nationaux des 20km Marche Sélections Coupe du Monde Juniors 10km		
Sa	15	Coupe d'Europe du 10 000 m			
Sa Di	22 23		Championnats Nationaux des 200km Marche (H) Championnats Nationaux de Grand-Fond de Marche (F)		
Di	23		Championnats de France des 100km (Belves, AQU)	Meeting de la Martinique (Fort-de-France, MAR)	
Di	30		Challenge Equip' Athlé Tour printanier ( <i>date limite</i> )		

## MAI 2006

Jour	Date	Epreuves Internationales	Epreuves Nationales	Cross – Meetings – Hors stade	Autres
Sa Di	6 7		Championnats Nationaux Interclubs (1 <sup>er</sup> tour)		
Sa Di	13 14	Coupe du Monde de Marche (La Coruña, Espagne)	Challenge National Equip' Athlé		
Sa Di	20 21		Championnats Nationaux Interclubs (2 <sup>ème</sup> tour)		
Ve Di	25 28				Championnats de France UNSS Cadets-Juniors (Bondoufle, I-F)
Sa Di	27 28	Championnats d'Europe IAU des 100km			

# CALENDRIER 2005-2006

## MAI 2006 (suite)

Jour	Date	Epreuves Internationales	Epreuves Nationales	Cross – Meetings – Hors stade	Autres
Di	28		Critériums Nationaux de Printemps de Marche		Coupe d'Europe des Clubs Champions
Me Di	31 4/6			Paris-Colmar à la Marche	

## JUIN 2006

Jour	Date	Epreuves Internationales	Epreuves Nationales	Cross – Meetings – Hors stade	Autres
Ve Di	2 4				Championnats de France UGSEL Mi-Ca-Ju (Blois, CEN)
Sa Di	10 11		Championnats Nationaux Vétérans		
Sa Di	10 11		Interrégionaux d'Épreuves Combinées		Championnats de France FFSU (Lille, NPC)
Di Lu	11 12				Championnats de France UNSS Minimes (Orléans-Tours, CEN)
Di	11			Meeting IAAF Lille Métropole (Villeneuve d'Ascq, NPC)	
Di Sa	18 24				Jeux UNSS Benjamins (Dijon, BOU)
Ve Di	23 25				Championnats de France UGSEL Benjamins (Cherbourg, B-N)
Di	25		Interrégionaux Seniors <i>(date limite)</i>		
Me Je	28 29	Coupe d'Europe SPAR (Malaga, Espagne)			

## JUILLET 2006

Jour	Date	Epreuves Internationales	Epreuves Nationales	Cross – Meetings – Hors stade	Autres
Sa Di	1 2	Coupe d'Europe d'Épreuves Combinées	Championnats de France E.Combinées Ca-Ju-Es Championnats Nationaux Épreuves Combinées		
Sa Di	1 2		Finale des Pointes d'Or		
Di	2		Interrégionaux Ca-Ju-Es <i>(date limite)</i>		
Ve	7			Meeting GDF de Paris-Saint-Denis	
Sa Di	8 9		Championnats Nationaux (Lamballe, BRE)		
Di	9	Championnats d'Europe de Courses en Montagne (Upice, Rép. Tchèque)			
Ve Di	14 16		Championnats de France Cadets-Juniors-Espoirs		
Je Sa	20 22		Championnats de France Élite		
Me Sa	26 5/8				Championnats d'Europe Vétérans (Poznan, Pologne)

## AOÛT 2006

Jour	Date	Epreuves Internationales	Epreuves Nationales	Cross – Meetings – Hors stade	Autres
Sa Di	5 6		Coupe de France des Épreuves Combinées		
Ma Di	8 13	Championnats d'Europe (Goeteborg, Suède)			
Ma Di	15 20	Championnats du Monde Juniors (Pékin, Chine)			

## **CHAMPIONNATS INDIVIDUELS SUR PISTE**

⇒ SAISON EN SALLE	27
⇒ CHAMPIONNATS NATIONAUX HIV. DES LANCERS LONGS	32
⇒ CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 10 000 M	33
⇒ CHAMPIONNATS NATIONAUX ET DE FRANCE CADETS, JUNIORS ET ESPOIRS D'ÉPREUVES COMBINÉES	34
⇒ CHAMPIONNATS NATIONAUX	37
⇒ CHAMPIONNATS DE FRANCE CADETS, JUNIORS, ESPOIRS	40
⇒ CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉLITE (Y COMPRIS LES ÉPREUVES COMBINÉES)	43

## SAISON EN SALLE

### 1. LISTE DES EPREUVES OFFICIELLES (pour lesquelles un record de France est reconnu)

#### 1.1 Seniors Hommes

50m, 60m, 200m, 400m, 800m, 1000m, 1500m, Mile, 3000m, 5000m, 50m haies, 60m haies, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (7,260 kg), 5000m marche, heptathlon, 4x200m, 4x400m, 4x800m (équipes nationales pour les relais).

#### 1.2 Espoirs Hommes

50m, 60m, 200m, 400m, 800m, 1000m, 1500m, 3000m, 50m haies, 60m haies, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (7,260kg), 5000m marche, heptathlon.

#### 1.3 Juniors Hommes

50m, 60m, 200m, 400m, 800m, 1500m, 50m haies, 60m haies, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (6kg et 7,260kg), 5000m marche, heptathlon.

#### 1.4 Cadets

50m, 60m, 200m, 800m, 50m haies, 60m haies, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (5 kg), 5000m marche, heptathlon.

#### 1.5 Seniors Femmes

50m, 60m, 200m, 400m, 800m, 1000m, 1500m, Mile, 3000m, 5000m, 50m haies, 60m haies, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (4kg), 3000m marche, pentathlon, 4x200m, 4x400m, 4x800m (équipes nationales pour les relais).

#### 1.6 Espoirs Femmes

50m, 60m, 200m, 400m, 800m, 1000m, 1500m, 3000m, 50m haies, 60m haies, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (4kg), 3000m marche, pentathlon.

#### 1.7 Juniors Femmes

50m, 60m, 200m, 400m, 800m, 1500m, 50m haies, 60m haies, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (4kg), 3000m marche, pentathlon.

#### 1.8 Cadettes

50m, 60m, 200m, 800m, 50m haies, 60m haies, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (3kg), 3000m marche, pentathlon.

## 2. Caractéristiques techniques

### 2.1 Courses de haies

Course	Hauteur des haies (1)	Nbre de haies	Distances		
			Départ à la 1 <sup>ère</sup> haie	Entre les haies	Dernière haie à l'arrivée
<u>HOMMES</u>					
50 m	1,06 m	4	13,72 m	9,14 m	8,86 m
60 m	1,06 m	5	13,72 m	9,14 m	9,72 m
<u>FEMMES</u>					
50 m	0,84 m	4	13 m	8,50 m	11,50 m
60 m	0,84 m	5	13 m	8,50 m	13 m

- (1) Pour les Cadets : 0.91 m et pour les Cadettes : 0.76 m  
Pour les Vétérans masculins : 1.00 m  
Pour les Benjamins G et F : mêmes 50 m qu'en plein air

### 2.2 Épreuves combinées

Les épreuves officielles sont :

- Heptathlon qui se dispute sur 2 jours pour les Hommes
- Pentathlon (en un jour) pour les Femmes

L'ordre de déroulement des épreuves est le suivant :

- heptathlon 1<sup>ère</sup> journée : 60 m - longueur - poids - hauteur
- heptathlon 2<sup>e</sup> journée : 60 haies - perche - 1000
- pentathlon féminin : 60 haies - hauteur - poids - longueur - 800

Pour les compétitions de la catégorie Juniors (H & F), il est autorisé :

- pour les Masculins, que l'ordre de déroulement du saut en hauteur (1<sup>er</sup> jour) et du saut à la perche (2<sup>e</sup> jour) soit interverti ;
- pour les Féminines, que l'ordre de déroulement du saut en hauteur et du saut en longueur soit interverti.

Pour les compétitions des catégories Cadets et Cadettes, il est autorisé que l'ordre des concours soit ajusté en fonction des installations et de l'horaire général du Championnat des autres épreuves individuelles.

Au cas où un record serait amélioré ou égalé dans ces conditions, il serait homologable si toutes les autres conditions réglementaires ont été remplies

Pour la cotation, utiliser la Table Internationale de 2001 (complétée éventuellement par la Table F.F.A. de 1989 ou 1991 pour le 50 m haies dans

le cas où les installations ne permettraient pas de faire disputer un 60 m haies).

Toutefois, la Table Internationale de 1985 (complétée par celle de 1986 pour le 60 m haies et le 1000 m) peut encore être utilisée l'hiver puisqu'il n'y a pas de lancers longs dans les épreuves combinées en salle, ainsi que celle de 1998 dont les différences, par rapport à celle de 2001, ne concernent que l'absence du décathlon féminin.

### **3. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX**

Dans la limite de leur possibilité d'accès à des installations spécifiques, les ligues sont invitées à organiser des Championnats Régionaux comportant une liste d'épreuves se rapprochant le plus possible de la liste des épreuves inscrites au programme des Championnats de France.

### **4. MEETINGS PRÉ-FRANCE :**

- 4.1 Dates conseillées : le 15 janvier 2006 pour les épreuves combinées (date limite), le 5 février 2006 (date limite) pour les épreuves individuelles Cadets, Juniors et Espoirs, et le 12 février 2006 pour les Seniors.
- 4.2 Lieu : décision du Conseil Interrégional (Comité Directeur de la Ligue I-F pour l'Interrégion I-F).
- 4.3 Liste des épreuves : elle se rapprochera le plus possible de la liste des épreuves inscrites au programme des Championnats de France.
- 4.4 La liste des athlètes qualifiés sera établie par le CTS chargé des compétitions interrégionales, en tenant compte des recommandations générales au plan national et des décisions prises par le Conseil Interrégional ; ces listes seront adressées à la F.F.A. et aux ligues.
- 4.5 Les Minimes (G. ou F.) ne sont pas autorisés à participer aux meetings pré-France (y compris les épreuves combinées).
- 4.6 Montées de barres aux sauts en hauteur et à la perche :
  - lors des meetings pré-France, les barres du saut en hauteur et de la perche devront suivre les montées figurant au début du présent livret.
  - Il est vivement souhaité que ces montées de barre soient appliquées dans les autres réunions en salle (à l'exception des épreuves combinées).

### **5. CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS**

#### **5.1 Championnats de France Cadets, Juniors, Espoirs d'Épreuves Combinées et Championnats Nationaux d'Épreuves Combinées à Nogent/Oise (60)**

Date : les 4 et 5 février 2006

## **5.2 Championnats de France Cadets, Juniors, Espoirs à Bordeaux (33)**

(à l'exception des épreuves combinées, voir § 5.1, et du poids)

Date : les 18 et 19 février 2006

## **5.3 Championnats de France en salle, à AUBIERE (63)**

(y compris les épreuves combinées)

Date : les 24, 25, 26 février 2006

## **5.4 Liste des épreuves disputées**

- Hommes :

60 m, 200 m (sauf Championnats Élite), 400 m, 800 m, 1500 m, 3000 m, 60 m haies, 5000 m marche, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids, heptathlon.

- Femmes :

60 m, 200 m (sauf Championnats Élite), 400 m, 800 m, 1500 m, 3000 m, 60 m haies, 3000 m marche, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids, pentathlon.

Il n'y aura ni 1500 m, ni 3000 m aux Championnats Cadets, Juniors, Espoirs (H. & F.).

Il n'y aura ni 400 m, ni 800 m aux Championnats Cadets (H. & F.).

En raison, cette année, de la concomitance de date entre les Championnats de France en salle CA-JU-ES et les Championnats Nationaux Hivernaux des lancers longs, et afin de ne pas léser les athlètes qui participent à deux lancers, les Championnats de France en salle du lancer de poids CA-JU-ES, se dérouleront au même endroit que les Championnats Nationaux Hivernaux de lancers longs. De ce fait, ils pourraient se disputer en plein air.

## **5.5 Participation aux Championnats de France et aux Championnats Nationaux**

Pour participer aux Championnats de France Élite (24-25-26 février), des CA-JU-ES (18-19 février) et des Championnats Nationaux et de France des Jeunes d'Épreuves combinées (4-5 février), les athlètes doivent avoir réussi, au cours de l'hiver 2005/2006, et au plus tard la veille de la date limite d'engagement, les minima conformément à la procédure figurant au § 5.1 page 6.

Les athlètes devront participer en principe au meeting pré-France de leur interrégion. Toutefois, il est permis de sortir du territoire de l'interrégion en accord avec la ligue de l'athlète, aux conditions techniques d'engagement déterminées par le Conseil Interrégional accueillant (le Comité Directeur de la Ligue I.F pour l'Interrégion I-F), et concernant :

- le niveau requis pour la participation d'athlètes extérieurs à l'interrégion organisatrice



- les conditions financières d'engagements par les clubs, déterminées par la ligue organisatrice en fonction de la provenance des athlètes (décision du Comité Directeur plénier du 25/9/1999).

Pour les courses jusqu'au 400 m inclus, pour les minima « A », seules seront retenues les performances réalisées avec le chronométrage électrique entièrement automatique.

Il est instamment demandé aux ligues de ne pas oublier d'adresser à la F.F.A. (C.S.O.+ Classements) et à leur C.T.S. chargé des compétitions interrégionales, dans les meilleurs délais, les résultats des compétitions en salle qui se sont déroulées sur leur territoire.

Les athlètes qui se sont engagés et qui ne désirent plus participer devront se désengager avant les réunions de qualification. Dans le cas contraire, empêchant la participation d'un ou d'autres athlètes, ils seront pénalisés d'une amende de 45 € [décision du Bureau Fédéral du 5 janvier 1996].

### **Concours de qualification lors des Championnats de France :**

Les compositions théoriques des groupes de qualification seront affichées au début de la première journée pour tous les concours de la compétition.

**Quel que soit le déroulement de l'épreuve, concours simultanés ou concours successifs, les dossards devront être retirés au plus tard 40' avant l'heure du 1<sup>er</sup> concours.**

### **Cas particulier des Épreuves combinées Élite :**

Les résultats des épreuves qualificatives doivent être parvenus à la F.F.A., au plus tard, le mardi 17 janvier 2006. Les montées de barres doivent être identiques à celles du décathlon masculin et de l'heptathlon féminin.

Outre ceux ayant réalisé les minima A Élite (et dont le club doit avoir fait parvenir au C.T.S. chargé des compétitions interrégionales, par l'intermédiaire des ligues régionales pour validation, un formulaire d'engagement **avant le 2 février** afin de connaître le nombre de places restant disponibles lors des Championnats Nationaux), les athlètes ayant gagné leur place à l'occasion du championnat National des 4-5 février 2006 devront remplir sur place le formulaire d'engagement. A cet effet, ils devront obligatoirement se présenter auprès de l'officiel responsable dès la fin de leur épreuve.

## CHAMPIONNATS NATIONAUX HIVERNAUX DES LANCERS LONGS

Cette épreuve se déroulera les 04 et 05 mars 2006 et concernera les spécialités suivantes : disque, marteau et javelot (H.&F.). De plus, en raison de la date précoce, imposée par la date de la Coupe d'Europe Hivernale de lancers, les Championnats de France en salle du lancer de poids CA, JU et ES se dérouleront au même endroit, peut-être en plein air.

♦ Les athlètes ayant réalisé les minima "A" entre le 1<sup>er</sup> septembre 2005 et le 19 février 2006 au cours des compétitions validées par les ligues, ainsi que les minima "D" au cours du tout qualificatif régional ou interrégional hivernal de lancers longs, lorsqu'il en aura été organisé, à condition d'être engagés par leur club, seront retenus pour participer aux finales de ces critères. Les listes seront complétées à l'aide des minima "E" jusqu'à concurrence de 16 engagés par spécialité et par catégorie (CA, JU, ES, SE), par des athlètes ayant réalisé les minima "E" lors du tour qualificatif.

♦ Date limite du tour qualificatif : 19 février 2006.

♦ Les clubs des athlètes ayant réalisé les minima sont invités à envoyer à la C.S.O. Nationale, pour le 20 février 2006, au plus tard, leur bulletin d'engagement.

Les qualifications seront prononcées par la C.S.O. le mardi 21 février 2006 après réception des bulletins d'engagement.

La liste des qualifiés figurera sur le site Internet [www.athle.com](http://www.athle.com) le mercredi 22 février 2006.

### TABLEAU DES MINIMA

CATEGORIES	<u>DISQUE</u>			<u>JAVELOT</u>			<u>MARTEAU</u>		
	A	D	E	A	D	E	A	D	E
<b>CADETS</b>	47 m	44 m	36 m	64 m	57 m	50 m	58 m	55 m	48 m
<b>JUNIORS (H)</b>	48 m	44m	37 m	64 m	57 m	50 m	58 m	55 m	48 m
<b>ESPOIRS (H)</b>	48 m	45 m	38 m	69 m	64 m	58 m	59 m	56 m	49 m
<b>SENIORS (H)</b>	55 m	51 m	45 m	75 m	68 m	65 m	63 m	58 m	55 m
<b>CADETTES</b>	46 m	42 m	34 m	47 m	43 m	34 m	52 m	47 m	42 m
<b>JUNIORS (F)</b>	46 m	42 m	34 m	47 m	43 m	34 m	52 m	47 m	42 m
<b>ESPOIRS (F)</b>	48 m	44 m	36 m	50 m	46 m	39 m	54 m	50 m	44 m
<b>SENIORS (F)</b>	50 m	47 m	40 m	54 m	48 m	40 m	55 m	51 m	45 m

Cette épreuve et la Coupe d'Europe Hivernale des Lancers qui la suivra (18-19 mars) permettront de réaliser les minima « A » d'engagements aux Championnats de France CA-JU-ES et Élite ou aux Championnats Nationaux de l'été 2006.

Pour ce Critérium National, il faut adresser les bulletins d'engagement à la C.S.O. Nationale (FFA).

# CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 10 000 M

## **1. IMPLANTATION**

Date : Vendredi 23 juin 2006  
Lieu : St Maur des Fossés (94)

## **2. TITRES DECERNES**

⇒ Champions de France (H. & F.)  
⇒ Champions de France Espoirs (H. & F.)

## **3. QUALIFICATION**

Il faut avoir réalisé les minima "A" d'engagement figurant au début du présent livret.

## **4. ENGAGEMENTS**

Les engagements devront parvenir au fur et à mesure de leur réalisation et au plus tard 15 jours avant la compétition.

De plus, la C.S.O. Nationale pourra prononcer, sur demande du D.T.N., des qualifications exceptionnelles, uniquement en ce qui concerne les internationaux de l'année (5000 m, 10.000 m, semi-marathon, cross-country, marathon). Ces qualifiés exceptionnels seront informés et devront s'engager selon la procédure définie.

## **6. HORAIRES**

Les horaires pourront être consultés sur le site Internet : [www.athle.com](http://www.athle.com)

# CHAMPIONNAT NATIONAL D'ÉPREUVES COMBINÉES

ET

## CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉPREUVES COMBINÉES

### CADETS, JUNIORS, ESPOIRS

#### 1. IMPLANTATION

Date : Samedi 24 et dimanche 25 juiln 2006

Lieu : à désigner

#### 2. ÉPREUVES

##### 2.1 *Épreuves masculines*

⇒ National et Espoirs: DÉCATHLON

1<sup>ère</sup> journée : 100 m - Longueur - Poids - Hauteur - 400 m

2<sup>e</sup> journée : 110 m Haies - Disque - Perche - Javelot - 1 500 m

• Juniors : DÉCATHLON

1<sup>ère</sup> journée : 100 m - Longueur - Poids (6 kg) - Hauteur - 400 m

2<sup>e</sup> journée : 110 m haies - Disque (1,75 kg) - Perche - Javelot - 1500 m

• Cadets : DÉCATHLON

1<sup>ère</sup> journée : 100 m - Longueur - Poids (5 kg) ou Javelot (700 g) - Hauteur ou Perche - 400 m

2<sup>e</sup> journée : 110 m haies (0.91) - Disque (1.5 kg) - Perche ou Hauteur - Javelot (700 g) ou Poids (5 kg) - 1500 m

##### 2.2 *Épreuves féminines*

⇒ National, Juniors et Espoirs : HEPTATHLON

(Les épreuves ont les mêmes caractéristiques pour toutes les catégories).

1<sup>ère</sup> journée : 100 m Haies - Hauteur - Poids - 200 m

2<sup>e</sup> journée : Longueur - Javelot - 800 m

⇒ Cadettes : HEPTATHLON

1<sup>ère</sup> journée : 100 m Haies (0,76 m) - Hauteur ou longueur - Poids (3 kg) ou javelot (600 g) - 200 m

2<sup>e</sup> journée : Longueur ou hauteur - Javelot (600 g) ou Poids (3 kg) - 800 m

#### 3. TITRES DECERNES

⇒ Champion National (H. & F.)

⇒ Champion de France Espoirs (H. & F.)

⇒ Champion de France Juniors (H. & F.)

⇒ Champion de France Cadets (H. & F.)

#### **4. QUALIFICATION**

- 4.1** Les minima E sont à réaliser exclusivement au cours des Championnats régionaux ou interrégionaux (voir minima au début du présent livret).
- 4.2** Pour les minima "A" réalisés avant les Championnats Interrégionaux, la Ligue, après avoir validé la performance, transmettra le bulletin d'engagement au C.T.S. chargé des missions interrégionales dans les conditions prévues page 6.
- 4.2** Les tours qualificatifs se dérouleront au plus tard les 10 et 11 juin 2006.

#### **5. ENGAGEMENT**

Les engagements sur minima A doivent parvenir aux C.T.S. dans les conditions prévues page 6 au fur et à mesure de leur réalisation, de façon à ce qu'ils arrivent au plus tard le 13 juin 2006 à la FFA. Il en sera de même pour le désengagement des athlètes automatiquement engagés (cf. § 5.1, page 6).

#### **6. HORAIRES**

Ils seront disponibles sur le site Internet : [www.athle.com](http://www.athle.com)

#### **7. HEBERGEMENT - TRANSPORT - ACCUEIL**

Toutes les informations seront disponibles sur le site Internet.

#### **8. REGLEMENT TECHNIQUE**

La table de cotation à utiliser est la table I.A.A.F. Édition 2001 (couverture jaune), intégrant les modifications du Congrès 2001 d'Edmonton.

#### **9. DIVERS**

Pour les compétitions de la catégorie «Cadets» (H. & F.), il est autorisé que :

⇒ *pour les épreuves masculines* :

- ⇒ l'ordre de déroulement du saut en hauteur (1<sup>er</sup> jour) et du saut à la perche (2<sup>e</sup> jour) soit interverti ;
- ⇒ l'ordre du déroulement du poids (1<sup>er</sup> jour) et du javelot (2<sup>e</sup> jour) soit interverti.

⇒ *pour les épreuves féminines* :

- ⇒ l'ordre de déroulement du saut en hauteur (1<sup>er</sup> jour) et du saut en longueur (2<sup>e</sup> jour) soit interverti ;
- ⇒ l'ordre de déroulement du lancer de poids (1<sup>er</sup> jour) et du lancer du javelot (2<sup>e</sup> jour) soit interverti.

Au cas où un record de France serait égalé ou amélioré dans ces conditions, il serait homologable si toutes les autres conditions réglementaires ont été remplies.

## **10.Incidence sur la participation aux Championnats de France Élite d'Épreuves Combinées du 20 au 22 juillet 2006**

Un certain nombre de places pour ces championnats, en fonction du nombre d'athlètes ayant réalisé les minima "FRANCE" et ayant fait parvenir leur engagement à la date du 30 juin 2006, sera attribué aux meilleurs athlètes des Championnats de France Juniors, Espoirs et de Nationale.

Ceux-ci, et à condition qu'ils acceptent leur participation, devront la confirmer sur place et dans l'immédiat auprès de l'officiel désigné à cet effet qui leur remettra un formulaire d'engagement à remplir aussitôt.

# CHAMPIONNATS NATIONAUX

## 1. IMPLANTATION

Date : Samedi 8 et dimanche 9 juillet 2006

Lieu : LAMBALLE (22)

## 2. ÉPREUVES

### 2.1 *Masculins*

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 5000 m - 110 m haies - 400 m haies - 3000 m steeple - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot - 20 km Marche (+ Espoirs).

### 2.2 *Féminines*

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 5000 m - 100 m haies - 400 m haies - 3000 m steeple - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot - 20 km Marche (+ Espoirs).

2.3 Pas de 10000 m dans le cadre de ces championnats.

## 3. TITRES DECERNES

⇒ Champions Nationaux pour chacune des épreuves détaillées au § 2.

⇒ Champions de France Espoirs (H.& F.) pour les épreuves de marche.

## 4. QUALIFICATIONS

4.1 Il faut avoir réalisé les minima d'engagement figurant au début du présent livret. Se reporter au § 5.1 page 6 pour les conditions de réalisation des minima d'engagement.

4.2 En AUCUN CAS les athlètes ayant réalisé, à la date limite du 4 juillet 2006, les minima ÉLITE, ne pourront être engagés aux Championnats Nationaux dans les épreuves concernées. Ceci s'applique également aux performances réalisées lors des Critériums hivernaux de lancers longs.

**PAR CONTRE, LEUR PARTICIPATION SERA ADMISE DANS LES AUTRES ÉPREUVES SOUS RÉSERVE D'Y AVOIR RÉALISÉ LES MINIMA "A", "D" OU ÉVENTUELLEMENT "E" NATIONAUX.**

## 5. ENGAGEMENTS

Les engagements sur minima A doivent parvenir aux C.T.S. dans les conditions prévues page 6, au fur et à mesure de leur réalisation de façon à ce qu'ils arrivent au plus tard le 25 juin 2006 (date du dernier tour qualificatif). Il en sera de même pour le désengagement des athlètes automatiquement engagés (cf. § 5.1, page 6).

## **6. HORAIRE**

L'horaire définitif paraîtra sur le site Internet : [www.athle.com](http://www.athle.com)

## **7 HEBERGEMENT - TRANSPORTS**

Les clubs ont l'entière liberté du choix. La liste des possibilités d'hébergement sera disponible sur le site Internet : [www.athle.com](http://www.athle.com)

## **8. REGLEMENT TECHNIQUE**

Dispositions particulières aux Championnats Nationaux :

### **8.1 Courses**

Finales directes pour les épreuves suivantes :

⇒ Hommes et Femmes: 5000 m - 3000 m steeple

Si le nombre d'athlètes est important, il y aura 2 courses, les meilleurs temps en course A, qui se courra après la course B, classement au temps.

### **8.2 Concours**

8.2.1 Des épreuves de qualification seront organisées le samedi 9 juillet pour tous les concours, si le nombre d'athlètes engagés le justifie (> à 16). Jusqu'à J-3, ils pourront être supprimés. Passée la date du 6 juillet, tous les concours de qualification maintenus auront lieu, quel que soit le nombre de participants.

8.2.2 Pour les concours de qualification, la composition des 2 groupes sera prévue équilibrée, quel que soit leur ordre de déroulement.

8.2.3 Les compositions théoriques des groupes de qualification seront affichées au début de chaque journée au stand de retrait des dossards. Quel que soit le déroulement de l'épreuve, concours simultanés ou concours successifs, les dossards devront être retirés, au plus tard, 40 minutes avant l'heure du premier concours.

8.2.4 Si l'épreuve de qualification a été supprimée à J-3, la Finale se déroulera à l'heure prévue au programme et horaire.

8.2.5 Dans le cas où un athlète serait engagé dans plusieurs épreuves ayant lieu simultanément et dans ce cas uniquement, la C.S.O. pourra, sur demande écrite, transmise avant le 4 juillet 2006, effectuer des changements dans la composition des groupes de qualification. En aucun cas, il ne sera tenu compte des demandes présentées après cette date.

### **8.3 Athlètes étrangers**

La participation d'athlètes étrangers est réglementée par les alinéas 3.1, 3.2 et 3.3 de la règle F. 4 des règlements nationaux de compétition.



## **9. INCIDENCE SUR LA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉLITE**

- 9.1** Les TROIS premiers de chaque épreuve individuelle seront automatiquement qualifiés aux Championnats de France Élite 2006.
- 9.2** De plus, avant le début de chacune d'entre elles, le nombre de places complémentaires donnant droit de participation aux Championnats de France, sera précisé. Ces places seront fonction des athlètes ayant réalisé les minima "Élite" à la date du 4 juillet 2006 et qui auront fait parvenir leur engagement à la F.F.A., et le nombre retenu tel qu'il est défini aux Art. 4.1 et 5.1 du règlement des Championnats de France ÉLITE.
- 9.3** Les athlètes concernés par les Art. 9.1 et 9.2, et, à condition qu'ils acceptent leur participation, devront la **confirmer, sur place et dans l'immédiat, auprès de l'Officiel désigné à cet effet**, qui leur remettra le formulaire d'engagement aux Championnats de France, suivant la procédure définie à l'Art. 4.2 du règlement des Championnats de France ÉLITE.

## **10. INFORMATION CLUBS**

Toutes modifications au règlement ainsi que les renseignements d'ordre général, peuvent être obtenus sur le site Internet : [www.athle.com](http://www.athle.com)

# CHAMPIONNATS DE FRANCE CADETS, JUNIORS, ESPOIRS

## 1. IMPLANTATION

Date : vendredi 14, samedi 15, dimanche 16 juillet 2006

Lieu : DREUX (28)

## 2. ÉPREUVES

### 2.1 *Cadets*

100 m - 200 m - 300 m - 800 m - 1500 m - 3000 m - 110 m haies - 320 m haies - 1500 m steeple - relais 4x100 m - 5000 m marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot.

### 2.2 *Juniors masculins*

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 5000 m - 110 m haies - 400 m haies - 3000 m steeple - relais 4x100 m - 10000 m marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids (6 kg) - Disque - Marteau (6 kg) - Javelot.

### 2.3 *Espoirs masculins*

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 5000 m - 110 m haies - 400 m haies - 3000 m steeple - Relais 4x100 m - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot.

### 2.4 *Cadettes*

100 m - 200 m - 300 m - 800 m - 1500 m - 3000 m - 100 m haies - 320 m haies - 1500 m steeple - relais 4x100 m - 5000 m marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot.

### 2.5 *Juniors féminines*

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 3000 m - 100 m haies - 400 m haies - 2000 m steeple - relais 4x100 m - 10000 m marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot.

### 2.6 *Espoirs féminines*

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 5000 m - 100 m haies - 400 m haies - 3000 m steeple - Relais 4x100 m - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot.

2.7 Les 10.000 m Espoirs auront été disputés avec les Championnats Élite.

2.8 Les épreuves de marche Espoirs (H. & F.) auront été disputées les 8 -9 juillet dans le cadre des Championnats Nationaux.

## 3. TITRES DECERNES

Champion de France Cadets, Juniors et Espoirs (H. & F.) pour chacune des épreuves détaillées au § 2.

#### **4. QUALIFICATION**

Il faut avoir réalisé les minima d'engagement figurant au début du présent livret. Se reporter au § 5.1 page 6 pour les conditions de réalisation des minima d'engagement.

La participation des athlètes étrangers est réglementée par les alinéas 2.1, 2.2 et 2.3 de la règle F. 4 des règlements nationaux de compétition.

#### **5. ENGAGEMENTS**

Les engagements sur minima A doivent parvenir aux C.T.S. dans les conditions prévues page 6, au fur et à mesure de leur réalisation de façon à ce qu'ils arrivent au plus tard le 2 juillet 2006 (jour des Interrégionaux). Il en sera de même pour le désengagement des athlètes automatiquement engagés (cf. § 5.1, page 6).

#### **6. Horaire**

Début des épreuves le vendredi 14 juillet à 10 heures. Les horaires détaillés paraîtront sur le site Internet : [www.athle.com](http://www.athle.com) dès que possible.

#### **7. HEBERGEMENT - TRANSPORTS - RESTAURATION**

Consulter le site Internet : [www.athle.com](http://www.athle.com)

#### **8. REGLEMENT TECHNIQUE DES EPREUVES**

##### **8.1 Relais 4x100 m Cadets, Juniors et Espoirs (H. & F.)**

###### *8.1.1 Qualification des athlètes*

Pourront concourir au titre de leur club tous les athlètes qualifiés pour ce club au 13 juillet 2006 avec limitation à un seul athlète muté ou étranger répondant aux critères des alinéas 2, 3, et 4 de la règle F.4 des règlements nationaux de compétition. Cette limitation est valable pour l'ensemble des 5 athlètes pouvant figurer sur la feuille de composition d'équipe.

###### *8.1.2 Participation des athlètes*

Les Juniors (H. & F.) sont admis dans les relais 4x100 m Espoirs (H.&F.). Les Cadets et Cadettes sont admis dans les relais 4x100 m Juniors et Espoirs (H.&F.). Les Minimes (G.&F.) sont admis dans les relais 4x100m Cadets & Cadettes.

## **8.2 Triple saut Cadets (H. & F.)**

En fonction du niveau des athlètes et à leur demande, le Délégué Technique pourra autoriser l'utilisation des planches à 11 m pour les Cadets et à 9 m pour les Cadettes, Juniors et Espoirs féminines.

## **8.3 Concours de qualification**

- 8.3.1 Des épreuves de qualification seront organisées si le nombre d'athlètes engagés le justifie (> à 16). Jusqu'à J-3 ils pourront être supprimés. Passée la date du 11 juillet, tous les concours de qualification maintenus auront lieu, quel que soit le nombre de participants.
- 8.3.2 Quel que soit l'ordre de déroulement des concours de qualification, ceux-ci seront prévus équilibrés.
- 8.3.3 Si l'épreuve de qualification a été supprimée à J-3, la Finale se déroulera à l'heure prévue au programme et horaire.
- 8.3.4 Les athlètes ayant réussi la limite de qualification seront qualifiés pour la finale. Ce nombre sera porté à 12.
- 8.3.5 Dans le cas où un athlète serait engagé dans plusieurs épreuves ayant lieu simultanément et dans ce cas uniquement, il pourra, sur demande écrite, transmise avant le 11 juillet 2006, faire une demande de choix préférentiel d'ordre de concours.

## **9. INFORMATION CLUBS**

Toutes modifications au règlement ainsi que l'horaire et tous renseignements d'ordre général peuvent être obtenus sur le site Internet [www.athle.com](http://www.athle.com)

# CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉLITE

## (Y COMPRIS LES EPREUVES COMBINEES)

### 1. IMPLANTATION

Date : jeudi 20, vendredi 21 et samedi 22 juillet 2006

Lieu : NANCY (54)

### 2. Épreuves

#### 2.1 *Masculins*

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 5000 m - 110 m Haies - 400 m Haies - 3000 m Steeple - 20 km Marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple Saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot - Décathlon

#### 2.2 *Féminines*

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 5000 m - 100 m Haies - 400 m Haies - 3000 m steeple - 20 km Marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot - Heptathlon

### 3. TITRES DECERNES

⇒ Champions de France ÉLITE pour les épreuves figurant au § 2

### 4. QUALIFICATIONS

4.1 En dehors des athlètes ayant réalisé les minima et qui devront s'engager (voir § 5 ci-après), seront qualifiés au minimum dans chaque épreuve les 3 premiers athlètes des Championnats Nationaux.

4.2 Seront également éventuellement qualifiés, compte tenu des performances réalisées lors de ces championnats, les athlètes permettant de compléter à :

⇒ 24 participants, pour toutes les courses sauf les 5000 m et 3000m Steeple (H.&F.) pour lesquels le nombre d'athlètes retenus sera de 18

⇒ 16 participants pour tous les concours

⇒ 16 participants pour les épreuves combinées (décathlon et heptathlon)

Les athlètes ainsi retenus pour les Championnats de France Élite lors des Championnats de France Nationaux, devront compléter sur place le formulaire d'engagement. À cet effet, ils devront obligatoirement se présenter auprès de l'officiel responsable dès la fin de leur épreuve des Championnats Nationaux.

## **5. ENGAGEMENTS**

- 5.1** Les engagements des athlètes ayant réalisé les minima pour les Championnats de France Élite devront parvenir impérativement à la F.F.A. pour le mardi 4 juillet 2006 (27 juin pour les épreuves combinées), selon les dispositions énoncées en page 5 de manière à déterminer le nombre de places mises en jeu le jour des Championnats Nationaux. Il en sera de même pour les désengagements des athlètes engagés
- 5.2** Tout engagement tardif, accepté, sera pénalisé d'une somme de 45 €.
- 5.3** Les athlètes ayant réalisé dans une épreuve les minima "France Élite" n'auront pas le droit de participer aux Championnats Nationaux des 8 et 9 juillet dans l'épreuve considérée.
- 5.4** *Participation - Pénalité* : Tout athlète engagé et déclarant forfait, sans motif valable, **dans les 8 jours** précédant l'épreuve ou sur le terrain, se verra infliger une pénalité de 45 € par épreuve. Les forfaits par blessure ou motif médical devront être justifiés par la production d'un certificat médical jusqu'à la veille de l'épreuve.

## **6. HORAIRES, HEBERGEMENT ET TRANSPORTS**

Ces informations seront fournies à tous les clubs courant mai et figureront sur le site : [www.athle.com](http://www.athle.com)

## **7. ATHLETES ETRANGERS**

La participation d'athlètes étrangers est réglementée par les alinéas 3.1, 3.2 et 3.3 de la règle F4 des règlements nationaux de compétition (pour la participation en finale se référer particulièrement au § 3.3.3).

## **9. INFORMATIONS CLUBS**

Toutes modifications au règlement et à l'horaire, ainsi que tous les renseignements d'ordre général, peuvent être obtenus sur le site Internet [www.athle.com](http://www.athle.com)

## **CHAMPIONNATS PAR ÉQUIPES**

⇒ CHALLENGE D'AUTOMNE	46
⇒ CHAMPIONNATS NATIONAUX INTERCLUBS JEUNES ET PROMOTION ESPOIRS - JUNIORS (H. & F.), CADETS - MINIMES (H. & F.)	49
⇒ CHAMPIONNATS NATIONAUX INTERCLUBS	56
⇒ CHAMPIONNATS NATIONAUX DE RELAIS	67
⇒ CRITERIUM DE SPECIALITES	69
⇒ CHAMPIONNAT NATIONAUX DE RELAIS DE MARCHÉ	73
⇒ COUPE DE FRANCE DES ÉPREUVES COMBINÉES	74

# **CHALLENGE D'AUTOMNE**

## **(minimes - cadets - juniors - espoirs - seniors)**

### **PRÉAMBULE**

Afin de

1. Proposer aux minimes, cadets, juniors, espoirs et seniors **une compétition par équipes** qui re-mobilise l'ensemble des forces vives de nos clubs et qui incite ces derniers à *renouveler rapidement les licences* de leurs adhérents ;
2. fonder **une démarche collective dès le début de la saison** et favoriser l'intégration des nouveaux licenciés ;
3. permettre un classement des clubs - du plus petit au plus grand avec un système de divisions - dans le cadre d'une compétition identique organisée sur tout le territoire ;
4. par le biais d'une épreuve de masse et de proximité, proposer une compétition qualificative à l'ensemble des critères et championnats de l'automne (critériums de spécialités, championnats de relais, interclubs ES-JU et CA-MI),

Le challenge d'automne a vu son règlement aménagé tandis que parallèlement, les règlements de toutes les compétitions d'automne ont été uniformisés (athlètes lançant l'engin de leur catégorie comme ça l'était aux critères de spécialités, mêmes possibilités de doubler qu'aux interclubs promotion, passage à 5 athlètes, etc ...).

Ainsi nous espérons que cette journée du 25 septembre sera une grande fête de l'athlétisme qui mobilisera toutes les forces vives du club.

### **§ 1. Généralités**

Il est organisé six challenges d'automne correspondant à trois divisions chez les hommes et trois divisions chez les femmes.

Le classement national de chacun de ces six challenges est effectué informatiquement à partir de la compilation des résultats obtenus dans chacun des différents centres de compétition mis en place par les ligues régionales avec le concours des comités départementaux.

### **§ 2. Date et lieux**

Date : 25 septembre 2005

Lieux : fixés par les ligues

### **§ 3. Modalités d'engagement**

Dans le cadre de compétitions organisées sur les programme complet des interclubs seniors, ES-JU et CA-MI, les clubs choisissent à l'avance la division dans



laquelle ils souhaitent concourir en fonction du nombre d'athlètes qu'ils sont susceptibles de mobiliser.

- **En D1**, le classement s'effectue sur le total des 42 meilleures performances (38 pour les femmes), 20 en courses (16 pour les femmes), 10 en sauts et 10 en lancers plus les deux relais, 4 x 100m et 4 x 400m, réalisées par les athlètes d'un même club au cours d'une même compétition.

Pour être classés, les clubs doivent fournir *au moins 3 officiels*.

- **En D2**, le classement s'effectue sur le total des 21 meilleures performances, 10 en courses, 5 en sauts et 5 en lancers plus un des deux relais, 4 x 100m ou 4 x 400m, réalisées par les athlètes d'un même club au cours d'une même compétition.

Pour être classés, les clubs doivent fournir *au moins 2 officiels*.

- **En D3**, le classement s'effectue sur le total des 12 meilleures performances réalisées par les athlètes d'un même club au cours d'une même compétition. Afin de permettre aux « clubs de spécialités » de figurer au classement du Challenge d'Automne, aucun équilibre entre les disciplines n'est exigé dans cette division.

- Pour être classés, les clubs doivent fournir *au moins 1 officiel*.

Les clubs doivent faire parvenir le choix de la division dans laquelle ils souhaitent concourir à leur ligue au plus tard le (date fixée par les Ligues

## § 5. Épreuves

Le programme complet des épreuves de tous les championnats nationaux Interclubs (Seniors, Espoirs-Juniors et Cadets-Minimes) doit être proposé dans chaque centre.

Organisés au niveau des ligues régionales ou des comités départementaux, les centres de compétition réunissent des clubs de plusieurs divisions.

Les athlètes dont les équipes sont engagées dans des divisions différentes peuvent participer aux mêmes séries d'une épreuve.

Sauf dispositions contraires explicitement prévues par le présent règlement, les dispositions des règlements techniques du Championnat National Interclubs s'appliquent également pour le Challenge d'Automne.

## § 6. Modalités de classement

Les performances de chaque athlète d'une équipe sont cotées à la Table IAAF 2002 (table de cotation supplémentaire pour la marche) et les meilleures performances sont additionnées dans les conditions propres à chacune des divisions. Des classements nationaux seront établis sur la base des meilleurs totaux réalisés.

Des classements au niveau du centre de compétition, du comité départemental et de la ligue régionale peuvent être établis. Le classement national pour chacune des divisions sera consultable sur le site internet FFA.

## § 7. Composition des équipes

Chaque athlète est autorisé à disputer au maximum deux épreuves (une course et un concours ou deux concours) et un relais.

Le nombre total d'inscrits par club est libre, mais **seuls 5 athlètes par épreuve pourront marquer des points**, ainsi il est impératif de spécifier lors des engagements quels sont les participants qui compteront pour chaque épreuve (5 maxi). Les autres engagés dans l'épreuve seront donc Hors Challenge et devront être notés HC (hors concours dans Logica).

Les cadets ne peuvent participer qu'aux épreuves qui figurent au programme de leur catégorie.

Les minimes peuvent participer au 100m, à tous les concours et à la marche.

Les minimes, les cadets et les juniors, lancent les engins de leur catégorie.

La participation des athlètes mutés et étrangers étrangers n'est pas limitée.

### **§ 8. Articulation avec les autres compétitions**

Le challenge d'automne sert de phase qualificative aux Critériums de Spécialités (sauts, lancers) du 9 octobre. Pour le calcul, il sera pris la performance d'au moins un jeune (MI, CA, JU ou ES)

Les performances réalisées en relais seront qualificatives pour les championnats nationaux des relais (9 octobre) et, pour les 4x100m des Championnats de France jeunes, sur minima D et E.

Pour ces deux compétitions, le jour de la Finale Nationale, la performance d'un seul athlète muté ou étranger au sens de l'alinéa 4 de la règle F.4 des Règlements Nationaux de Compétition sera retenue.

Ce challenge d'automne servira également de tour qualificatif aux Championnats interclubs CA-MI et ES-JU, Nationaux et promotion des 22 et 23 octobre. Pour cette compétition, le jour de la Finale Nationale, seules les performances de deux athlètes mutés ou étrangers au sens de l'alinéa 4 de la règle F.4 des Règlements Nationaux de Compétition seront retenues.

Enfin, les performances réalisées lors du challenge d'automne seront prises en compte pour la qualification aux Championnats Nationaux Hivernaux de Lancers Longs des 18 et 19 février 2006.

# **CHAMPIONNATS NATIONAUX INTERCLUBS ESPOIRS - JUNIORS (H. & F.) ET CADETS - MINIMES (G. & F.)**

## **CHAMPIONNATS NATIONAUX INTERCLUBS PROMOTION**

### **1/ IMPLANTATION**

Date : samedi 22 et dimanche 23 octobre 2005

Lieux : Interclubs Nationaux : Bondoufle (91)

Interclubs Promotion : Remiremont (88)

### **2/ RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX ET TECHNIQUES**

#### **Article 1**

Dans chacune des huit catégories, il y aura attribution du titre de Champion National.

Pourront seuls participer aux Championnats Nationaux Interclubs Promotion les clubs qui, aux Interclubs Seniors 2005, au premier ou au deuxième tour, auront réalisé moins de 27.000 points chez les Hommes et moins de 23.000 points chez les Femmes et qui ne se seront pas engagés dans le Championnat Interclubs Jeunes dans la même catégorie d'âge.

#### **Article 2 - Organisation générale**

Dans chaque catégorie, la finale nationale sera disputée par 12 clubs en National et 16 clubs en Promotion, désignés selon les modalités de l'article 3.

#### **Article 3 - Désignation**

**3.1** Pour chacune des 8 catégories le tour qualificatif pour les finales nationales aura lieu le 25 septembre à l'occasion du challenge d'automne. Les résultats seront sur la base des meilleures performances établies lors de ce challenge.

**3.2** Pour chaque Championnat National, les équipes ayant obtenu les meilleurs totaux (tous centres confondus) au tour unique qualificatif du 25 septembre 2005, seront qualifiées (12 en National et 16 en Promotion).

#### **Article 4 - Classements**

**4.1** Les classements se feront par cotation des performances d'après la Table Internationale 2002 et, pour le 320 m haies, le 1500 m steeple et la marche, d'après les barèmes de cotation établis par la F.F.A.

Dans tous les cas : forfait, abandon, non classé ou disqualification, aucun point ne sera marqué.

**4.2** Dans les Interclubs Jeunes, en cas d'ex æquo, les clubs seront départagés par le nombre de premières places, puis de secondes en cas de nouvelle égalité et ainsi de suite.

- 4.3 Dans les Interclubs Promotion, en cas d'ex æquo, les clubs seront départagés par la meilleure performance obtenue au relais 4x100 m et, si l'égalité subsiste, par l'équipe ayant obtenu la meilleure performance à la table sur l'ensemble des épreuves.

## Article 5 - Programme et possibilité de participation

- 5.1 En interclubs Jeunes, dans chaque catégorie, le club qualifié pourra présenter un athlète (et une équipe de relais) sur le programme suivant **(Toutefois, lors du tour qualificatif du 25 septembre, les relais, s'il en est présentés, ne seront pas comptabilisés,** ceci afin de permettre à des athlètes de ces catégories d'intégrer les relais seniors pour le challenge d'automne et, également, pour la qualification aux Championnats Nationaux de Relais):

### 5.1.1 Cadets - Minimes garçons

100 m - 200 m - 300 m - 800 m - 1500 m - 3000 m - 110 m haies - 320 m haies - 1500 m steeple - 3000 m marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot - relais 4x100 m.

### 5.1.2 Cadettes - Minimes filles

100 m - 200 m - 300 m - 800 m - 1500 m - 3000 m - 100 m haies - 320 m haies - 2000 m marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot - relais 4x100 m.

### 5.1.3 Espoirs - Juniors hommes

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 3000 m - 110 m haies - 400 m haies - 3000 m steeple - 5000 m marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot - relais 4x100 m et 4x400 m.

### 5.1.4 Espoirs - Juniors Femmes

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 3000 m - 100 m haies - 400 m haies - 3000 m marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot - relais 4x100 m.

- 5.1.5 En interclubs Promotion, dans chaque catégorie, le club qualifié devra choisir et être représenté dans :

2 épreuves dans le groupe sprint (100, 200, 300/400)

1 épreuve dans le groupe haies (100/110 haies, 320 /400 haies)

2 épreuves dans le groupe ½ fond masculins (800, 1500, 3000)

1 épreuve dans le groupe masculin (Steeple, Marche)

3 épreuves dans le groupe ½ fond féminines (800, 1500, 3000, Marche)

3 épreuves dans le groupe lancers

3 épreuves dans le groupe sauts

et au relais 4x100 m.

## **5.2 Possibilités de doubler.**

5.2.1 Un athlète pourra participer à une course et un concours, ou à 2 concours ; il pourra, en outre, prendre part à UN RELAIS.

5.2.2 Pour les possibilités de doubler, la marche est classée dans les courses.

## **5.3 Pour la participation en Cadets - Minimes (G & F) :**

5.3.1 Les minimes pourront participer au 100 m, à tous les concours (**engins de leur catégorie**), au relais 4x100 m et à la marche.

5.3.2 En aucun cas, les Benjamins ne seront autorisés à participer.

## **5.4 Pour la participation en Espoirs - Juniors (H & F) :**

5.4.1 Les Juniors pourront prendre part à toutes les épreuves (**engins de leur catégorie**).

5.4.2 En aucun cas, les Cadets ne seront autorisés à participer.

## **Article 6 - Qualification des athlètes**

6.1 Pourront seuls concourir au titre de leur club, les athlètes qualifiés pour celui-ci la veille de la compétition à laquelle ils participeront, sous réserve de présenter toute pièce justificative (copie d'écran).

6.2 La participation des athlètes étrangers est admise dans les conditions fixées à la règle F.4 des règlements nationaux des compétitions.

## **Article 7 - Organisation de la compétition**

7.1 L'horaire de la finale nationale sera communiqué aux clubs concernés.

7.1.1 Les tirages au sort pour l'attribution des places au départ des courses individuelles et de l'ordre de participation dans les concours, seront effectués par le système informatique LOGICA.

7.1.2 Pour les épreuves de relais, les équipes ayant le meilleur classement avant ces épreuves de relais seront groupées dans la série « A » et les suivantes dans la série « B ». Si les concours ne sont pas terminés, c'est le classement provisoire, avec les épreuves terminées au moment des relais, qui déterminera les 2 groupes. Les concours non terminés continueront à se dérouler pendant les relais, comme ils se déroulaient pendant les autres courses.

7.2 La composition probable de l'équipe devra parvenir à la C.S.O. F.F.A. au plus tard le lundi 10/10/2005, par télécopie au 01.45.81.40.33 ou par courriel [cso@athle.org](mailto:cso@athle.org).

Quarante-cinq minutes avant le début de la première épreuve, la composition définitive de l'équipe sera remise au secrétariat de la réunion.

**7.3** Les changements dans la composition de l'équipe seront autorisés dans la limite fixée par le règlement et devront être signalés au plus tard 30 minutes avant le début de l'épreuve.

**7.4 Officiels :**

Chaque équipe sera tenue de fournir pendant la totalité de la compétition au moins un officiel, ayant au minimum la qualification régionale (2<sup>e</sup> degré). Les noms des officiels, avec **leur qualification**, seront communiqués à la C.S.O. Nationale en même temps que la composition probable de l'équipe (au plus tard le lundi 10 octobre 2005). Toute équipe ne respectant pas cette obligation sera pénalisée de 500 points.

## **Article 8 - Règlement Technique**

**8.1** Toutes les dispositions des règlements internationaux et nationaux de compétition seront appliquées avec, pour les 8 catégories, les précisions suivantes :

**8.1.1** Courses individuelles jusqu'à 400 m inclus et relais.

2 courses avec, dans chacune, le même nombre d'équipes (ou deux nombres différents d'une unité) seront organisées ; la répartition des équipes étant effectuée après un seul tirage au sort, valable pour toutes les distances concernées et respectant les dispositions de l'article 7.2. (1 et 2).

**8.1.3** Courses individuelles à partir du 800 m, il n'y aura qu'une seule course quel que soit le nombre d'équipes.

**8.1.4** Les épreuves de marche devront se dérouler en début de réunion, mais si l'horaire ne permet pas de les faire disputer séparément, elles pourront se dérouler à partir du 5<sup>e</sup>, ou 6<sup>e</sup> couloir, pendant les épreuves de 3000 m.

**8.1.5** Chronométrage des Courses

Le chronométrage de toutes les épreuves de course sera effectué et enregistré par un système électrique, entièrement automatique.

**8.2** En ce qui concerne les concours, les particularités ci-après seront appliquées en fonction des différentes catégories :

**8.2.1** Cadets - Minimes garçons

**8.2.1.1** Saut en hauteur

Chaque concurrent aura droit à **une seule** hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 10 cm, puis 1.50 m et de 5 en 5 cm jusqu'à 1.95 m, puis de 3 en 3 cm.

Durant la totalité du concours, le temps accordé à un athlète à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra pas dépasser 1 minute sauf en cas d'essais consécutifs où la durée sera portée à 2 minutes. Les dispositions de la règle de compétition 180.17 de l'I.A.A.F. dans le cas où il reste moins de 4 concurrents, ne seront pas applicables.

Un concurrent restant seul en compétition pourra demander la hauteur de son choix mais, en cas de réussite, sa performance sera ramenée à la hauteur conforme au barème ci-dessus pour toute cotation.

#### 8.2.1.2 Saut à la perche

Chaque concurrent aura droit à **une seule** hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 20 cm (et sous réserve des possibilités matérielles), puis : 2.20 m - 2.40 m - 2.60 m - 2.80 m - 3.00 m - 3.20 m - 3.40 m - 3.60 m - 3.80 m 4.00 m et, ensuite, de 10 en 10 cm.

Durant la totalité du concours, le temps accordé à un athlète à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra pas dépasser 1 minute sauf en cas d'essais consécutifs où la durée sera portée à 3 minutes. Les dispositions de la règle de compétition 180.17 de l'I.A.A.F. dans le cas où il reste moins de 4 concurrents, ne seront pas applicables.

Mêmes dispositions que pour le saut en hauteur (Art. 8.2.1.1), lorsqu'un concurrent restera seul en compétition.

#### 8.2.1.3 Triple saut

La planche d'appel sera normalement située à 11 m, mais les athlètes pourront opter pour sauter à partir d'une planche située à 9 m, voire à 7 m. Mention devra alors être faite sur la feuille de composition d'équipe.

S'il n'existe pas de planche fixée à 9 ou 7m, il en sera figuré une par une bande blanche large de 20 cm faisant corps avec la piste d'élan, et au-delà de laquelle il n'y aura pas lieu de placer de la plasticine, ou du sable, la validité du saut étant à l'appréciation du juge.

A chacun des essais, le concours débutera avec la planche à 7 m et se poursuivra avec la planche à 9 m, puis celle à 11 m. Dans chacun des sous-concours, l'ordre fixé par le tirage au sort sera respecté.

### 8.2.2 Cadettes - Minimes filles

#### 8.2.2.1 Saut en hauteur

Chaque concurrente aura droit à **une seule** hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 5 cm., puis 1.30 et de 5 en 5 cm jusqu'à 1.55 m, puis de 3 en 3 cm.

Durant la totalité du concours, le temps accordé à un athlète à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra pas dépasser 1 minute, sauf en cas d'essais consécutifs où la durée sera portée à 2 minutes. Les dispositions de la règle de compétition 180.17 de l'I.A.A.F. dans le cas où il reste moins de 4 concurrents, ne seront pas applicables.

Mêmes dispositions que pour le saut en hauteur Cadets (Art. 8.2.1.1), lorsqu'une concurrente restera seule en compétition.

#### 8.2.2.2 Saut à la perche

Chaque concurrente aura droit à **une seule** hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 20 cm (et sous réserve des possibilités matérielles).

Ensuite 1.80 m - 2.00 m - 2.20 m - 2.40 m - 2.60 m - 2.80 m - 3.00 m et de 10 en 10 cm.

Durant la totalité du concours, le temps accordé à un athlète à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra pas dépasser 1 minute, sauf en cas d'essais consécutifs où la durée sera portée à 3 minutes. Les dispositions de la règle de compétition 180.17 de l'I.A.A.F. concernant les cas où il reste moins de 4 concurrents, ne seront pas applicables.

Mêmes dispositions que pour le saut en hauteur Cadets (Art. 8.2.1.1) lorsqu'une concurrente restera seule en compétition.

#### 8.2.2.3 Triple saut

Mêmes dispositions que pour les Cadets (Art. 8.2.1.3) à l'exception des planches qui seront respectivement situées à 9 m ou 7 m.

### 8.2.3 Espoirs - Juniors Hommes

#### 8.2.3.1 Saut en hauteur

Montées de barres identiques et mêmes dispositions que pour les Cadets (Art. 8.2.1.1).

#### 8.2.3.2 Saut à la perche

Chaque concurrent aura droit à **une seule** hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 20 cm (et sous réserve des possibilités matérielles).

Ensuite : 3.00 m et de 20 en 20 cm jusqu'à 4.80 m et ensuite de 10 en 10 cm.

Durant la totalité du concours, le temps accordé à un athlète à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra pas dépasser 1 minute sauf en cas d'essais consécutifs où la durée sera portée à 2 minutes. Les dispositions de la règle de compétition 180.17 de l'I.A.A.F., dans le cas où il reste moins de 4 concurrents, ne seront pas applicables.

Mêmes dispositions que pour le saut en hauteur Cadets (Art. 8.2.1.1), lorsqu'un concurrent restera seul en compétition.

#### 8.2.3.3 Triple saut

Mêmes dispositions que pour les Cadets (Art. 8.2.1.3), à l'exception des planches qui seront respectivement situées à 13 m, 11 m ou 9 m.

### 8.2.4 Espoirs Juniors Femmes



#### 8.2.4.1 Saut en hauteur

Montées de barre identiques et mêmes dispositions que pour les Cadettes (Art. 8.2.2.1).

#### 8.2.4.2 Saut à la perche

Chaque concurrente aura droit à **une seule** hauteur de barre de son choix à condition qu'elle soit un multiple de 20 cm ( et sous réserve des possibilités matérielles).

Ensuite : 2.00 m - 2.20 m - 2.40 m - 2.60 m - 2.80 m - 3.00 m - 3.20 m - 3.40 m, puis de 10 en 10 cm.

Durant la totalité du concours, le temps accordé à un athlète à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra dépasser 1 minute, sauf en cas d'essais consécutifs où la durée sera portée à 2 minutes. Les dispositions de la règle de compétition 180.17 de l'I.A.A.F., dans le cas où il reste moins de 4 concurrents, ne seront pas applicables..

Mêmes dispositions que pour le saut en hauteur Cadets garçons (Art. 8.2.1.1) lorsqu'une concurrente restera seule en compétition.

#### 8.2.4.3 Triple saut

Mêmes dispositions que pour les Cadettes (Art. 8.2.2.2).

### 8.3 Dispositions communes aux 8 catégories

Pour le saut en longueur et le triple saut, ainsi que pour tous les lancers, il y aura 6 essais. Toutefois, si le stade retenu pour la Finale ne dispose que d'un seul sautoir longueur - triple saut, il y aura limitation à 4 essais pour tous les concours mesurés longitudinalement (décision du Comité Directeur du 7/12/1991).

### Article 9 - Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la C.S.O. Nationale dans le cadre des Règlements Généraux de la F.F.A.

# CHAMPIONNATS NATIONAUX INTERCLUBS

Le présent règlement a été adopté par le Comité Directeur plénier du 25 juin 2005 pour les années 2006, 2007 et 2008. Les modalités de la période transitoire (passage de 2005 à 2006) seront communiquées aux 64 clubs concernés dans le courant de l'automne 2005.

Pour pouvoir participer aux Championnats Nationaux Interclubs Élite et Nationales 1A, 1B ou 1C), il faudra avoir eu une équipe Jeunes participant, au moins, au tour régional de l'Interclubs Jeunes (Comité Directeur du 24/1/2004), c'est-à-dire Cadets - Minimes ou Espoirs - Juniors le 25 septembre 2005. On considère qu'il y a une équipe dès lors qu'il y a eu réalisation d'au moins 12 performances (Comité Directeur du 29/5/2004).et, compte tenu du nouveau règlement, il faudra présenter une équipe masculine et une équipe féminine.

## 1/ GENERALITES

### 1.1 *Sélection des clubs*

Le Championnat concernera :

1.1.1 64 clubs retenus par la C.S.O. Nationale, répartis en 4 divisions nationales en fonction des résultats du championnat 2005. Chaque division donnera lieu à l'attribution du titre de Champion de France.

- Division Élite 16 clubs
- Division Nationale 1 A 16 clubs
- Division Nationale 1 B 16 clubs
- Division Nationale 1 C 16 clubs

1.1.2 Les autres clubs constitueront la Division Nationale 2 laissée à l'initiative des Conseils Interrégionaux.

Chaque Conseil Interrégional (le Comité Directeur LIFA pour l'Interrégion Ile de France) aura la liberté du processus de désignation (à l'aide d'un 1<sup>er</sup> tour régional qui se disputera au plus tard le dimanche 7 mai 2006 et qui pourra être séparé pour les hommes et pour les femmes) des clubs qui disputeront la Finale de Nationale 2 dans chaque Interrégion et de ceux qui disputeront les finales régionales.

Chaque Conseil Interrégional (le Comité Directeur LIFA pour l'Interrégion Ile de France) décidera donc de la composition du tour interrégional (Nationale 2).

1.1.3 La composition et le règlement des rencontres régionales et interrégionales seront laissés à l'initiative de chaque Ligue régionale et de chaque Conseil Interrégional.

## **1.2 Dates de la compétition**

Le 1er Tour se déroulera au plus tard le 7 mai 2006. La finale des interclubs régionaux, interrégionaux et nationaux aura lieu le dimanche 21 mai 2006. Toutefois, des rencontres pourront se dérouler le samedi après-midi 20 mai 2006.

Cette date du 20 mai 2006 pourra être retenue par la C.S.O. Nationale pour organiser toute rencontre qui ne regrouperait que des clubs ayant à effectuer un déplacement de moins de 50 km ou si ceux qui doivent effectuer un déplacement supérieur ont donné leur accord préalable.

## **1.3 Engagements**

1.3.1 Pour les 64 clubs de N. 1 retenus (§ 1.1.1) la participation ne sera définitive qu'après réception, par la C.S.O. Nationale, via la ligue régionale, d'un formulaire d'inscription comportant l'engagement d'accepter, sans aucune réserve, toutes les dispositions du présent règlement ainsi que celles de la circulaire financière qui concerne le Championnat de France Interclubs.

Ce formulaire sera signé du Président ou du Secrétaire de la Section d'Athlétisme du club concerné ; il devra être visé par la ligue régionale et parvenir à la F.F.A. au plus tard le 28 janvier 2006.

1.3.2 Pour les clubs disputant les finales interrégionales de N. 2 (§ 1.1.2) la participation sera subordonnée à la réception, par le C.T.S. chargé de missions interrégionales, avant le 8 avril 2006, d'un formulaire analogue, via la Ligue régionale.

1.3.3 Une seule équipe de chaque club peut participer au Championnat de France Interclubs des divisions nationales Élite, 1 A, 1 B et 1 C. Éventuellement une équipe seconde pourra participer à la finale interrégionale de Nationale 2, sans pouvoir prétendre à montée en N. 1 C, sans qu'un athlète ne puisse au MEME TOUR de la compétition figurer dans les deux équipes, tant en épreuve individuelle qu'en relais.

## **1.4 Qualification des athlètes**

1.4.1 Pourront seuls concourir au titre de leur club au tour régional ou à la finale nationale (y compris la finale interrégionale de Nationale 2), les athlètes des catégories Vétérans, Seniors, Espoirs, Juniors, Cadets, qualifiés au titre de leur club la veille du jour de la compétition, sous réserve de présenter toutes les pièces justificatives (copie d'écran).

1.4.2 La participation des athlètes mutés étrangers est admise dans les conditions fixées à l'alinéa 4 de la règle F.4 des règlements nationaux des compétitions.

1.4.3 Il est permis à un club d'utiliser ses mutés et étrangers dans un même relais, mais, dans ce cas, le club ne pourra s'engager aux championnats de France de relais sur ce résultat obtenu, les conditions requises pour les tours qualificatifs étant les mêmes que pour les championnats de relais eux-mêmes (§. Art. 7.1 du règlement des Championnats de France de relais).

1.4.4 Pour le contrôle de l'application des mesures prévues au § 1.4.2 chacun des 64 clubs de N. 1 ( §. 1.1.1) devra adresser à sa ligue régionale, avant le 4 avril 2006, un état comprenant la liste de ses athlètes considérés comme mutés et/ou étrangers au regard du présent règlement (avec, pour chacun, la date de signature de sa première licence en France).

Les Ligues régionales transmettront ces états à la Fédération avant le 12 avril 2006, leur transmission garantissant l'exactitude des renseignements fournis par le club en ce qui concerne les athlètes licenciés dans cette même ligue pour la saison 2004 - 2005.

1.4.5 Les clubs disputant les finales de Nationale 2 (§.1.1.2) devront fournir un état analogue à celui prévu au § 1.4.4 Cet état devra parvenir au C.T.S. chargé de missions interrégionales avant le 2 mai 2006, la responsabilité de la Ligue et des clubs étant engagée, comme précisé au § précédent.

1.4.6 La gestion informatique de la compétition étant faite à partir du fichier fédéral des licenciés, et en vue d'un contrôle rapide des licenciés 2005 - 2006 des clubs participants, le responsable désigné du club devra remettre, une heure avant le début de la réunion, au Délégué Technique, la composition d'équipe prévisionnelle et toutes les corrections qui lui ont été apportées (cf. Art. 6.2).

Tous les clubs n'ayant pas la possibilité de saisir directement leurs licences sur Internet, la présentation de bordereaux de dépôt validés par la ligue ne sera admise que pour les clubs qui n'ont pas la possibilité de saisir directement leurs licences.

Pour toute licence non valable indiquée sur la composition d'équipe prévisionnelle (et corrections apportées), les droits de recherche éventuelle sur Internet sont fixés à 3 € par licence, payables sur place le jour de la compétition, auprès du Délégué Technique ou de l'officiel habilité.

Le Délégué Technique interdira la participation à tout athlète qui ne sera pas en mesure de prouver sa qualification au club au plus tard à la date fixée à l'Art. 1.4.1, ou de présenter la pièce d'identité qui pourrait lui être demandée en plus de la présentation de la licence.

## **2/ RÈGLEMENTS TECHNIQUES (GÉNÉRALITÉS)**

### **2.1 Organisation générale**

Toutes les rencontres du deuxième tour des Divisions Nationales Élite, 1 A, 1 B et 1 C, regrouperont 16 clubs (au 1er tour, il y aura un regroupement géographique des clubs des 4 divisions, cf. Art. 4).

### **2.2 Programme et possibilités de participation**

2.2.1 Chaque club pourra présenter 2 athlètes dans chacune des 19 épreuves individuelles suivantes :

Hommes :

100 - 200 - 400 - 800 - 1500 - 3000 - 5000 - 110 haies - 400 haies - 3000 steeple - 5000 marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot -

Femmes :

100 - 200 - 400 - 800 - 1500 - 3000 - 100 haies - 400 haies - 3000 marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot -

Il pourra en outre présenter une équipe dans chacun des relais 4x100 et 4x400 (H&F, soit 4 équipes).

2.2.2 Un même athlète pourra disputer, au maximum, une course, un concours et un relais ou un saut, un lancer et un relais, la marche étant classée dans les épreuves de courses.

Dans les concours de sauts verticaux, par dérogation aux règles de compétition 142.3 et 181.2 de l'I.A.A.F., un athlète qui aurait, car participant à 2 épreuves en même temps, été autorisé à effectuer ses essais dans un ordre différent de celui fixé au début de l'épreuve et qui, malgré cette autorisation, n'aurait pas pu tenter un de ses essais différés, aura droit de tenter le ou les essais ultérieurs qui pourraient lui rester à cette hauteur.

2.2.3 Les Cadets et Cadettes ne seront pas admis à participer aux 400 (H&F) - 5000 (H) - 400 haies (H&F) - 3000 steeple (H) et relais 4x400 (H&F).

### **2.3 Classements**

2.3.1 Le classement de chaque finale nationale (y compris la finale interrégionale de Nationale 2) sera établi à la Table Internationale (édition 2002) et à la table de cotation complémentaire éditée en 1994 par la F.F.A. pour la marche (5000 / 3000 m).

2.3.1.1 Pour toutes les finales :

Forfait, abandon, disqualification ou non classé : 0 point.

2.3.1.2 En cas d'ex æquo, les clubs seront départagés par le nombre de premières places, puis de deuxièmes en cas de nouvelle égalité et ainsi de suite.

### **3/ ORGANISATION DE LA COMPÉTITION**

#### **3.1 *Rôle de la C.S.O. Nationale***

La C.S.O. Nationale répartit les 64 clubs de N. 1 (§.1.1.1) en divisions et groupes. Elle compose les finales nationales (20 - 21 mai 2006).

Elle désigne le Juge Arbitre, sur proposition de la Ligue organisatrice, et le Délégué Technique. Elle effectue les tirages au sort, centralise et homologue les résultats, compose les divisions pour 2007.

Elle fixe les lieux des rencontres, en accord avec les ligues régionales concernées, à l'exception de la Finale Élite dont le lieu est fixé par le Bureau Fédéral.

#### **3.2 *Rôle de la Ligue organisatrice***

La Ligue organisatrice établit l'horaire en tenant compte de la recommandation suivante, relative à l'ordre des courses :

Marche - 400 haies - 400 - 800 - 200 - 1500 - 110 haies - 100 - 3000 steeple - 3000 - 5000 - 4x100 - 4x400 -

3.2.1 L'horaire sera adressé aux clubs participants par la ligue organisatrice qui leur communiquera également les moyens de transport et éventuellement les modalités d'hébergement (avec copie à la C.S.O. Nationale).

Il sera établi de façon à permettre aux clubs les plus éloignés d'accéder au lieu de la compétition et d'en repartir, en tenant compte des moyens de transport pouvant être utilisés. En cas de divergences, la C.S.O. Nationale prendra toutes décisions utiles.

3.2.2 Elle convoque les jurys, y compris le Juge Arbitre. Elle fournit sous sa responsabilité tout le matériel nécessaire au déroulement de la compétition (y compris un appareil de chronométrage électrique) et s'assure que tout est disponible. Elle adresse, à la fin de la compétition, à la C.S.O. Nationale (par télécopie 01.45.81.40.33 ou courriel [cso@athle.org](mailto:cso@athle.org) ) le classement des équipes avec leur total de points. Dans les 24 heures qui suivent la compétition, elle adresse à la C.S.O. Nationale les résultats détaillés comprenant le classement complet de chaque épreuve et le tableau récapitulatif des points de la rencontre obtenus à la table de cotation.

3.2.3 Port de dossards : il est obligatoire pour toutes les courses et recommandé pour les concours.

3.2.4 L'organisation peut être confiée à un club ou à un Comité Départemental, le contrôle devant en être assuré par la Ligue.

#### **3.3 *Rôle du Délégué Technique***

3.3.1 Ce Délégué, de préférence un Juge Arbitre Général, sera désigné par la C.S.O. Nationale.

Le jour de la compétition, il reçoit les feuilles de composition d'équipes, les licences (ou les listings) et les cartes d'officiels, pour contrôle.

Il prend toutes dispositions pour s'assurer que les athlètes ou les officiels sont bien licenciés ou qualifiés au club qu'ils représentent, avec éventuellement un contrôle à posteriori. Il adresse à la C.S.O. Nationale, dans les 48 heures, un compte rendu signalant les anomalies ou les qualifications douteuses.

A la fin de la réunion, il confirme le classement général de l'épreuve et donne l'autorisation à l'officiel Logica de transmettre dans les plus brefs délais les résultats sur le SI-FFA. Il transmet à la C.S.O. Nationale le classement définitif par télécopie (01.45.81.40.33), par courriel [cso@athle.org](mailto:cso@athle.org) ou par téléphone (01.53.80.70.05), mais à confirmer par télécopie ou courriel, de telle sorte qu'il soit parvenu le lendemain de la compétition avant 10 heures.

Indépendamment des décisions du Juge Arbitre prises sur le terrain, il fournit à la C.S.O. Nationale ses explications des décisions qu'il a dû prendre, celles-ci ne pouvant être remises en question que par la C.S.O. Nationale. Il encaisse les pénalités et/ou les droits d'appel (100 €) s'il y a lieu.

Enfin, il adresse à la C.S.O. Nationale la composition du jury et son compte rendu dans les 48 heures.

3.3.2 Pour les compétitions de niveau interrégional (N. 2) où les équipes disputent l'accès à la Division N. 1 C, l'organisateur (la ligue ou l'interrégion) devra veiller à désigner une personne chargée des mêmes opérations que le Délégué Technique des rencontres de N. 1.

La Ligue (ou l'Interrégion) organisatrice sera responsable de l'envoi, à la C.S.O. Nationale, dans les 48 heures, des mêmes documents (résultats complets, classement définitif, feuilles de composition de toutes les équipes, composition du jury et rapport du délégué désigné).

### **3.4 Rôle du Juge Arbitre**

Pendant le déroulement des épreuves, il exerce les attributions qui lui sont dévolues par les règlements internationaux.

Dans les 48 heures qui suivent la compétition, il adresse son rapport à la C.S.O. Nationale et en fait parvenir une copie à la ligue organisatrice.

## **4/ DEROULEMENT**

### **⇒ du 1<sup>er</sup> tour et qualification pour le 2e tour**

Les 64 clubs de Nationale 1 (Élite, 1 A, 1 B, 1 C) ont été répartis en poules géographiques permettant de limiter les déplacements.

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour, la finale et la rencontre de classement de chaque division seront composées en tenant compte des 8 meilleurs totaux de points pour la finale et des 8 suivants pour la rencontre de classement, les clubs

rester dans la division obtenue à la suite du championnat 2005. Néanmoins, pour les sauts verticaux, des groupes de niveaux pourront être constitués.

**Pour cette année transitoire 2006, une circulaire spécifique leur précisant leur division au premier et au second tour sera adressée aux 64 clubs concernés (il s'agit des 60 clubs ayant une équipe en première division à l'issue des montées et descentes de 2005, et des 4 clubs ayant leur 2 équipes en finale interrégionale N2 en 2005 réalisant les 4 meilleurs totaux H+F), dans le courant de l'automne.**

⇒ **du 2<sup>e</sup> tour et incidence sur le championnat 2006**

➤ Divisions Élite, N.1A, N1B,

A l'issue du 2<sup>e</sup> tour, les clubs classés 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> de la rencontre de classement descendent en division inférieure et les clubs classés 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> des finales de N.1B et N.1C accèdent à la division supérieure.

➤ Divisions N. 1 C et N. 2,

A l'issue du 2<sup>e</sup> tour, 20 - 21 mai 2006, les 3 premiers clubs classés de la finale de N. 1 C accèdent à la division N. 1 B. Les clubs classés 5<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> de la rencontre de classement de N. 1 C descendent en division N. 2 et sont remplacés par les 4 meilleurs totaux de N. 2 (toutes interrégions confondues).

Les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> meilleurs totaux de la division N. 2 (toutes interrégions confondues) seront comparés aux totaux des clubs classés 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de la rencontre de classement de N. 1 C.

Les 2 meilleurs de ces 4 totaux permettront à leurs clubs de monter ou de se maintenir en N. 1 C, suivant le cas.

## **5/ REGLEMENT TECHNIQUE DES EPREUVES**

Toutes les dispositions des règlements internationaux et des règlements nationaux de compétition seront appliquées avec les précisions suivantes :

### **5.1 Courses individuelles jusqu'au 400 m et 400 m haies inclus**

Pour toutes les rencontres, deux courses seront organisées pour les hommes et deux pour les femmes, la première groupant le meilleur de chaque club, se référer à la recommandation de l'Art. 7.2, les temps des deux courses seront pris en considération pour établir le classement à la place de chaque épreuve après cotation à la table.

### **5.2 Courses individuelles à partir du 800 m et relais**

Il n'y aura qu'une seule course pour les hommes et une pour les femmes. Toutefois au 800 m, les 2 athlètes du même club seront placés dans le même couloir. En cas de rencontre à 8 clubs, il y aura, pour les 800 m, deux courses. Elles seront organisées selon l'Art. 5.1, ci-dessus.

### **5.3 Épreuves de Marche**



Ces épreuves devront se disputer en début de réunion mais, si l'horaire ne permet pas de les faire disputer séparément, l'épreuve de 3000m féminin pourra se dérouler à partir du 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> couloir durant l'épreuve de 5000m masculin.

#### 5.4 *Chronométrage des courses*

Le chronométrage de toutes les courses sera effectué et enregistré par un système électrique entièrement automatique.

#### 5.5 *Saut en Hauteur*

Pour tout concours débutant à une hauteur inférieure à 1m60 pour le concours masculin et à 1m40 pour le concours féminin, chaque concurrent aura droit à une **seule** hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 10 cm.

Ensuite : 1m60 pour le concours masculin, 1m40 pour le concours féminin et de 5 en 5cm pendant tout le reste du concours. Un concurrent restant seul en compétition pourra demander la hauteur de son choix, mais sa performance sera cotée à la hauteur inférieure prévue au tableau des montées de barre, au cas où elle n'y figurerait pas. En cas d'ex æquo pour la première place, il n'y aura pas de barrage.

Durant la totalité du concours, le temps accordé à un même athlète, à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra pas dépasser 1 minute, sauf en cas d'essais consécutifs où la durée sera portée à 2 minutes. Les dispositions de la règle de compétition 180.17 de l'I.A.A.F., dans le cas où il reste moins de 4 concurrents, ne seront pas applicables.

#### 5.6 *Saut à la Perche*

Pour tout concours débutant à une hauteur inférieure à 2m80 pour le concours masculin et à 2m00 pour le concours féminin (et sous réserve des possibilités matérielles), chaque concurrent aura droit à une **seule** hauteur de barre de son choix à condition qu'elle soit un multiple de 20 cm.

Ensuite 2m80 pour le concours masculin, 2m00 pour le concours féminin et de 20 en 20cm jusqu'à 4m60 pour le concours masculin et 3m40 pour le concours féminin, puis de 10 en 10cm jusqu'à la fin du concours. Même disposition que pour le saut en hauteur lorsqu'un concurrent restera seul en compétition. En cas d'ex æquo pour la première place, il n'y aura pas de barrage.

Durant la totalité du concours, le temps accordé à un même athlète, à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra pas dépasser 1 minute, sauf en cas d'essais consécutifs où la durée sera portée à 3 minutes. Les dispositions de la règle de compétition 180.17 de l'I.A.A.F., dans le cas où il reste moins de 4 concurrents, ne seront pas applicables.

## 5.7 Triple saut

La planche d'appel sera normalement située à 13m pour le concours masculin et à 11m pour le concours féminin, mais les athlètes pourront opter pour sauter à partir d'une planche située à 9 ou 11m pour le concours masculin et à 7 ou 9m pour le concours féminin. Mention devra alors en être faite sur la feuille de composition d'équipe. S'il n'existe pas de planche fixée à 11m, 9m, ou 7m, il en sera figuré une par une bande de 20 cm de large, faisant corps avec la piste d'élan, et au-delà de laquelle il n'y aura pas lieu de placer de la plasticine ou du sable, la validité du saut étant à l'appréciation du juge.

Le concours masculin débutera avec la planche à 9m puis celle située à 11m et, enfin, celle située à 13m (7, 9 et 11m pour le concours féminin). Dans chaque sous-concours, l'ordre fixé par le tirage au sort sera respecté.

## 5.8 Lancers

Les engins de la catégorie Seniors seront utilisés.

## 5.9 Dispositions communes au saut en longueur, au triple saut et aux 4 lancers.

Il n'y aura qu'un seul concours, quel que soit le nombre de clubs en présence, tous les concurrents ayant droit à **6 essais**.

# 6/ DISPOSITIONS DIVERSES

## 6.1 Ordre de participation

Le logiciel LOGICA effectuera pour chaque club la position de ses athlètes au départ de chaque course ou l'ordre de participation de ses sauteurs et lanceurs dans les concours, en fonction des lettres attribuées par le tirage au sort effectué par la CSO Nationale

## 6.2 Feuille de composition d'équipe

Cet imprimé est disponible sur le site Internet [www.athle.com](http://www.athle.com)

Afin de permettre de respecter les horaires en début de réunion et de vérifier la qualification des athlètes, UN exemplaire de la composition d'équipe, même prévisionnelle, devra être transmis, au plus tard 48 heures avant la rencontre, à l'organisateur.

Les dossiers avec les feuilles de composition définitive d'équipe devront être retirés 1 heure avant le début de la 1<sup>ère</sup> épreuve Les clubs devront remettre cette feuille de composition définitive d'équipe avec les dernières modifications au secrétariat de la compétition au plus tard 30 minutes avant le début de la 1<sup>ère</sup> épreuve.

Seront mentionnés :

⇒ les 2 participants prévus pour chaque épreuve individuelle, celui mentionné en premier étant considéré comme le meilleur

- ⇒ la composition probable des équipes de relais
- ⇒ les remplaçants éventuels
- ⇒ les 6 officiels diplômés (2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> degré)
- ⇒ le nom et la signature du responsable de l'équipe qui sera le seul habilité à répondre, en son nom, aux demandes formulées par le Délégué Technique et à lui signaler des changements dans la composition de l'équipe.

Les changements seront autorisés et devront être signalés au plus tard 30 minutes avant le début de l'épreuve concernée, sauf cas de force majeure (par exemple, athlète venant de se blesser dans une autre épreuve).

### 6.3 Officiels

Aux 2 tours du Championnat 2006 et, **pour toute la durée de la réunion**, chaque club participant devra présenter et mettre à la disposition du Juge Arbitre, au minimum, 6 officiels diplômés : deux officiels fédéraux (3<sup>e</sup> degré) et quatre officiels régionaux (2<sup>e</sup> degré). Parmi ces 6 officiels, 4 au moins devront officier comme Juges de concours.

Ces officiels, licenciés pour la saison 2005 - 2006 aux clubs concernés, devront justifier de leur qualification par la présentation de leur carte d'officiel (fédéral ou régional), ou tout autre justificatif (copie d'écran DEO, PV de la COT Nationale ou Régionale).

Les clubs ne présentant pas le nombre d'officiels requis seront sanctionnés d'une pénalité de 150 € par officiel non présenté **ou** ne remplissant pas la qualification prescrite ; de plus, il sera infligé une pénalité de 700 points pour un officiel non présenté **ou** ne possédant pas la qualification prescrite, **ou** n'ayant pas officié pendant la totalité de la compétition, 1500 points pour deux, 2500 points pour trois, 3000 pour quatre, 4000 pour cinq et 5000 pour six.

### 6.4 Indemnisation

Selon les modalités de la circulaire financière définies pour les épreuves nationales par équipes.

## 7/ FRAUDES ET IRREGULARITES

- 7.1 Toute irrégularité au regard des dispositions des § 1.4.1 - 1.4.2 - 2.2.2 - 2.2.3 - entraînera la disqualification du club qui l'aura commise et sa mise hors championnat pour l'année 2006.
- 7.2 Si ces irrégularités présentent un caractère frauduleux, le club qui s'en est rendu coupable pourra se voir interdire la participation au Championnat 2007 et ce sans préjudice des sanctions pouvant être prises dans le cadre du Règlement Disciplinaire de la F.F.A.

## **8/ FORFAITS**

Si l'un des 64 clubs de N. 1 déclare forfait à l'un des 2 tours, il sera classé dernier de sa division et sera rétrogradé dans la division inférieure en 2007.

## **9/ CAS NON-PREVUS**

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la C.S.O. Nationale dans le cadre des Règlements Généraux de la F.F.A.

# CHAMPIONNATS NATIONAUX DE RELAIS

## 1. IMPLANTATION

Date : Les 8 et 9 octobre 2005

Lieu : Val de Reuil (27)

## 2. ÉPREUVES

### 2.1 Hommes

4x100 m - 4x200 m - 4x400 m - 4x800 m - 4x1000 m Cadets

### 2.2 Femmes

4x100 m - 4x200 m - 4x400 m - 4x800 m - 4x1000 m Cadettes

## 3. TITRES DECERNES

Champion de France pour chacune des épreuves désignées au paragraphe précédent.

## 4. QUALIFICATION

Il faut avoir réalisé les minima A (un complément pouvant être sur la base des minima E) d'engagement figurant ci-dessous, dans une compétition s'étant déroulée sous le contrôle des Ligues.

Les clubs devront adresser par l'intermédiaire de leur Ligue, le formulaire d'engagement pour le 26 septembre. La C.S.O. se chargera de qualifier les clubs.

Épreuve	Femmes		Hommes	
	Minima A	Minima E	Minima A	Minima E
4x100	49.00	49.70	42.20	43.10
4x200	1.49.50	1.54.00	1.31.00	1.34.00
4x400	4.04.00	4.10.00	3.21.00	3.30.00
4x800	9.40.00	10.30.00	8.00.00	8.20.00
4x1000 CA	13.30.00	15.10.00	11.00.00	12.10.00

## 5. ENGAGEMENTS

Les demandes d'engagement doivent être adressées au siège de la F.F.A., au fur et à mesure de leur réalisation, et parvenir au plus tard le lundi 26 septembre (par l'intermédiaire des ligues) accompagnées d'une feuille de composition probable d'équipe, à retirer auprès des ligues.

## **6. HORAIRES, HEBERGEMENTS ET MOYENS DE TRANSPORT**

Les informations complètes seront disponibles sur le site Internet [www.athle.com](http://www.athle.com)

## **7. REGLEMENT TECHNIQUE**

### **7.1 *Qualification des athlètes***

Peuvent concourir au titre de leur club, les athlètes qualifiés pour ce club la veille du jour de l'épreuve.

La participation des athlètes étrangers est admise dans les conditions fixées à l'alinéa 4 de la règle F.4 des règlements nationaux des compétitions.

### **7.2 *Participation des athlètes***

7.2.1 Les Juniors (H. & F.) peuvent participer à tous les relais. Toutefois, un (ou une) Junior ne peut participer à deux relais que si leurs distances respectives ne sont pas supérieures à 400 m.

7.2.2 Les Cadets et Cadettes peuvent participer à tous les relais, sauf les 4x400 m. Toutefois, ils ne peuvent doubler que s'il s'agit des relais 4x100 m et 4x200 m.

7.2.3 En aucun cas, un athlète de la catégorie « Minimes » (G. & F. ) ne pourra participer aux relais 4x1000 m de la catégorie « Cadets ».

### **7.3 *Composition des équipes***

7.3.1 Chaque club pourra inscrire 5 athlètes sur la feuille de composition d'équipe pour tous les relais sauf au 4x100 m où il lui sera permis d'en inscrire 6, à la condition qu'il y ait 2 tours qualificatifs à la finale. **Parmi ces 5 ou 6 athlètes, il ne pourra y avoir qu'un seul étranger (cf. article 7.1).**

7.3.2 A chaque tour de la compétition, l'équipe sera obligatoirement formée par 4 des athlètes inscrits sur la feuille de composition d'équipe déposée lors du 1<sup>er</sup> tour. (toutefois, en ce qui concerne le relais 4x100 m, si un athlète présent lors des séries ne participe pas aux ½ finales, il ne pourra courir la finale).

### **7.4 *Dossards***

Tous les athlètes d'une même équipe devront porter le même numéro de dossard (1 par athlète).

# CRITERIUM DE SPECIALITES

CADETS - JUNIORS - SENIORS

## **1. IMPLANTATION**

Date : Les 8 et 9 octobre 2005

Lieu : VAL DE REUIL (27)

## **2. ÉPREUVES**

### **2.1 Critériums Nationaux des Sauts (H et F) :**

Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut

### **2.2 Critériums Nationaux des Lancers (H et F) :**

Poids - Disque - Marteau - Javelot

## **3. CLASSEMENT PAR EQUIPES**

### **3.1 *Critériums Nationaux Hommes et Critériums Nationaux Femmes***

Pour chacun des deux critères nationaux (sauts ou lancers) les clubs vainqueurs seront ceux qui obtiendront les totaux de points les plus élevés sur l'ensemble des critères de spécialités pour lesquels ils sont qualifiés. Il n'est pas établi de classement par catégories d'âge, les équipes pouvant réunir des athlètes de différentes catégories.

Pour chaque critérium de spécialité, des points seront attribués de la manière suivante :

9 points au 1<sup>er</sup>, 7 au 2<sup>ème</sup>, 6 au 3<sup>ème</sup> et ainsi de suite.

Tout cas d'ex-æquo sera tranché au profit du club ayant obtenu le plus de premières places sur l'ensemble des critères de spécialités, si l'ex-æquo subsiste, le club ayant obtenu le plus de 2<sup>èmes</sup> places, et ainsi de suite.

### **3.2 *Critériums des sauts et des lancers:***

Pour chaque critérium de spécialité, le classement sera établi par addition des performances des 4 participants.

Tout cas d'ex-æquo sera tranché au profit du club obtenant la moins mauvaise performance ; si l'ex-æquo subsiste, la 2<sup>ème</sup> moins mauvaise performance et ainsi de suite. Enfin, si l'ex-æquo subsiste à nouveau, ce sera le club ayant la meilleure performance à la table internationale 2002 (hors bonifications) et ainsi de suite.

## **4. QUALIFICATION DES ATHLETES**

**4.1** Pour chaque Critérium, pour la finale comme pour les tours de qualification, pourront seuls concourir au titre de leur club les athlètes des catégories Vétérans,

Seniors, Espoirs, Juniors, Cadets, et Minimes qualifiés au titre de leur club à la veille de la compétition.

**4.2** Pour chaque critérium et pour la finale, la participation des athlètes mutés et étrangers est admise dans les conditions fixées à l'alinéa 4 de la règle F.4 des règlements nationaux des compétitions.

**4.3** Lors de la finale, un athlète pourra participer dans un seul critérium sauts et/ou dans un seul critérium lancers.

## **5. QUALIFICATION DES CLUBS**

**5.1** Pour postuler à la qualification de la finale d'un critérium de spécialité, un club devra avoir présenté une équipe dans cette spécialité lors du challenge d'automne du 25 septembre 2005.

**5.2** Un même athlète peut prendre part au challenge d'automne dans plusieurs spécialités différentes. la qualification à la finale sera établie en fonction des résultats de chaque club, indépendamment de la composition des équipes.

**5.3** Les qualifications pour la finale de chaque critérium sont prononcées à partir du meilleur total obtenu par chaque club lors du tour qualificatif dans le cadre du challenge d'automne. **Les clubs doivent s'engager par l'intermédiaire des ligues** en utilisant les imprimés d'engagement à prendre sur le site internet de la Fédération. Dans tous les cas, ces engagements doivent parvenir à la CSO FFA au plus tard le lundi 26 septembre 2005, délai de rigueur.

**5.4** La finale nationale de chaque critérium regroupera les 8 clubs qui auront les plus forts totaux.

**5.5** Les horaires, hébergements et moyens de transport figureront sur le site [www.athle.com](http://www.athle.com) dès que possible.

**5.5** Les Benjamins et Benjamines ne sont pas admis dans ces critères.

## **6. REGLEMENT TECHNIQUE**

### **6.1 Critériums Nationaux des Sauts**

Pour chaque critérium : Hauteur (H & F), Perche (H & F), Longueur (H & F), Triple saut (H & F), chaque club devra présenter 4 athlètes, soit Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors, mais obligation de présenter un minime ou un Cadet ou un Junior ou un Espoir. Les Vétérans qui participent à cette compétition sont considérés comme des Seniors.

#### *Montées de barres*

Chaque concurrent a droit à une hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de :

10 cm pour le saut en hauteur masculin, ensuite 1,60 m et de 5 en 5 cm jusqu'à 2,00 m, puis de 3 en 3 cm jusqu'à 2,15 m et de 2 en 2 cm ensuite.

20 cm pour le saut à la perche masculin, ensuite 3,00 m et de 15 en 15 cm jusqu'à 4,50 m, puis de 10 en 10 cm jusqu'à 5,20 m et de 5 en 5 cm ensuite.



5 cm pour le saut en hauteur féminin, ensuite 1,35 m et de 5 en 5 cm jusqu'à 1,60 m, puis de 3 en 3 cm jusqu'à 1,72 m et de 2 en 2 cm ensuite.

15 cm pour le saut à la perche féminin, ensuite 2,00 m et de 15 en 15 cm jusqu'à 2,90 m, puis de 10 en 10 cm jusqu'à 3,40 m et de 5 en 5 cm ensuite.

### *Longueur et Triple saut*

6 essais par concurrent(e)

#### Triple saut masculin

La planche d'appel sera normalement située à 13 m pour les catégories Seniors, Espoirs et Juniors, à 11 m pour les Cadets et à 9 m pour les minimes mais les athlètes pourront opter pour une planche à 11 m pour les catégories Seniors, Espoirs et Juniors, à 9 m pour les Cadets et 7 m pour les Minimes.

#### Triple saut féminin

La planche d'appel sera normalement située à 11 m pour les catégories Seniors, Espoirs et Juniors, à 9 m pour les catégories Cadettes et Minimes, mais les athlètes pourront opter pour une planche à 9m pour les catégories Seniors, Espoirs et Juniors, à 7m pour les catégories Cadettes et Minimes.

### *Groupes*

Les athlètes d'une même équipe seront répartis dans 4 groupes de 8 en fonction des indications communiquées sur la feuille de composition d'équipe envoyée au moment de l'engagement.

Un changement dans la composition de l'équipe sera accepté jusqu'à une heure avant le début de la réunion, à condition que le remplaçant prenne place dans le groupe de celui qu'il remplace.

### *Bonifications pour les sauts*

Pour les jeunes catégories, application des bonifications suivantes :

CATEGORIES	HAUTEUR	LONGUEUR	TRIPLE SAUT	PERCHE
MINIMES FILLES	+ 9	+ 30	+ 45	+ 45
CADETTES	+ 6	+ 20	+ 30	+ 30
JUNIORS FEMMES	+ 3	+ 10	+ 15	+ 15
MINIMES GARÇONS	+ 15	+ 45	+ 60	+ 60
CADETS	+ 10	+ 30	+ 40	+ 40
JUNIORS HOMMES	+ 5	+ 15	+ 20	+ 20

## **6.2 Critériums Nationaux des Lancers**

Toutes les dispositions des règlements de l'I.A.A.F. sont applicables à ces épreuves.

6 essais par concurrent(e)

Pour chaque critérium : Poids (H & F), Disque (H & F), Marteau (H & F), Javelot (H & F), chaque club devra présenter 4 athlètes, soit Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors : chaque athlète lançant l'engin de sa catégorie d'âge au moment de la compétition, mais obligation de présenter un Minime, un Cadet ou un Junior ou un Espoir.

Les Vétérans qui participent à cette compétition sont considérés comme des Seniors et lancent les engins de la catégorie Seniors.

# CHAMPIONNAT NATIONAUX DE RELAIS DE MARCHÉ

## 1. IMPLANTATION

Date : 9 octobre 2005

Lieu : Val de Reuil (27)

## 2. ÉPREUVE

**2.1** Épreuve masculine de 25000m composée de 4 tronçons = 5000m + 10000m + 4800m + 5200m (un Minime ne peut pas participer sur 10000m)

**2.2** Épreuve féminine de 18000m composée de 4 tronçons = 2800m + 5200m + 5200m + 4800m (un Minime ne peut participer que sur 2800m).

Composition des équipes : 4 athlètes dont au moins 1 jeune (minime, cadet ou junior).

## 3. QUALIFICATIONS

Sur proposition des clubs à partir des performances réalisées par 4 marcheurs au cours d'épreuves officielles.

Les formulaires de pré-engagement sont à demander à la F.F.A. / C.N.M.

Les conditions d'admission des étrangers sont les mêmes que celles des Championnats de France de relais.

La date limite d'arrivée à la F.F.A. (par l'intermédiaire des ligues) : 26 septembre 2005.

## 4. Règlement du jugement

Chaque juge pourra donner une mise en garde.

Après avoir donné une mise en garde, chaque juge communiquera au chef-juge autant d'**avertissements** (carton rouge) que nécessaire, chaque fois qu'il jugera qu'un concurrent ne respecte pas le règlement de la marche.

Le chef-juge comptabilisera les avertissements. Dès qu'il aura 3 cartons de 3 juges différents pour le même marcheur, il appliquera les pénalités suivantes :

**1<sup>ère</sup> pénalité : 1 minute**

**2<sup>e</sup> pénalité : 2 minutes**

**3<sup>e</sup> pénalité : 4 minutes      etc...      8 minutes...      16 minutes**

Les pénalités seront appliquées par le chef-juge qui chronométrera lui-même l'arrêt sur place du marcheur fautif et il en informera la table de pointage.

C'est le marcheur fautif qui est pénalisé et non l'équipe ; donc, chaque marcheur part sans avertissement au début de son parcours.

# COUPE DE FRANCE DES ÉPREUVES COMBINÉES

## CHALLENGE JEAN-LOUIS POLIN

### **1. IMPLANTATION**

Date : Samedi 29 & dimanche 30 juillet 2006

Lieu : Aix en Provence (13)

### **2. ÉPREUVES**

La Coupe existe en féminines et en masculins.

Les épreuves de cette Coupe sont le Décathlon masculin et l'Heptathlon féminin.

### **3. QUALIFICATION DES EQUIPES**

Seront retenues les 10 meilleures équipes (une seule par club) en masculins et en féminines sur les résultats de 2005-2006.

Chaque équipe est composée de 3 athlètes dont au moins un jeune (Junior ou Cadet).

### **4. QUALIFICATION DES ATHLETES**

⇒ Pourront seuls concourir les athlètes qualifiés au titre de leur club la veille de la compétition.

⇒ Ces dates seront celles de l'enregistrement direct sur ordinateur.

⇒ La participation des athlètes mutés et étrangers est admise dans les conditions fixées à l'alinéa 4 de la règle F 4 des règlements nationaux des compétitions.

### **5. ENGAGEMENTS**

Ils devront parvenir, après accord de la Ligue, à la F.F.A., le mardi 11 juillet 2006, dernier délai.

Ils devront comporter les renseignements (n° de licence, nom, catégorie d'âge etc...) sur les 3 athlètes pouvant qualifier l'équipe, ainsi que leurs performances et le total de points. La liste des clubs qualifiés paraîtra le 18 juillet 2006 sur le site Internet : [www.athle.com](http://www.athle.com)

Les équipes qualifiées doivent faire parvenir leur composition d'équipes probable sur le formulaire prévu à cet effet pour le 20 juillet 2006, dernier délai.

### **6. HORAIRES - HEBERGEMENT - TRANSPORT - ACCUEIL**

Toutes les informations seront disponibles sur le site Internet [www.athle.com](http://www.athle.com)

## **7. ATHLETES INDIVIDUELS**

Un certain nombre de places pour des athlètes individuels, sera disponible dans la mesure du possible. Les engagements des athlètes intéressés devront être effectués dans les conditions définies à l'Art. 5 ci-avant.

## **8. REGLEMENT TECHNIQUE**

- ⇒ Composition d'équipe : une équipe est composée de 3 athlètes, dont au moins 1 jeune (Cadet ou Junior).
- ⇒ Chaque responsable pourra augmenter la participation à 5 athlètes, à condition qu'il y ait au moins 2 jeunes (Cadet ou Junior).
- ⇒ Classement : il se fera sur la composition de base de l'équipe, c'est-à-dire avec le résultat cumulé de 3 totaux, dont obligatoirement celui d'un jeune.
- ⇒ La compétition se déroulera suivant le règlement des Championnats de France d'épreuves combinées. Les séries du 800 m et du 1500 m seront composées de telle sorte que l'une d'entre elles regroupe les équipes les mieux placées après l'avant-dernière épreuve.
- ⇒ Les athlètes d'une même équipe seront répartis dans des groupes A, B, C, D et E, en fonction de la demande de leur club.
- ⇒ Les athlètes des Catégories Cadets (G.&F.) seront réunis obligatoirement dans le groupe "E" (voire "D", s'il y en a 2 dans la même équipe).
- ⇒ Pour des raisons d'équipement et pour les athlètes des groupes C, D & E de chaque équipe, il y aura la possibilité de permuter les concours de saut en hauteur (1<sup>er</sup> jour) avec celui de saut à la perche (2<sup>e</sup> jour) pour les épreuves masculines ou de saut en longueur (2<sup>e</sup> jour) pour les épreuves féminines et les concours du lancer de poids (1<sup>er</sup> jour) avec ceux du lancer de javelot (2<sup>e</sup> jour) pour les épreuves masculines et féminines.
- ⇒ Un changement dans la composition de l'équipe sera accepté jusqu'à une heure avant le début de la réunion, à condition que le remplaçant prenne place dans le groupe de celui qu'il remplace.

## ÉPREUVES HORS STADE

(CROSS-COUNTRY, COURSES SUR ROUTE et COURSES EN MONTAGNE)

⇒ CHAMPIONNATS NATIONAUX DES 24 HEURES	77
⇒ SAISON DE CROSS-COUNTRY	78
⇒ CHAMPIONNATS NATIONAUX DES 100KM	92
⇒ CHAMPIONNATS NATIONAUX D'ÉKIDEN	93
⇒ CHAMPIONNATS DE FRANCE DE SEMI MARATHON	95
⇒ CHAMPIONNATS DE FRANCE DE MARATHON	97
⇒ CHAMPIONNATS NATIONAUX DE COURSES EN MONTAGNE	99
⇒ CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 10 KM	100

Un classement permanent des coureurs sur route, regroupant tous les licenciés quel que soit leur niveau de performances, est établi sur 10 km - 15 km - 20 km - Semi-Marathon - Marathon - 100 km et 24 Heures avec classements hommes et femmes séparés et par catégorie.

A consulter sur internet [WWW.ATHLE.COM](http://WWW.ATHLE.COM)

# CHAMPIONNATS NATIONAUX DES 24 HEURES

## 1. IMPLANTATION

Date : 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2005

Lieu : Mulhouse (68)

Horaire : 11h00

## 2. TITRES DECERNES

⇒ Champion National masculin (toutes catégories confondues)

⇒ Championne Nationale féminine (toutes catégories confondues)

## 3. PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX

Ne pourront être classés au Championnat National 2006 que les athlètes qui remplissent les conditions suivantes :

⇒ être licencié compétition dans un club FFA pour la saison 2005-2006

⇒ réussir une distance minimale de 180 km pour les hommes et de 150 km pour les femmes

## 4. PRE-INSCRIPTIONS

La course est prioritairement réservée aux athlètes licenciés 'compétiteur'. Si le nombre de pré-inscriptions dépasse le nombre de places disponibles (110), les inscriptions définitives se feront en tenant compte des résultats réalisés sur 100 km en 2004 ou 2005 (moins de 8H00 pour les hommes et moins de 10H00 pour les femmes) ou 24 heures en 2004 ou 2005 (plus de 150 km pour les hommes et plus de 120 km pour les femmes).

Les pré-inscriptions sont à faire directement auprès de l'organisateur **avant le 18 septembre**.

## 5. RENSEIGNEMENTS

Sur le site internet [www.athle.com](http://www.athle.com)

## 6. ORGANISATEUR

**CGFM – Gérard MERGY**

23 rue de Guewenheim

68780 SOPPE LE BAS

☎ : 06.81.12.59.27 ; courriel : [gerard.mergy@tv-com.net](mailto:gerard.mergy@tv-com.net)

## SAISON DE CROSS-COUNTRY - GENERALITES

### 1. Durée de la saison

La saison débute le 23 octobre 2005, pour prendre fin le dimanche 2 avril 2006.

### 2. Participation à des catégories d'âges différentes

2.1 En aucun cas, un athlète **Poussin, Benjamin, Minime, Cadet ou Junior** ne sera autorisé à participer à une épreuve de cross-country dans une catégorie d'âge autre que la sienne (mais les courses Juniors et Seniors peuvent être regroupées).

2.2 Les **Vétérans femmes** et les **Espoirs (H et F)** disputeront les compétitions Élite et figureront dans les classements Élite mais un classement individuel spécifique Espoirs et/ou Vétérans femmes sera également établi, notamment lors des Championnats (sauf pour le cross court où il y aura un seul classement).

2.3 Dans toute la mesure du possible, des courses spécifiques seront réservées aux **Vétérans masculins**.

2.4 La participation d'un même athlète et dans la même journée au cross long et au cross court est interdite.

### 3. Distances

Soucieuse d'une progression régulière des distances au cours de la saison, la Direction Technique Nationale recommande de respecter les distances (en km) reprises au tableau ci-après :

	MASCULINS							FÉMININES					
	PO	BE	MI	CA	JU	EL ES	VE	PO	BE	MI	CA	JU	EL, ES, VE
Novembre	1	2	3	4	5	9	9	1	2	2,5	3	3,5	4,5
Décembre	1	2	3	4	5	9	9	1	2	2,5	3	3,5	4,5
Jan + Dép	1,5	2	3	4	5	9	9	1,5	2	2,5	3	4	5
Fév + Rég	1,5	2	3	4	5	10	10	1,5	2	2,5	3	4	6
demi-finales.	-	-	-	5	6	12	10	-	-	-	4	5	7
Mars : CF	-	-	-	5	6	12	10	-	-	-	4	5	7

Pour le cross court : les distances recommandées sont 4 km pour les hommes et 3 km pour les femmes à tous les niveaux de championnats.

### 4. Recommandations concernant les jeunes

4.1 Délai minimum conseillé entre deux compétitions (y compris les compétitions scolaires et affinitaires) :

Poussins, Benjamins et Minimes : 13 jours ;      Cadets et Juniors : 6 jours.

4.2 Nombre d'épreuves (compétitions officielles et autorisées, scolaires et affinitaires comprises) qu'il est conseillé de ne pas dépasser :



	MASCULINS					FÉMININES				
	Po	Be	Mi	Ca	Ju	Po	Be	Mi	Ca	Ju
Avant les Régionaux		4	5	6	6		4	4	6	6
Avant les demi-finales				8	8				8	8
Avant les Champ. Nationaux				10	10				10	10
Total maximum de la saison	6	8	10	11	12	6	8	8	11	12

## LES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY

### 1. CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Extraits des Règlements Généraux (RG) et des Règlements Nationaux de Compétition (Article F4).

1.1 Les **Championnats individuels** sont ouverts aux athlètes français titulaires d'une licence compétition, qui ont rempli les conditions techniques de participation (RG).

1.2 La licence doit être créée ou renouvelée **au plus tard la veille de la compétition concernée** (Art. F4 § 1.2).

1.3 Les **athlètes étrangers Juniors** (et plus jeunes) ne sont pas considérés comme étrangers, à condition qu'ils remplissent les conditions figurant à l'alinéa 2.1 de la règle F.4 des Règlements Nationaux de Compétition.

1.4 Les **Championnats par équipes** sont ouverts aux Clubs affiliés à la FFA (RG).

1.5 Les athlètes **étrangers** régulièrement licenciés à la FFA dans un club français et qui ont rempli les conditions techniques de participation, sont admis aux Championnats, mais ils ne peuvent prétendre ni au titre de champion individuel, ni aux médailles individuelles des Championnats (RG). Une médaille correspondant à leur classement leur sera toutefois remise s'ils sont parmi les 3 premiers de l'épreuve (Règle F4, § 3.3.2).

### 2. CLASSEMENTS PAR ÉQUIPES

2.1 Le **nombre d'athlètes** retenu pour le classement d'une équipe est de :  
4 pour toutes les catégories.

2.2 Le classement par équipes sera effectué en tenant compte de la place occupée à l'arrivée sans aucune défalcation.

2.3 L'équipe victorieuse sera celle qui aura obtenu le **total de points le moins élevé**.

2.4 En cas d'ex-æquo, l'équipe gagnante sera celle dont le dernier équipier comptant au classement sera le mieux classé.

2.5 Nombre d'athlètes mutés et étrangers au sens de la règle F.4 des Règlements Nationaux de Compétition admis dans une équipe :

1 pour toutes les catégories

### 3. LES CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

3.1 Ils doivent se dérouler le 8 ou le 15 janvier 2006 (pour les épreuves qualificatives pour les Championnats régionaux).

3.2 Chaque club peut y engager autant d'athlètes qu'il le désire.

#### 3.3 Titres attribués

Benjamins individuels et par équipes, H & F

Minimes individuels et par équipes, H & F

Cadets individuels et par équipes, H & F

Juniors individuels et par équipes, H & F

Espoirs individuels, H & F

Élite individuels et par équipes, H & F

Vétérans H individuels et par équipes

Vétérans F individuels

Cross court individuels et par équipes, H & F

(Il est demandé aux Comités Départementaux d'établir, chaque fois que cela est possible, des classements spécifiques tant individuels que par équipes).

#### 3.4 Cas particuliers

**Vétérans (F) et Espoirs (H et F) :** ces athlètes courront dans la course Élite et participeront aux classements individuel et par équipes Élite ; de plus, un classement individuel Espoirs (H et F) et Vétérans (F) sera extrait du classement Élite H. & F. (à l'exception du cross court, H. ou F., pour lequel il n'y aura qu'un seul classement regroupant les Seniors, les Espoirs et les Vétérans, seules catégories admises à prendre part au cross court).

**Vétérans (H) :** les Comités Départementaux décideront si cette catégorie d'âge courra dans la course Élite ou dans une course séparée. Dans le cas d'une course commune, les Vétérans ne pourront pas compter pour les classements Élite individuels et par équipes, ils feront l'objet de classements individuels et par équipes séparés, **contrairement au cross court où il n'y aura qu'un seul classement regroupant les Seniors, les Espoirs et les Vétérans.**

3.5 **Classements par équipes :** un club aura une équipe classée chaque fois que son nombre d'arrivants atteindra un multiple de 4.

#### 3.6 Individuels

Sont considérés comme participants à titre individuel :

- Les concurrents dont le club n'apparaît pas au classement par équipes ;
- les surnuméraires par rapport à l'équipe (ou aux équipes) classée (s).

#### 3.7 Conditions d'organisation

Il est autorisé que plusieurs Comités Départementaux organisent un Championnat commun et recommandé que, pour les jeunes catégories au moins, des

Championnats communs soient organisés avec une ou plusieurs Fédérations scolaires et/ou affinitaires. Dans ce cas, des classements distincts seront établis, les athlètes ayant double appartenance figurant à deux classements. Par ailleurs, au cours de la même organisation, il peut être organisé pour les Poussins des compétitions autorisées.

En fonction des engagés, des courses communes regroupant plusieurs catégories d'âge pourront être organisées. Mais, dans tous les cas, des classements individuels et par équipes seront établis par catégorie.

3.8 Un exemplaire des **résultats** doit être adressé à la Fédération sous 48 heures après l'épreuve. Le fichier informatique au format Logica Cross / Route devant être lui, chargé sur le SI-FFA PERF par l'officiel Logica désigné, par la ligue ou le comité, sur la compétition.

## 4. LES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

4.1 La date retenue pour les Championnats Régionaux est fixée au **29 janvier 2006** (pour les épreuves qualificatives pour les 1/2 Finales des Championnats de France).

### 4.2 Titres attribués

Minimes	individuels et par équipes, H & F
Cadets	individuels et par équipes, H & F
Juniors	individuels et par équipes, H & F
Espoirs	individuels H & F
Élite	individuels et par équipes, H & F
Vétérans H	individuel et par équipes
Vétérans F	individuel
Cross court	individuels et par équipes, H & F

(Il est demandé aux ligues régionales d'établir, chaque fois que cela est possible, des classements spécifiques, tant individuels que par équipes).

### 4.3 Qualification

Les ligues décident si la participation aux Championnats Régionaux est ouverte à tous ou si elle se fait à partir des résultats des Championnats départementaux. Dans cette dernière hypothèse :

- les ligues sont invitées à qualifier très largement ;
- les champions départementaux seront qualifiés d'autorité ;
- la ligue pourra décider de qualifications exceptionnelles ;
- les athlètes classés en 2005 en catégories nationale et internationale sur une distance de 1500 m ou plus, seront qualifiés d'office.

### 4.4 Cas particuliers

**Benjamins** : l'organisation d'épreuves pour ces catégories d'âge est laissée à l'instigation des ligues.

**Espoirs H & F et Vétérans F** : ces athlètes courront dans la course Élite et participeront aux classements individuel et par équipes Élite ; leur catégorie et leur classement seront dûment mentionnés en face de leur nom. De plus, un classement individuel Espoirs (H et F) et Vétérans (F) sera extrait du classement Élite (**à l'exception du cross court, H. ou F., pour lequel il n'y aura qu'un seul classement regroupant les Seniors, les Espoirs et les Vétérans, seules catégories admises à prendre part au cross court**).

**Vétérans H** : il est fortement recommandé aux ligues de faire disputer une épreuve spécifique pour cette catégorie d'âge, mais les clubs pourront décider d'intégrer dans leur équipe Élite des athlètes Vétérans (**à l'exception du cross court, H. ou F., pour lequel il n'y aura qu'un seul classement regroupant les Seniors, les Espoirs et les Vétérans, seules catégories admises à prendre part au cross court**).

#### 4.5 Classements par équipes

Un Club sera classé chaque fois que 4 de ses représentants auront franchi la ligne d'arrivée. Une équipe seconde pourra être éventuellement classée, mais le décompte ne commencera qu'après le passage de 2 autres athlètes.

#### 4.6 Individuels

Sont considérés comme participants à titre individuel, les athlètes répondant aux critères de sélection fixés par les ligues et qui sont :

- soit ressortissants d'un club n'ayant pas d'équipe qualifiée ;
- soit ressortissants d'un club ayant une (ou plusieurs) équipe(s) classée(s) mais ne faisant pas partie des athlètes classés dans cette (ou ces) équipe(s).

#### 4.7 Conditions d'organisation

- Il est recommandé que, pour les jeunes catégories au moins, des Championnats communs soient organisés avec une ou plusieurs Fédérations scolaires et/ou affinitaires. Dans ce cas, des classements distincts seront alors établis, les athlètes ayant double appartenance figurant à deux classements. Par ailleurs, au cours de la même organisation, il peut être organisé pour les Poussins des compétitions autorisées.

En fonction des engagés, des courses communes regroupant plusieurs catégories d'âges pourront être organisées, Mais, dans tous les cas, des classements individuels et par équipes seront établis par catégorie.

- En Île-de-France, la Ligue est autorisée à faire disputer trois Championnats Régionaux selon le découpage géographique auquel elle souhaite procéder.

4.8 Un exemplaire des **résultats** doit être adressé à la Fédération et un au CTS chargé des compétitions interrégionales, dans les 48 heures qui suivent l'épreuve. Le fichier informatique au format Logica Cross/route devant être lui, chargé sur le SI-FFA PERF par l'officiel Logica désigné, par la ligue ou le comité, sur la compétition.

## 5. DEMI - FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY

5.1 Date imposée : le dimanche 12 février 2006.

## 5.2 Titres attribués

Cadets	Individuels et par équipes, H et F
Juniors	Individuels et par équipes, H et F
Espoirs	Individuels, H et F
Élite	Individuels et par équipes, H et F
Vétérans H	Individuel et par équipes
Vétérans F	Individuel
Cross court	Individuels et par équipes, H et F

## 5.3 Qualification

### 5.3.1 Généralités

La liste des athlètes qualifiés pour les 1/2 finales des Championnats de France sera établie par le CTS chargé des compétitions interrégionales en tenant compte des recommandations générales au plan national et des décisions prises par le Conseil Interrégional (pour l'Île de France, le Comité Directeur de la Ligue I.F) ; elle est limitée aux athlètes qualifiés à l'issue des Championnats Régionaux. Des dispenses éventuelles ne peuvent être accordées qu'après avis du DTN ou du CTS chargé des compétitions interrégionales, soit à leur propre initiative, soit à la suite de demandes de qualification exceptionnelle (émanant d'une ligue ou d'un club), à condition qu'elles leur parviennent pour le lendemain des championnats régionaux au plus tard. Toutefois, en aucun cas, il ne pourra y avoir de qualification exceptionnelle d'une équipe.

Les CTS chargés des compétitions interrégionales restent libres, en cas de nécessité, d'élargir les qualifications aux 1/2 finales des Championnats de France.

### 5.3.2 Qualification par équipes (cf. tableau ci-après).

Dans une catégorie d'âge déterminée, chaque ligue aura un nombre d'équipes qualifiées résultant de la formule suivante (étant entendu que les équipes secondes ne sont pas acceptées) :

- Masculins : nombre d'équipes figurant dans les 15 premières du classement par équipe de chaque catégorie d'âge des 1/2 finales des Championnats de France 2005 augmenté de deux ;
- Féminines : nombre d'équipes figurant dans les 8 premières du classement par équipe de chaque catégorie d'âge des 1/2 finales des Championnats de France de 2005 augmenté de deux.

### 5.3.3 Qualification à titre individuel.

Sont considérés comme participants à titre individuel, les athlètes qui sont :

- soit ressortissants d'un club n'ayant pas d'équipe qualifiée ;
- soit ressortissants d'un club ayant une équipe qualifiée mais ne faisant pas partie de la composition annoncée (6 athlètes).

Dans chaque course, (sauf course femmes Élite, Espoirs et vétérans), les 20 premiers arrivants de chaque ligue ne faisant pas partie des équipes qualifiées, seront qualifiés aux 1/2 finales des Championnats de France, à condition de terminer dans les trois premiers quarts des arrivants.

Pour la course femmes Élite, Espoirs et vétérans, les 40 premières (toutes catégories confondues) seront qualifiées aux 1/2 finales des Championnats de France, à condition de terminer dans les trois premiers quarts des arrivantes.

Les qualifications individuelles sont nominatives.

5.3.4 Cas particuliers Espoirs (H&F) et Vétérans F: ces athlètes courront dans la course Élite et participeront aux classements individuel et par équipes Élite ; leur catégorie et leur classement seront dûment mentionnés en face de leur nom. Les Espoirs (H & F) terminant dans les trois premiers quarts du classement toutes catégories confondues des arrivants des championnats régionaux, seront qualifiés pour les 1/2 finales des Championnats de France. De plus, un classement individuel Espoirs (H & F) et Vétérans (F) sera extrait du classement Élite (à l'exception du cross court, H. ou F., pour lequel il n'y aura qu'un seul classement regroupant les Seniors, les Espoirs et les Vétérans, seules catégories admises à prendre part au cross court).

**NOMBRE D'ÉQUIPES QUALIFIÉES AUX  
DEMI-FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY 2006**

LIGUES	HOMMES					FEMMES			
	VE	EL	CC	JU	CA	EL	CC	JU	CA
<b>INTERRÉGION NORD</b>									
Champagne - Ardennes	8	6	4	5	7	3	4	4	4
Nord Pas de Calais	10	10	12	8	8	8	7	5	6
Picardie	3	5	5	5	6	7	4	2	3
<b>INTERRÉGION NORMANDIE-BRETAGNE</b>									
Basse Normandie	5	7	7	5	4	3	3	3	3
Bretagne	11	8	10	12	12	7	6	5	7
Haute Normandie	5	6	4	3	5	4	5	2	4
<b>INTERRÉGION NORD-EST</b>									
Alsace	5	6	6	5	6	5	4	3	5
Bourgogne	5	4	3	5	6	5	5	2	3
Franche-Comté	4	6	5	3	6	3	2	2	3
Lorraine	9	7	9	3	4	3	5	2	3
<b>INTERRÉGION CENTRE ATLANTIQUE</b>									
Centre	4	4	7	7	6	6	4	3	4
Pays de la Loire	12	12	9	7	11	6	8	4	6
Poitou - Charentes	5	5	5	2	4	2	2	3	3
<b>INTERRÉGION CENTRE-EST</b>									
Auvergne	3	5	5	3	4	5	3	2	2
Rhône Alpes	16	14	14	9	15	8	9	7	10
<b>INTERRÉGION SUD-OUEST</b>									
Aquitaine	7	9	9	5	9	5	7	4	4
Limousin	5	5	4	4	4	2	3	2	4
Midi - Pyrénées	9	6	8	3	4	7	4	2	6
<b>INTERRÉGION MÉDITERRANÉE</b>									
Corse	2	3	3	3	3	2	2	2	2
Côte d'Azur	7	6	8	2	3	5	4	3	3
Languedoc - Roussillon	7	5	8	5	7	6	4	3	6
Provence	7	9	6	7	7	7	6	2	3

## 5.4 CLASSEMENTS PAR EQUIPES

Seuls les changements dans la composition définitive des équipes qualifiées, par rapport à la liste d'engagement, doivent être déposés 45 minutes au minimum avant le départ de l'épreuve ; un club pourra inscrire deux athlètes de plus que les quatre devant composer l'équipe à l'arrivée.

## 5.5 CONDITIONS D'ORGANISATION

Pour l'Île-de-France, les qualifications seront établies à partir des résultats obtenus dans le cadre du découpage géographique auquel la Ligue de l'Île-de-France aura procédé.

**5.6** Trois exemplaires des résultats papier doivent être adressés à la Fédération le soir même de l'épreuve. L'attention des organisateurs des 1/2 finales des Championnats de France est attirée sur le devoir de porter clairement la mention " E " pour les Espoirs et " V " pour les Vétérans dans les courses concernées .

**Un transfert en format « .txt, » peut être fait sur l'adresse électronique de la CNCHS (cnchs@athle.org) et sur admins@athle.org dès le dimanche soir de la compétition. Le lundi vers midi, la liste des qualifiés aux Championnats de France sera mise en ligne sur le site de la FFA et les clubs auront jusqu'au jeudi minuit pour confirmer les engagements individuels ou par équipes**

## 6 CHAMPIONNATS DE FRANCE

6.1 Date et lieu : le 12 mars 2006, à CHALLANS (85)

6.2 Titres attribués

Cadets            individuels et par équipes, H et F

Juniors            individuels et par équipes, H et F

Espoirs            individuels, H et F

Élite    individuels et par équipes, H et F

Vétérans H    individuel et par équipes

Vétérans F    individuel

Cross court    individuels et par équipes, H et F

6.3 Qualifications

6.3.1 Généralités

- La liste des athlètes et des équipes qualifiés pour les Championnats de France est arrêtée par la CNCHS ; elle est limitée aux athlètes qualifiés à l'issue des 1/2 finales des Championnats de France auxquelles la participation est obligatoire.
- Des dispenses éventuelles ne peuvent être accordées qu'après avis du DTN.



- Le club champion de France 2005 (Hommes et Femmes), invité à participer à la Coupe d'Europe des Clubs Champions se disputant le jour des ½ finales des Championnats de France, sera qualifié d'office.
- Lorsque le jour des ½ finales des Championnats de France, un athlète est retenu pour une compétition internationale officielle (meeting à l'étranger envoyé par le DTN, Championnats internationaux militaires ou universitaires en y étant classé dans les 15 premiers...), le club concerné pourra déposer une demande de qualification exceptionnelle pour le Championnat de France par équipes. Il sera effectué une simulation de classement des 1/2 finales des Championnats de France en accordant 1 point à l'athlète absent. Si, compte tenu de cette mesure, le club pouvait être qualifié, la demande sera acceptée à la condition expresse que l'athlète concerné figure effectivement dans la composition de l'équipe le jour des Championnats de France.
- Seules des qualifications exceptionnelles pour des individuels peuvent être prononcées par la CNCHS après avis du DTN. Il n'y aura pas de qualification exceptionnelle d'une équipe hormis le cas ci-dessus.

Toute demande pour quelque motif que ce soit (y compris demande adressée au DTN pour les athlètes internationaux) devra être obligatoirement accompagnée d'un droit de 75 €. Cette somme sera remboursée dans les conditions suivantes :

- terminer dans les 40 premiers de sa course, sauf pour les Espoirs H et F et les vétérans femmes où il faudra être classé dans les 15 premiers de sa catégorie et dans les 10 premiers pour les Cross courts ;
- terminer dans la première moitié des équipes classées.

Les demandes non accordées par la CNCHS ne donneront pas lieu au remboursement des droits de qualification exceptionnelle.

### 6.3.2 Qualification par équipes (voir tableau ci-après).

Dans une catégorie d'âge déterminée, chaque interrégion aura un nombre d'équipes qualifiées résultant de la formule suivante :

- Vétérans, Élite et cross court Hommes : nombre d'équipes figurant dans les 15 premières du classement par équipe de ladite catégorie d'âge aux Championnats de France 2005, augmenté de deux avec un minimum de 2 équipes.
- Cadets et Juniors Hommes : nombre d'équipes figurant dans les 20 premières du classement par équipe de ladite catégorie d'âge aux Championnats de France 2005 augmenté d'une avec un minimum de 2 équipes.
- Féminines : nombre d'équipes figurant dans les 12 premières du classement par équipe de ladite catégorie d'âge aux Championnats de France 2005 augmenté d'une avec un minimum de 2 équipes.

**TABLEAU RÉSUMÉ DES QUALIFICATIONS  
POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY 2006**

HOMMES						FEMMES			
VE	SE	CC	JU	CC	INTERRÉGIONS	EL	CC	JU	CA
4	2	4	3	3	NORD	3	3	3	2
5	5	7	3	4	NORMANDIE-BRETAGNE	3	3	4	3
3	3	2	4	4	NORD EST	2	3	2	2
5	4	3	2	2	CENTRE ATLANTIQUE	2	2	2	5
3	3	4	4	4	CENTRE EST	3	3	4	3
2	3	4	3	2	SUD OUEST	2	2	2	2
5	5	3	6	5	MÉDITERRANÉE	3	2	3	2
4	6	4	3	4	ILE DE FRANCE	3	4	2	2
<b>31</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>21</b>

### 6.3.3 Qualification à titre individuel.

La définition des participants à titre "individuel" est la même que celle donnée au § 5.3.3 pour les 1/2 finales des Championnats de France.

Chaque interrégion aura autant d'individuels (les) qualifiés (es) qu'elle en avait de classés (es) dans la course des Championnats de France de l'année précédente dans :

- les 125 premières augmentées de 15 unités pour la catégorie Cadettes ;
- les 100 premières augmentées de 15 unités pour la catégorie Juniors filles ;
- les 225 premières augmentées de 10 unités pour les Espoirs Femmes ;
- les 200 premières augmentées de 10 unités pour la catégorie Seniors Femmes ;
- les 200 premières augmentées de 10 unités pour les Vétérans Femmes, (il ne sera pas tenu compte du changement d'âge de la catégorie) ;
- les 75 premières augmentées de 10 unités pour le cross court Femmes ;
- les 150 premiers augmentés de 15 unités pour la catégorie Cadets ;
- les 150 premiers augmentés de 15 unités pour la catégorie Juniors Hommes ;
- les 250 premiers augmentés de 10 unités pour les Espoirs Hommes ;
- les 200 premiers augmentés de 10 unités pour la catégorie Seniors Hommes ;
- les 150 premiers augmentés de 15 unités pour la catégorie Vétérans Hommes ;
- les 100 premiers augmentés de 10 unités pour le cross court Hommes .
- Nota : ces chiffres seront révisables chaque année.

**NOMBRE D'INDIVIDUELS QUALIFIES PAR INTERRÉGION  
POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY 2006**

HOMMES						INTERRÉGIONS	FEMMES					
VE	EL	CC (1)	ES	JU	CA		VE	EL	CC (1)	EE	JU	CA
21	19	12	12	29	29	NORD	11	19	13	16	23	22
37	20	16	13	27	27	NORMANDIE	15	27	15	12	22	33
						BRETAGNE						
21	15	15	12	22	26	NORD EST	13	29	11	14	26	29
28	22	17	15	30	32	CENTRE	11	28	16	14	30	22
						ATLANTIQUE						
26	20	15	13	25	28	CENTRE EST	11	15	17	14	24	28
28	16	15	14	25	19	SUD OUEST	14	17	12	13	22	22
23	22	15	12	24	25	MÉDITERRANÉE	11	15	15	14	24	21
23	17	18	17	27	30	ILE DE FRANCE	11	23	15	14	22	25
207	151	123	108	209	216	TOTAL	97	173	114	111	193	202

(1) Ces chiffres s'entendent catégories SE - VE - ES confondues.

Nota : les athlètes étrangers régulièrement qualifiés pour un club ne doivent pas être défalqués ; ces chiffres s'entendent Français et étrangers confondus.

#### 6.4 Coupe de France de Cross-Country

Lors des Championnats de France par équipes, il sera établi un classement inter-catégories tant chez les Hommes que chez les Femmes. Ce classement, auquel ne prendront part que les clubs qualifiés, porte le nom de " Coupe de France de Cross-country ".

Le club totalisant le moins de points par addition des résultats obtenus par ses équipes Cadets, Juniors et Élite (ainsi que Vétérans pour la Coupe de France Hommes) sera déclaré vainqueur de la " Coupe de France de Cross-country ".

En cas d'ex-æquo, le club ayant obtenu le meilleur classement en catégorie Cadets (Cadettes pour la Coupe de France Femmes) sera déclaré vainqueur.

#### 6.5 Renseignements administratifs (hébergement ...) :

- Sur Internet [www.athle.com](http://www.athle.com)

#### 6.6 Classements

Les classements des Championnats de France paraîtront in extenso dans la revue " Athlétisme " et, au fur et à mesure du déroulement des épreuves, sur le site Internet [www.athle.com](http://www.athle.com)

#### 6.7 Championnats Nationaux du Sport en Entreprise et Critériums Nationaux Vétérans

Ils sont décrits dans les pages réservées à ces catégories.

## 7 CLASSEMENT NATIONAL DES CLUBS DE CROSS-COUNTRY

### 7.1 Généralités

Le Classement National des Clubs de Cross-country est reconduit.

Pour être classés, les Clubs doivent prioritairement participer aux Cross organisés **au sein de leur Ligue**.

Dans tous les cas, **6 épreuves au maximum** seront retenues pour l'établissement des classements.

Les Sections locales apporteront leurs points aux Clubs maîtres dans la limite des participations ci-dessus.

### 7.2 Épreuves prises en compte pour le classement

Les **Cross longs** suivants sont seuls pris en compte pour l'établissement du classement :

- Championnats Départementaux ;
- Championnats Régionaux ;
- 1/2 Finales des Championnats de France ;
- Les Championnats de France ;
- Participer à trois cross à label dont au moins deux dans sa ligue.

### 7.3 Attribution des points individuels

**Chaque athlète, selon sa catégorie d'âge**, se voit attribuer le nombre de points suivants :

- Benjamin 1 point
- Minime 2 points
- Cadet 4 points
- Junior 5 points
- Espoir 5 points
- Senior 2 points
- Vétéran 1 point

## 7.4 Attribution des points par équipes

Points par **Équipe classée** (dont la composition doit être conforme à la réglementation fédérale) :

- Benjamins 2 points
- Minimes 4 points
- Cadets 8 points
- Juniors 10 points
- Espoirs/Seniors 4 points
- Vétérans 2 points

## 7.5 Coefficients multiplicateurs selon le niveau de compétition :

- Championnats Départementaux coefficient 4
- Championnats Régionaux coefficient 3
- 1/2 finales des Championnats de France coefficient 2
- Championnats de France coefficient 1
- Cross « labellisés » des Ligues coefficient 2

## 7.6 Gestion informatique des résultats

La gestion des résultats doit obligatoirement être réalisée avec Logica Cross / Route. Il est indispensable de saisir le n° des Clubs et de séparer les résultats par catégories d'âges et sexes.

# CHAMPIONNATS NATIONAUX DES 100KM

## IMPLANTATION

Date : 22 avril 2006  
Lieu : Belvès (24)  
Horaire : 08h00

## 2. TITRES DECERNES

- ⇒ Champion National Homme
- ⇒ Championne Nationale Femme
- ⇒ Vétéran Homme : V1 - V2
- ⇒ Vétéran Femme : toutes catégories vétéran confondues
- ⇒ Masculin par équipe : addition des temps des 3 premiers coureurs d'un club.

Classement établi par addition des temps des 3 premiers arrivants d'un même club. Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé. En cas d'ex-æquo, le classement du troisième arrivant sera déterminant. La participation des athlètes mutés et étrangers est admise dans les conditions fixées à l'alinéa 4 de la règle F.4 des règlements nationaux de compétitions.

- ⇒ par inter ligues : addition des temps des 3 premiers coureurs licenciés FFA d'une même ligue.

Classement établi par addition des temps des 3 premiers arrivants licenciés FFA d'une même ligue. La ligue gagnante est celle qui a le temps total le moins élevé. En cas d'ex-æquo, le classement du troisième arrivant sera déterminant. La participation des athlètes étrangers est admise dans les conditions fixées à l'article F. 12 des règlements nationaux des compétitions.

Les titres ne seront attribués que si 8 athlètes licenciés FFA participent à la compétition.

## 3. PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX

Seront considérés comme ayant participé au Championnat National 2006, tous les athlètes qui remplissent les conditions suivantes :

- ⇒ être licencié compétition dans un club FFA pour la saison 2005-2006,
- ⇒ terminer dans un temps inférieur à 10 h pour les Seniors hommes, 12 h pour les Vétéran hommes et 13 h pour les femmes (Seniors et Vétéran).

## 4. ENGAGEMENTS

Ils sont à faire par écrit (ne pas oublier le n° de licence FFA) directement auprès de l'organisateur **avant le 08 avril 2006 inclus**.

## **5. RENSEIGNEMENTS**

Sur INTERNET [www.athle.com](http://www.athle.com) ou [www.100kmbelves.com](http://www.100kmbelves.com)

## **5. ORGANISATEUR**

CA BELVES - 100km Périgord Noir - J.Pierre SINICO  
BP 7

24170 BELVES

☎ : 05 53 28 87 54 - 06 80 11 56 46

[JPsinico@wanadoo.fr](mailto:JPsinico@wanadoo.fr)

# CHAMPIONNAT NATIONAL DE RELAIS SUR ROUTE (ÉKIDEN)

## 1. IMPLANTATION

Date : 3 juin 2006

Horaire : 17h00

Lieu : les Pennes Mirabeaux (13)

## 2. ÉPREUVE

La compétition est un relais qui se déroule sur la distance classique du marathon (42,195 km) en six tronçons : 5 km, 10 km, 5 km, 10 km, 5 km et 7,195 km.

## 3. TITRES ATTRIBUES

Champion de France : EKIDEN masculin

Champion de France : ÉKIDEN féminin

Champion de France : ÉKIDEN masculin vétérans

## 4. QUALIFICATIONS

4.1 Sont qualifiés les clubs qui auront réussi les performances suivantes :

- 2h30 (total des 6 athlètes masculins d'un même club) pour l'ékiden masculin,
- 3h15 (total des 6 athlètes féminines d'un même club) pour l'ékiden féminin.
- 2h50 (total des 6 athlètes masculins vétérans d'un même club) pour l'ékiden vétérans

Cette performance devra être réalisée dans l'un des ékidens qualificatifs inscrit au calendrier des courses à labels FFA et qui se sera déroulé **entre le 18 juin 2005 et le 14 mai 2006 inclus, dont les championnats nationaux 2005.**

4.2 La constitution des équipes peut intégrer des coureurs toutes catégories confondues à partir de la catégorie Cadets.

4.3 Seules une équipe masculine toute catégorie, une équipe masculine vétérans et une équipe féminine toute catégorie par club peuvent être engagées aux Championnats de France.

## 5. ENGAGEMENTS

Les formulaires de pré-engagement sont à demander à la FFA – Direction des Compétitions ou auprès de votre Ligue et CRCHS ou à télécharger sur le site de la FFA [www.athle.com](http://www.athle.com).

La participation des athlètes mutés et étrangers est admise dans les conditions fixées à l'alinéa 4 de la règle F.4 des règlements nationaux des compétitions..

La date limite d'envoi à la FFA/CNCHS, (cachet de la poste faisant foi) est fixée au 21 mai 2006, dernier délai.

## 6. RENSEIGNEMENTS

Sur internet [www.athle.com](http://www.athle.com)

## 7. ORGANISATEURS

FFA – Direction des Compétitions

☎ 01 53 80 70 62 (63) (61) 📠 01 45 81 44 66 COURRIEL : [CNCHS@ATHLE.ORG](mailto:CNCHS@ATHLE.ORG)



# CHAMPIONNATS DE FRANCE DE SEMI-MARATHON

## 1. IMPLANTATION

Date : Samedi 16 septembre 2006

Lieu : Roanne (42)

Horaire : 16h30 : Féminines : France + Open  
18h30 : Masculins : France + Open

## 2. TITRES DECERNES

⇒ Champion de France Homme

⇒ Championne de France Femme

⇒ Juniors Hommes & Femmes

⇒ Espoirs Hommes & Femmes

⇒ Vétérans Hommes : V1 - V2 - V3 – V4

⇒ Vétérans Femmes : V1 - V2 - V3

⇒ Champion de France par équipe masculine : addition des temps des 4 premiers athlètes d'un même club.

⇒ Champion de France par équipe masculine vétérans : addition des temps des 4 premiers athlètes vétérans d'un même club dans la course des vétérans.

⇒ Champion de France par équipe féminine : addition des temps des 3 premières athlètes d'un même club.

⇒ Champion de France par équipe féminine vétérans : addition des temps des 3 premières athlètes vétérans d'un même club dans la course des féminines.

Classement établi par addition des temps des 3 (femmes) ou 4 (hommes) premiers arrivants d'un même club. Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé. En cas d'ex-æquo, le classement de la 3<sup>ème</sup> (femme) ou du 4<sup>ème</sup> (homme) arrivant sera déterminant. La participation des athlètes mutés et étrangers est admise dans les conditions fixées à l'alinéa 4 de la règle F.4 des règlements nationaux des compétitions.

Les titres ne seront attribués que si 8 athlètes licenciés FFA participent à la compétition.

## 3. QUALIFICATIONS

Seuls peuvent participer aux Championnats de France, les athlètes ayant réussi les minima dans les semi-marathons inscrits au calendrier des labels F.F.A. et **qui se seront déroulés entre le 17 juin 2005 et le 27 août 2006 inclus, hors Championnats de France de semi marathon 2005.**

Performances qualificatives :

Catégories	Hommes	Femmes
Juniors	1 h 21	1 h 55
Espoirs	1 h 17	1 h 50
Seniors	1 h 15	1 h 45
Vétérans 1	1 h 21	1 h 50
Vétérans 2	1 h 30	1 h 55
Vétérans 3	1 h 40	2 h 00
Vétérans 4	1h 55	-----

#### **4. QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES**

Toute demande de qualification exceptionnelle (justifiée et accompagnée de la caution de 75 euros) ne pourra être faite par les clubs, que sur la base des critères fixés ci dessous.

La demande est à transmettre à la FFA/CNCHS 15 jours avant les Championnats de France de semi-marathon 2006.

La caution sera restituée si l'athlète termine dans les 8 premiers.

A la suite de la réunion de qualifications se déroulant 15 jours avant les championnats de France de semi-marathon 2006, la liste des athlètes retenus figurera sur le site internet de la FFA [www.athle.com](http://www.athle.com).

Les critères sont :

- avoir réalisé au minimum une performance nationale 3 (piste ou route) sur une épreuve à labels FFA durant la saison 2004-2005 ou 2005-2006,
- avoir réalisé un podium sur un des Championnats de France durant la saison 2004-2005 ou 2005-2006 (sans caution),
- être dans le suivi Équipe de France durant la saison 2004-2005 ou 2005-2006 (sans caution).

#### **5. ENGAGEMENTS**

Ils doivent être effectués directement par les clubs sur internet [www.athle.com](http://www.athle.com) à partir du **1<sup>er</sup> juin 2006** et jusqu'au **03 septembre 2006 inclus**, dernier délai.

#### **6. RENSEIGNEMENTS**

Sur internet [www.athle.com](http://www.athle.com)

#### **7. ORGANISATEURS**

**FFA – Direction des Compétitions**

☎ 01 53 80 70 62 📠 01 45 81 44 66 courriel : [cnchs@athle.org](mailto:cnchs@athle.org)

**Club Athlétique du Roannais**

Le Nauticum – Rue du Général Giraud – 42 300 Roanne

☎/📠 04 77 72 11 32 courriel : [caroannais@aol.com](mailto:caroannais@aol.com)

Web : [caroannais.athle.com](http://caroannais.athle.com)

# CHAMPIONNATS DE FRANCE DE MARATHON

## 1. IMPLANTATION

Date : Dimanche 14 mai 2006

Lieu : Lille-Lens (59)

Horaire : 10h30

## 2. TITRES DECERNES

⇒ Champion de France Homme

⇒ Championne de France Femme

⇒ Vétérans Homme : V1 - V2 - V3 - V4

⇒ Vétérans Femme : V1 - V2

⇒ Champion de France par équipe Hommes, toutes catégories confondues

⇒ Champion de France par équipe Vétérans Hommes

Classement établi par addition des temps des 3 premiers arrivants d'un même club. Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé. En cas d'ex-æquo, le classement du troisième arrivant sera déterminant. La participation des athlètes mutés et étrangers est admise dans les conditions fixées à l'alinéa 4 de la règle F.4 des règlements nationaux des compétitions.

Les titres ne seront attribués que si 8 athlètes licenciés FFA participent à la compétition.

## 3. QUALIFICATIONS

Les athlètes doivent avoir obtenu leur qualification dans un marathon inscrit au calendrier des labels F.F.A. ou des marathons internationaux du calendrier IAAF/AIMS (après confirmation de la performance par la FFA) qui se sera déroulé **du 23 octobre 2004 au 23 avril 2006 dont les championnats de France 2005.**

Marathons internationaux : Berlin (ALL), Lisbonne, Porto (POR), Londres (GBR), Milan, Rome, Florence, Venise (ITA), Madrid, Barcelone, Séville, Valence (ESP), New York, Boston, Chicago (USA), Rotterdam (HOL), Zurich, Lausanne (SUI).

Le club fera parvenir à la Direction des compétitions non pas le temps de la puce électronique mais le résultat du temps officiel de l'athlète concerné avant le délai limite des engagements. L'engagement sera fera par le club sur internet.

Performances qualificatives :

CATEGORIES	HOMMES	FEMMES
Esp/Seniors	2 h 45	3 h 30
Vétérans 1	3 h 05	3 h 45
Vétérans 2	3 h 20	3 h 52
Vétérans 3	3 h 45	4 h 00
Vétérans 4	4 h 30	-----

#### **4. QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES**

Toute demande de qualification exceptionnelle (justifiée et accompagnée de la caution de 75 euros) ne pourra être faite par les clubs, que sur la base des critères fixés ci dessous.

La demande est à transmettre à la FFA/CNCHS, 15 jours avant les championnats de France de Marathon 2006.

La caution sera restituée si l'athlète termine dans les 8 premiers.

A la suite de la réunion de qualifications se déroulant 15 jours avant les championnats de France de marathon 2006, la liste des athlètes retenus figurera sur le site internet de la FFA dès le lendemain.

Les critères sont :

- avoir réalisé au minimum une performance nationale 3 (piste ou route) sur une épreuve à labels FFA ou sur un marathon international cité ci-dessus durant la saison 2004-2005 ou 2005-2006,
- avoir réalisé un podium sur un des championnats de France durant la saison 2004-2005 ou 2005-2006 (sans caution),
- être dans le suivi Équipe de France durant la saison 2004-2005 ou 2005-2006 (sans caution).

#### **5. ENGAGEMENTS**

Ils doivent être effectués directement par les clubs sur internet [www.athle.com](http://www.athle.com) à partir du 1<sup>er</sup> mars 2006 et jusqu'au 30 avril, dernier délai.

#### **6. RENSEIGNEMENTS**

Sur INTERNET [www.athle.com](http://www.athle.com) ou [www.laroutedulouvre.fr](http://www.laroutedulouvre.fr)

#### **7. ORGANISATEURS**

**FFA – Direction des Compétitions**

☎ 01 53 80 70 62 (63) (61)

☎ 01 45 81 44 66

courriel :

[cnchs@athle.org](mailto:cnchs@athle.org)

**Ligue Nord Pas de Calais Athlétisme**

BP 63

62 590 OIGNIES ☎ 03 21 08 62 30

courriel : [sylvain.michel@lnpca.org](mailto:sylvain.michel@lnpca.org)

# CHAMPIONNATS NATIONAUX DE COURSES EN MONTAGNE

## 1. IMPLANTATION

Date : Dimanche 20 août 2006

Lieu : Courchevel (73)

Horaire : 9h00 : Chpts + Open : JUF, 9h10 : Chpts + Open : JUM + ESVF, 10h00 : Chpts + Open : ESVM

## 2. TITRES DECERNES

⇒ Champion National Homme

⇒ Championne National Femme

⇒ Junior homme et femme

⇒ Espoir homme et femme

⇒ Vétérans Hommes : V1 et V2

⇒ Vétérans Femmes : V1 et V2

⇒ Champion National par équipes :

Hommes : par addition des 4 meilleurs temps des athlètes d'un même club.

Femmes : par addition des 3 meilleurs temps des athlètes d'un même club.

Classement établi par addition des temps des 3 (femmes) ou 4 (hommes) premiers arrivants d'un même club. Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé. En cas d'ex-æquo, le classement de la 3<sup>ème</sup> (femme) ou du 4<sup>ème</sup> (homme) arrivant sera déterminant. La participation des athlètes mutés et étrangers est admise dans les conditions fixées à l'alinéa 4 de la règle F.4 des règlements nationaux des compétitions.

Les titres ne seront attribués que si 8 athlètes licenciés FFA participent à la compétition.

## 3. PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX

Épreuve ouverte. Seront considérés comme ayant participé aux Championnats Nationaux de Course en Montagne 2006, tous les athlètes qui remplissent les conditions suivantes :

⇒ être licencié compétition dans un club FFA pour la saison 2005-2006

⇒ terminer dans un temps inférieur à 150 % du temps du vainqueur de la catégorie.

## 4. ENGAGEMENTS

Ils sont à faire par écrit (ne pas oublier le n° de licence FFA) directement auprès de l'organisateur **avant le 6 août dernier délai**.

## 5. RENSEIGNEMENTS

Tous les renseignements pourront être obtenus sur internet [www.athle.com](http://www.athle.com) ou [www.courchevel.com](http://www.courchevel.com)

## 6. ORGANISATEUR

**Service des Sports Evénements**

Mairie de Saint Bon – BP 75

73 124 COURCHEVEL

☎ 06 84 05 10 15 courriel : [courchapied@cegetel.net](mailto:courchapied@cegetel.net)

# CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 10KM

## 1. IMPLANTATION

Date : DIMANCHE 29 OCTOBRE 2006

Lieu : MORLAIX (29)

Horaires : 13h00 : Chpts et Open Vétérans et Juniors Masculins

13h45 : Chpts et Open Féminines toutes catégories

14h40 : Chpts et Open Espoirs-Seniors Masculins

## 2. TITRES DECERNES

⇒ Champion de France Homme

⇒ Championne de France Femme

⇒ Juniors Homme & Femme

⇒ Espoirs Homme & Femme

⇒ Vétérans Hommes : V1 - V2 - V3 - V4

⇒ Vétérans Femmes : V1 - V2 - V3 - V4

⇒ Champion de France par équipe masculine : addition des temps des 4 premiers athlètes d'un même club dans la course des seniors, espoirs.

⇒ Champion de France par équipe masculine vétérans : addition des temps des 4 premiers athlètes vétérans d'un même club dans la course des vétérans.

⇒ Champion de France par équipe féminine : addition des temps des 3 premières athlètes d'un même club.

⇒ Champion de France par équipe féminine vétérans : addition des temps des 3 premières athlètes vétérans d'un même club dans la course des féminines.

Classement établi par addition des temps des 3 (femmes) ou 4 (hommes) premiers arrivants d'un même club. Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé. En cas d'ex-æquo, le classement de la 3<sup>ème</sup> (femme) ou du 4<sup>ème</sup> (homme) arrivant sera déterminant. La participation des athlètes mutés et étrangers est admise dans les conditions fixées à l'alinéa 4 de la règle F.4 des règlements nationaux de compétitions.

La participation à des épreuves de catégories d'âge différentes est spécifiée dans l'article F. 304 des règlements nationaux des compétitions.

Les titres ne seront attribués que si 8 athlètes licenciés FFA participent à la compétition.

## 3. QUALIFICATIONS

Les athlètes, licenciés compétition, doivent avoir obtenu leur qualification dans un 10 km inscrit au calendrier des labels F.F.A. et **qui se sera déroulé entre le 28 mai 2005 et le 8 octobre 2006, à l'exception des championnats de France 2005.**

## Performances qualificatives :

CATEGORIES	HOMMES	FEMMES
Juniors	37'	46'
Espoirs	35'	44'
Seniors	34'	43'
Vétérans 1	37'	48'
Vétérans 2	40'	51'
Vétérans 3	46'	55'
Vétérans 4	51'	60'

### **4. ENGAGEMENTS**

Ils doivent être effectués directement par les clubs, sur internet [www.athle.org](http://www.athle.org), à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2006 et jusqu'au 15 octobre 2006 dernier délai.

### **5. QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES**

Toute demande de qualification exceptionnelle (justifiée et accompagnée de la caution de 75 euros) ne pourra être faite par les clubs, que sur la base des critères fixés ci dessous.

La demande est à transmettre à la FFA/CNCHS, 15 jours avant les championnats de France de 10 km 2006.

La caution sera restituée si l'athlète termine dans les 8 premiers.

A la suite de réunion de qualifications se déroulant le 13 octobre 2006, la liste des athlètes retenus figurera sur le site internet de la FFA dès le lendemain.

Les critères sont :

- avoir réalisé au minimum une performance nationale 3 (piste ou route) sur une épreuve à labels FFA durant la saison 2004-2005 ou 2005-2006,
- avoir réalisé un podium sur un des championnats de France durant la saison 2004-2005 ou 2005-2006 (sans caution),
- être dans le suivi Équipe de France durant la saison 2004-2005 ou 2005-2006 (sans caution).

### **6. RENSEIGNEMENTS**

Sur les sites internet [www.athle.org](http://www.athle.org) et [www.saintpolmorlaix.com](http://www.saintpolmorlaix.com)

### **7. ORGANISATEURS**

**O.M.S.** Rue de Poulfanc 29600 MORLAIX

☎ 02 98 88 40 35 ☎ 02 98 63 24 43

courriel : [saintpolmorlaix@wanadoo.fr](mailto:saintpolmorlaix@wanadoo.fr)

site : [www.saintpolmorlaix.com](http://www.saintpolmorlaix.com)

**FFA – Direction des Compétitions**

☎ 01 53 80 70 62 (63) (61)

☎ 01 45 81 44 66

courriel : [cnchs@athle.org](mailto:cnchs@athle.org)

## **AUTRES ÉPREUVES**

⇒	ÉPREUVES OFFICIELLES MINIMES, BENJAMINS ET POUSSINS	103
⇒	CHAMPIONNATS NATIONAUX SPORT EN ENTREPRISE	119
⇒	COMPETITIONS VETERANS	121
⇒	ÉPREUVES NATIONALES DE MARCHE	128



# ÉPREUVES OFFICIELLES MINIMES, BENJAMINS ET POUSSINS

## 1. MINIMES (14 ET 15 ANS)

### ⇒ Jeunes gens

50 - 100 - 1000 - 3000 - 80 haies <sup>(1)</sup> - 100 haies <sup>(1)</sup> – éventuellement 110 haies <sup>(1)</sup> - 200 haies <sup>(1)</sup> - Relais 4x60 - Relais 800+200+200+800 - 3000 m Marche\* - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids (4 kg) - Disque (1,25 kg) - Javelot (600 g) - Marteau (4 kg)

\*Dans les épreuve spécifiques marche, il peut s'organiser un 30 minutes  
Épreuves multiples : triathlon (se reporter au règlement des Pointes d'Or)

Épreuves combinées :

- Estival : Octathlon

⇒ 1<sup>er</sup> jour : 100 haies - Poids - Perche - Javelot

⇒ 2<sup>e</sup> jour : 100 - Hauteur - Disque - 1000 m

### ⇒ Jeunes filles

50 - 100 - 1000 - 2000 - 50 haies <sup>(1)</sup> - 80 haies <sup>(1)</sup> - éventuellement 100 haies <sup>(1)</sup> - 200 haies <sup>(1)</sup> - Relais 4x60 - Relais 800+200+200+800 - 2000 m Marche\* - Hauteur - Longueur - Perche - Triple saut - Poids (3 kg) - Disque (800 g) - Javelot (500 g) - Marteau (3 kg).

\* Dans les épreuve spécifiques marche, il peut s'organiser un 3000m et un 20 minutes

Épreuves multiples : triathlon (se reporter au règlement des Pointes d'Or)

Épreuves combinées :

- Estival : Heptathlon

⇒ 1<sup>er</sup> jour : 80 haies - Hauteur - Poids - 100 m

⇒ 2<sup>e</sup> jour : Longueur - Javelot - 1000 m

## 2. BENJAMINS (12 ET 13 ANS)

### ⇒ Garçons

50 - 100 - 1000 - 50 haies <sup>(1)</sup> - Relais 4x60 - Relais 800+200+200+800 - 2000 m Marche - Hauteur <sup>(2)</sup> - Perche - Longueur <sup>(3)</sup> - **Triple Saut** <sup>(3)</sup> - Poids (3 kg) - Disque (1 kg) - Javelot (500 g) - Marteau (3 kg)

Épreuves multiples : triathlon (se reporter au règlement des Pointes d'Or)

Épreuves combinées : tétrathlon

- Estival : 50 Haies - Disque ou Javelot <sup>(4)</sup> - Hauteur - 1 000

- Hivernal : 50 Haies - Poids - Perche ou Longueur - 1 000

Table de cotation des épreuves combinées.

## ⇒ Filles

50 - 100 - 1000 - 50 haies <sup>(1)</sup> - Relais 4x60 - Relais 800+200+200+800 - 2000 m Marche – Hauteur <sup>(2)</sup> - Perche - Longueur <sup>(3)</sup> - **Triple Saut** <sup>(3)</sup> - Poids (2 kg) - Disque (600 g) - Javelot (400 g) - Marteau (2 kg).

Épreuves multiples : triathlon (se reporter au règlement des Pointes d'Or)

Épreuves combinées : tétrathlon

- Estival : 50 Haies – Hauteur – Javelot ou Disque <sup>(4)</sup> – 1 000
- Hivernal : 50 Haies – Hauteur – Poids – 1 000

Table de cotation des épreuves combinées.

<sup>(1)</sup> Les caractéristiques des courses de haies sont décrites à la règle F.168 des règlements nationaux de compétition en 2<sup>ème</sup> partie du présent livret.

<sup>(2)</sup> Zone d'impulsion : est située avant de la ligne perpendiculaire de 50 cm tracée à la moitié du sautoir, dans le sens de la course d'élan.

<sup>(3)</sup> Zone d'appel :

- Pied sur la planche : mesure habituelle
- Pied avant la planche : mesure au bord intérieur de la planche

<sup>(4)</sup> Le choix doit être fait au préalable (à l'initiative de l'organisateur).

Il n'y a pas de compétitions nationales ou interrégionales pour les benjamins. Les Ligues ont toute liberté pour choisir leurs épreuves dans le cadre des commissions mixtes régionales en fonction du registre ci-avant.

### **3. LES 11 ANS ET MOINS**

#### **□ Concept « l'athlétisme et l'enfant » :**

- Seules les rencontres variées et jouées seront utilisées.
- L'identification à une équipe, un club sera développé.
- Les efforts discontinus sur des intervalles (distances) courts seront employés.
- Le travail à accomplir devra concerner en priorité la bio motricité:
  - la coordination
  - l'enchaînement de GESTES
  - la mise en place de SITUATIONS VARIEES

#### **□ Rencontres et épreuves d'animation pour tous :**

- Elles seront locales, les clubs pourront inviter les adhérents de l'USEP et de l'UGSEL de leur localité (les écoles)
- Leurs conceptions ne peuvent sortir de l'esprit du document I.A.A.F diffusé aux Ligues en 2002 et consultable sur le site [www.athle.com](http://www.athle.com) (« La FFA », puis « Réglementation », puis lien « IAAF Kid's Athletics - épreuves pour les enfants »).

## ☐ Registre des épreuves **traditionnelles** Poussins

- 50m - 50 haies- 1000m – longueur- hauteur- 4x50m – lancer de balles (200gr) –...  
50m haies d'initiation: l'intervalle entre les haies peut être adaptable au « niveau »
- Épreuves Combinées : courir 5" (mesure) sur 3 essais – Longueur (avec zone mesure au pied) sur 4 essais - lancer de balles (forme javelot) sur 4 essais. On additionne le meilleur essai du 5 ", de la longueur et du lancer (addition des distances).
- Les épreuves ne peuvent être pratiquées plus de 4 fois pendant la saison d'été.
- Les rencontres d'**animation** seront utilisées pour le reste de la saison.

## ☐ Directives **saison et calendriers**

- Les rencontres se feront en priorité le mercredi ou le samedi de 14h à 16h ou le vendredi soir
- Une rencontre par mois est conseillée
- Une après-midi départementale en 3h30 sera organisée en fin de saison

## ☐ Récompenses

En fin de saison une après-midi « Assises des Jeunes » sera organisée par le Comité Départemental avec un goûter, un film, la remise des récompenses sur la saison.

- Un diplôme (téléchargeable sur le site FFA), une récompense à chaque participant
- Règlement :

### ☐ École d'athlétisme :

- le Kangourou d'Argent pour 4 participations aux rencontres \*
- le Kangourou d'Or pour 6 participations aux rencontres

### ☐ Poussins :

- Écureuil de Bronze pour 4 participations
- Écureuil d'Argent pour 6 participations
- Écureuil d'Or pour 8 participations (dont 2 traditionnelles).

\* les rencontres : seront également prises en compte les organisations purement locales (à l'intérieur des clubs). Les résultats de ces rencontres devront parvenir au Comité Départemental.

Les clubs enverront les résultats « Kangourou. Écureuil » au Comité Départemental avec leur justificatif de date de participation.

# CHALLENGE EQUIP ATHLÉ

**Finales Nationales : samedi 13 et dimanche 14 mai 2006**

**Lieu :** à désigner

## 1??-??OBJECTIFS

1. Proposer aux benjamins, minimes et cadets **une compétition par équipes se déroulant sur l'ensemble de l'année scolaire.**
2. Affirmer le **caractère ludique** de l'athlétisme en sortant du système pyramidal, *les finales nationales servant seulement à valoriser la compétition aux yeux des clubs et à offrir l'occasion d'un déplacement national à certains de nos minimes et cadets.*
3. Fonder **une démarche collective.**
4. Développer **un athlétisme de proximité accessible** à tous les clubs quels que soient leurs effectifs.

## 2 – CHALLENGES DÉCERNÉS

- Deux pour les meilleurs clubs masculins en minimes et cadets (en benjamins, des challenges régionaux sont décernés).
- Deux pour les meilleurs clubs féminins en minimes et cadettes (en benjamines, des challenges régionaux sont décernés).

## 3 – PARTICIPATION À LA PHASE FINALE

3.1 32 équipes sont retenues pour participer à la finale nationale de chacun des quatre challenges par catégorie soit :

- les 23 meilleurs totaux régionaux plus les meilleurs totaux nationaux des équipes premières de clubs non qualifiées directement.

3.2 Des finales régionales et des finales départementales de classement pourront être organisées de manière à proposer 4 tours au total pour tous les participants.

## 4 – QUALIFICATION DES EQUIPES – PHASES LOCALES

4.1 La qualification pour la phase finale s'effectue d'abord par comparaison des totaux au niveau régional. Ainsi, pour chaque région et dans chaque catégorie, le club ayant cumulé le plus de points à l'issue des trois tours de la phase locale est automatiquement qualifié pour la finale. La CNJ complète éventuellement la liste des

qualifiés en comparant au plan national les totaux des équipes premières non qualifiées directement.

Nota : Une équipe incomplète (moins de 4 athlètes) pourra participer mais ne pourra cumuler ses points avec ceux des tours où elle est complète.

**Les résultats étant consultables sur SI-FFA PERF, la CNJ établira des classements intermédiaires et pourra invalider les résultats non conformes à la réglementation.**

4.2 Les phases régionales comportent 3 tours : 2 en plein air, automne et printemps, et un hivernal en salle.

4.3 L'organisation des phases régionales est laissée à l'initiative des ligues. Celles-ci peuvent décider de déléguer un ou l'ensemble des 3 tours à leurs comités départementaux ou scinder les phases régionales en 2 ou plusieurs zones.

**Il appartient à chaque ligue régionale de VALIDER le calendrier des phases régionales du challenge EQUIP'ATHLE et d'en informer la CNJ** en communiquant à celle-ci les coordonnées du responsable des compétitions concernées

4.4 Chaque tour local automnal et printanier en plein air **peut** se dérouler sur deux jours afin de permettre des durées de compétition aussi brèves que possible mais il y a un seul classement pour chacune des deux journées.

Le programme des deux journées est laissé à l'initiative des organisateurs, en fonction des disponibilités (notamment des stades), mais devra respecter le règlement sur le total des deux journées pour la participation au Challenge Equip'Athlé .

Après vérification par la CNJ du respect des règlements, un classement national sera affiché sur le site fédéral pour chaque tour ainsi qu'un classement général après les tours automnal et hivernal.

4.5 Le tour en salle se déroule sur un programme réduit et *ad hoc* pour que ce tour puisse être organisé au niveau de chaque département.

#### **4.6 Périodes d'organisation :**

**Tour automnal : 24 septembre au 30 octobre. Tour hivernal : 19 novembre au 26 février. Tour printanier : 18 mars au 30 avril. Finale : 13/14 mai.**

**Les résultats doivent être disponibles sur SI FFA fin novembre pour le tour automnal et fin mars pour le tour hivernal, et le 1<sup>er</sup> mai pour le tour printanier.**

Pour la finale nationale chaque athlète de l'équipe doit être présent lors du retrait des dossards et muni d'une pièce d'identité et de sa licence.

## **5 - RÉGLEMENT**

### **A / TOURS AUTOMNAL ET PRINTANIER**

5.1 a) Une équipe se compose de 4 athlètes au minimum à 6 au maximum.

b) Afin de faciliter la gestion des équipes en début de saison, pour le tour automnal seulement, la composition pourra être faite après la compétition. Pour les autres tours la composition devra être déposée avant la première journée de compétition du tour concerné.

Nota : lors de ce tour automnal, afin de permettre l'intégration des nouveaux éléments du Club et de faciliter le passage d'une catégorie d'âge à une autre, les Clubs pourront engager un nombre non défini d'athlètes par catégorie.

A l'issue de cette journée (ou de ces deux journées), le Club devra fournir à l'organisation le nom des 4 à 6 athlètes composant chaque équipe, tous les autres athlètes de la même catégorie devant donc être entrés dans les résultats avec la mention hors concours (HC). 6 concurrents au maximum doivent apparaître sur la feuille récapitulative.

c) Aucun remplacement n'est autorisé lors des différentes journées d'un même tour régional dès que la compétition a débuté.

d) La composition d'équipe peut être modifiée entre chaque phase régionale.

5.2 a) A chaque tour, les athlètes peuvent disputer 1, 2, 3 ou 4 épreuves individuelles mais pas plus de deux courses, deux sauts ou deux lancers.

b) Pour les athlètes disputant 2 courses, celles-ci ne doivent pas être de la même famille, et l'une des deux doit être égale ou inférieure à 110 Mètres

Nota : la marche est dans la famille ½ fond, donc supérieure à 110 M

c) Pour les athlètes disputant 4 épreuves, on applique la règle suivante :

Obligatoirement : une course, un saut, un lancer

Plus une 4<sup>e</sup> épreuve au choix (pour une 2<sup>e</sup> course, voir art. b)

Non-respect des règlements ci-dessus (que ce soit en phase Régionale ou Nationale) :

- plus de 4 épreuves : annulation de toutes les performances individuelles de l'athlète concerné

- plus de 2 courses, 2 sauts ou 2 lancers : annulation des performances interdites de l'athlète concerné

- doublé interdit : (50 / 100 – 100 H / 320 H – 320 H / ½ fond par exemple)

- 2 courses + 2 sauts ou 2 courses + 2 lancers ou 2 sauts + 2 lancers :

Annulation de toutes les performances individuelles de l'athlète concerné pour ces 2 items.

Afin de permettre aux athlètes la participation la plus large lorsque le tour régional est organisé sur 2 tours, les athlètes peuvent participer à des épreuves d'encadrement en plus de leur participation au Challenge EQUIP ATHLE .

Les Officiels LOGICA ne devront pas oublier de mettre HC les athlètes participant à ces épreuves d'encadrement. Dans le cas où la même épreuve est disputée lors des 2 journées , la date comptant pour le challenge doit être désignée à l'avance.

c) Chaque athlète peut participer, en plus de ses épreuves individuelles, au relais 4 x 60 mètres ou 4 x 100 mètres.

5.3 Le nombre de participants d'un club dans une même épreuve est limité à 3.

Le non respect de cette clause entraînera pour l'équipe l'annulation de l'ensemble des cotations concernées, à l'exception des deux plus faibles.

5.4 a) Chaque équipe peut présenter un jeune juge titulaire d'une licence FFA (compétition, encadrement ou loisir) des seules catégories Minime ou cadet (te), mais celui-ci n'est pas obligatoirement de la même catégorie que son équipe.

b) Afin de valoriser la présence d'un Jeune Juge dans l'équipe et de mettre sa performance de niveau avec celle des autres athlètes de l'équipe, un Jeune Juge formé (titulaire d'une carte d'officiel scolaire – UGSEL / UNSS – ou ayant reçu une formation Départementale ou Régionale certifiée par le Département ou la Ligue concernée) sera crédité de 25 points pour son équipe.

Cette cotation sera de 10 points pour un Jeune Juge non formé

c) Le Jeune Juge doit avoir officié réellement lors du tour concerné (et ne peut de ce fait marquer des points comme athlète lors de ce tour) et figurer sur le résultat de l'équipe pour permettre sa comptabilisation.

5.5 Nombre d'essais

- Lancer et saut de distance : 4 essais par athlète.
- Hauteur et perche : 8 essais maximum par athlète. **Si le 8<sup>ème</sup> essai est réussi il est accordé une tentative à une hauteur supérieure jusqu'au 1<sup>er</sup> échec.**

5.6 a) Les performances des athlètes sont cotées à la table 2004 (olympiade 2004/2008) disponible à la F.F.A., tout comme les modèles et fiches de cotation des points d'une équipe.

b) Un abandon, une disqualification ou une performance nulle dans une épreuve individuelle entraîne une cotation de 1 point.

c) Cotation des relais à la table, mais :

- Une faute entraîne moins 5 points ;
- Deux ou trois fautes entraînent la cotation de 2 points
- Un abandon entraîne la cotation d'un point.

Nota : Il est donc important de toujours enregistrer le chrono d'une équipe ayant terminé le relais

5.7 Les épreuves des tours automnal et printanier sont réparties en 7 familles – vitesse, haies, demi-fond / marche, sauts de distances, sauts avec barres, lancers en translation (poids, javelot), lancers en rotation (disque, marteau) - plus le relais. Pour établir le classement, 14 performances individuelles (2 par famille) et celle du relais sont prises en compte.

L'absence de cotation dans une famille n'est pas éliminatoire.

### **B / TOUR HIVERNAL/**

5.1 a) Une équipe se compose de 4 athlètes minimum et 6 athlètes maximum

b) La composition de l'équipe doit être déposée avant le début de la compétition

c) Aucun remplacement n'est autorisé dès que la compétition est commencée

5.2 a) Chaque athlète peut disputer 1, 2 ou 3 épreuves individuelles

Le non-respect de cette règle entraîne pour l'équipe l'annulation de toutes les performances individuelles de l'athlète concerné, que ce soit en phases régionale ou en finale nationale.

b) Il est interdit à un athlète de doubler dans la même famille

Le non-respect de cette règle entraîne pour l'équipe l'annulation des performances des deux épreuves concernées.

5.3 Le nombre de participants d'un club dans une même famille est limité à 3 **sauf en lancers (6)**. Le non respect de cette clause entraînera pour l'équipe l'annulation de toutes les performances de la même famille sauf les deux plus faibles (4 plus faibles en lancers)

5.4 et 5.5 idem A.

5.6 Cotation à la table 2004/2008. Les épreuves non standard (30 m, 30 m haies, penta bonds, médecine ball) sont cotées à la table éditée par la CNJ.

5.7 Les épreuves sont réparties en 5 familles :

Sprint / Haies / Sauts de distance / Sauts avec barre / Lancers

Pour chaque équipe, les deux meilleures cotations par famille seront prises en compte (**4 en lancers**), soit **12 cotations**.

L'absence de cotation dans une famille n'est pas éliminatoire



Nota : seules les épreuves au programme (point 6) seront prises en compte. Toute autre épreuve sera automatiquement retirée du total de l'équipe (exemple : 60 / 60 H ...).

5.8 Il est recommandé d'organiser un relais adapté à la salle ou au gymnase, mais celui-ci ne sera pas pris en compte dans le classement

## **6 - PROGRAMME**

6.1 Pour les phases qualificatives automnales et printanières en plein air et la phase finale, le programme pourra être scindé en deux journées :

	ÉPREUVES BENJAMINS	ÉPREUVES BENJAMINES
<b>FAMILLES</b>		
VITESSE	50 m 100 m	50 m 100 m
HAIES	50 m haies de 65 à 76 cm	50 m haies de 65 à 76 cm
DEMI-FOND MARCHE	1000 m 2000 m marche	1000 m 2000 m marche
SAUTS DE DISTANCES	Longueur Triple saut	Longueur Triple saut
SAUTS AVEC BARRE	Hauteur Perche	Hauteur Perche
LANCERS EN TRANSLATION	Poids Javelot	Poids Javelot
LANCERS EN ROTATION	Disque Marteau	Disque Marteau
RELAIS	4 x 60 m	4 x 60 m

	ÉPREUVES MINIMES GARÇONS	ÉPREUVES MINIMES FILLES
<b>FAMILLES</b>		
VITESSE	50 m 100 m	50 m 100 m
HAIES	80 m haies 100 m haies 200 m haies	50 m haies 80 m haies 200 m haies
DEMI-FOND MARCHE	1000 m 3000 m 3000 m marche	1000 m 2000 m 2000 m marche
SAUTS DE DISTANCES	Longueur Triple saut	Longueur Triple saut
SAUTS AVEC BARRE	Hauteur Perche	Hauteur Perche
LANCERS EN TRANSLATION	Poids Javelot	Poids Javelot
LANCERS EN ROTATION	Disque Marteau	Disque Marteau
RELAIS	4 x 60 m	4 x 60 m

	ÉPREUVES CADETS	ÉPREUVES CADETTES
<b>FAMILLES</b>		
VITESSE	100 m 300 m	100 m 300 m
HAIES	110 m haies 320 m haies	100 haies 320 haies
DEMI-FOND MARCHE	800 m 1500 m 3000 m marche	800 m 1500 m 3000 m marche
SAUTS DE DISTANCES	Longueur Triple saut	Longueur Triple saut
SAUTS AVEC BARRE	Hauteur Perche	Hauteur Perche
LANCERS EN TRANSLATION	Poids Javelot	Poids Javelot
LANCERS EN ROTATION	Disque Marteau	Disque Marteau
RELAIS	4 x 100 m	4 x 100 m

6.2 Pour la phase en salle qui ne pourra être organisée dans certaines ligues ou dans certains départements que dans un gymnase type C - 44 x 24 -, le

programme sera pour les trois catégories : 30 m (ou 50 m), 30 m haies (ou 50 m haies), hauteur, longueur (ou penta bonds), poids (ou lancer de médecine-ball d'un poids équivalent). Dans la mesure où les compétitions peuvent se dérouler dans une salle adaptée, **il est impératif pour les cadets et, nettement préférable pour les minimes, d'utiliser le 50 m, le 50 m haies, la longueur et le poids.**

	ÉPREUVES
<b>FAMILLES</b>	
VITESSE	50 m 30 m (gymnase)
HAIES	50 m haies 30 m haies (gymnase)
SAUTS DE DISTANCES	Longueur Triple saut Penta bonds départ arrêté (gymnase)
SAUTS AVEC BARRE	Hauteur Perche
LANCERS EN TRANSLATION	Poids Médecine ball lancer arrière

NB : 50 haies BG/BF : 5 haies MG/MF 4 haies  
Médecine-ball BF 2kg / BG, MF et CF 3 kg / MG 4 kg / CG 5 kg

## **CHALLENGE NATIONAL MINIMES DE RELAIS 800–200–200-800**

**Finales Nationales** : dimanche 2 juillet 2006.

Dans le cadre des Pointes d'or

**Lieu** : Vergèze (34)

### **1. CHALLENGES DECERNES**

**2** (minime garçon ; minime fille).

### **2. Qualification des équipes.**

Les épreuves déclarées qualificatives par la Ligue pourront avoir lieu jusqu'au 18 juin 2006 inclus.

Dans chaque ligue métropolitaine, l'équipe de club minimes filles et l'équipe de club minimes garçons, ayant réalisé la meilleure performance, seront qualifiées.

**Chaque C.R.J.** fera parvenir à la C.N.J., pour le mardi 20 juin avant 14 heures, le nom de ses 2 équipes qualifiées, portant la performance réalisée en qualification ainsi que les résultats globaux.

La Ligue I-F présentera une équipe EST et une équipe OUEST de club dans chaque catégorie. La Ligue R-A présentera une équipe Région 1(départements 01/38/73/74) et une équipe Région 2 (départements 07/26/42/69).

### **3. Composition des équipes :**

Une feuille de composition d'équipe sera envoyée à chaque club qualifié dès le 21 juin.

La composition des équipes, portant le nom ET LES COORDONNÉES du responsable du club encadrant celle-ci devra parvenir à la CNJ pour le 29 juin au plus tard.

Attention : Un athlète participant au relais 8x2x2x8 ne peut être également engagé au Challenge d'épreuves Combinées si les compétitions Finales ont lieu à la même date .

### **4. Déroulement de la finale**

2 ou 3 séries par catégorie. Elles seront de niveau, en fonction des temps d'engagement, et la victoire sera attribuée au meilleur temps de ces séries.

Le premier virage sera couru en couloirs.

### **5. Modalités financières**

4 athlètes et 1 accompagnateur seront pris en charge suivant le barème du challenge par équipes.

## **CHALLENGE NATIONAL MINIME DES ÉPREUVES COMBINÉES**

**Finale Nationale** : samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 juillet 2006

**Lieu** : dans le cadre des Pointes d'Or

### **1. CHALLENGES ATTRIBUES :**

La 1<sup>ère</sup> équipe de club (composée de 3 Minimes Filles et de 3 Minimes Garçons).

### **2. PARTICIPATION :**

Les 8 meilleures équipes de club françaises.

### **3. QUALIFICATION DES EQUIPES. PHASE REGIONALE**

La qualification pour la finale nationale s'effectue à partir des résultats des championnats régionaux ou interrégionaux, mais un seul résultat d'équipe sur une de ces journées sera pris en compte.

Nota : Une équipe ne participant pas au tour Régional ou Interrégional pourra prendre en compte le tour Départemental.

Les résultats officiels et les propositions de qualification seront à adresser à la CNJ le mardi 20 juin dernier délai. Elles devront être validées par les CRJ des Ligues Régionales qui auront la possibilité de proposer plusieurs équipes.

#### **4. REGLEMENT :**

Les minimales filles disputent l'heptathlon ; les Minimes Garçons l'octathlon.

Une équipe est composée de 3 minimales filles et de 3 minimales garçons.

Les tables de cotation seront celles des épreuves combinées.

Sont comptabilisées pour chaque équipe les 2 meilleures performances par épreuve en MF et en MG des 3 premiers athlètes classés de l'équipe lors du tour qualificatif

Lors de la Finale Nationale , chaque équipe devra être accompagnée d'un Jeune Juge . Le non-respect de cette clause entraînera la disqualification de l'équipe concernée

# POINTES D'OR 2006

## 1. FORMULE DES POINTES D'OR

1.1 Il s'agit d'épreuves multiples, sous forme de triathlon, réservées aux jeunes catégories, garçons et filles benjamins et minimes.

1.2 Les performances sont cotées selon la table de cotation 2004.

1.3 Les performances pourront être réalisées sur plusieurs journées, mais devront avoir été extraites d' un triathlon.

1.4 *Triathlon Benjamin :*

⇒ une course, un saut, un lancer.

1.5 *Triathlon minime :*

⇒ **LIBRE** : une course, un saut, un lancer.

⇒ **TECHNIQUE** : 2 concours, une course.

⇒ **SPECIAL** : 1000 m ou marche, un concours, une épreuve libre (si 2<sup>ème</sup> course, elle doit être inférieure à 200 m).

1.6 Registre des épreuves : épreuves officielles Benjamins et Minimes de ce livret.

## 2. PHASES REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

2.1 Les Ligues Régionales, les Comités Départementaux ainsi que les structures académiques et/ou départementales de l'UNSS et de l'UGSEL, sont libres d'organiser autant d'épreuves qu'ils le souhaitent.

Toutes les compétitions sont qualificatives, à condition que la réglementation des triathlons soit respectée.

2.2 Elles s'étaleront du 1<sup>er</sup> septembre 2005 jusqu'au 18 juin 2006 pour les qualifications à la Finale « Pointes d'Or ».

2.3 Les organisations scolaires donnant lieu à qualification pour la phase nationale, seront déterminées d'un commun accord par les Commissions mixtes régionales.

## 3. FINALE NATIONALE

3.1 Date : samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 juillet 2006

3.2 *Lieu : Vergèze (34)*

3.3 Seront qualifiés :

⇒ 50 Benjamins

⇒ 50 Benjamines

⇒ 50 Minimes garçons

⇒ 50 Minimes filles

3.4 *Qualification directe :*

⇒a) Le meilleur total sur l'année de chaque Ligue dans chaque catégorie

⇒b) Tous les athlètes ayant réalisé 105 points dans leur catégorie

### 3.5 Qualifications éventuelles :

Elles seront étudiées par la C.N.J. / F.F.A., étant entendu qu'aucun dossier présenté par un athlète crédité de moins de 85 points (quelle que soit la catégorie) ne pourra être pris en considération.

### 3.6 Communication des résultats régionaux et scolaires :

La CNJ adressera le mercredi 14 juin 2006 à chaque Ligue la liste des meilleurs triathlons réalisés au cours de la saison et ce sur une seule journée (extraction des résultats sur SI FFA). Les Ligues enverront ensuite leurs propositions en indiquant alors les meilleurs triathlons réalisés.

Les responsables U.N.S.S. et U.G.S.E.L. doivent faire parvenir leurs résultats (cf. Art. 2.3) et leurs demandes de qualifications éventuelles avant le **14 juin 2006** au C.T.S. ou au responsable de la Commission Régionale des Jeunes de leur Ligue.

### 3.7 Transmission des demandes de qualification validées par les ligues régionales (CTS/CRJ) à adresser à la FFA/CNJ pour le 20 juin 2006

3.8 Toute demande de qualification directe ou exceptionnelle d'un athlète devra être accompagné **obligatoirement** des dates et lieux de réalisation des performances concernées

Pour les performances réalisées lors d'une compétition FFA , seules seront prises en compte celles figurant sur le site SIFFA perf à la date limite de qualification.

Toute demande de qualification directe ou exceptionnelle d'un athlète issue d'un résultat scolaire devra être accompagné des résultats papier, ou de l'adresse Internet de la compétition concernée.

Les résultats des triathlons peuvent être extraits de toutes les compétitions où ceux-ci sont réalisés. (Challenge Equip Athlé, tétrathlon et épreuves combinées).

Il faut pour cela que l'officiel gérant ces compétitions prenne en compte les triathlons.

## LES POINTES DE COULEUR

Dans le cadre de la rénovation des pratiques, la Commission Nationale des Jeunes met en place des Pointes de Couleur attribuées sur les Triathlons en fonction des points comptabilisés à la table de cotation FFA-UGSEL-UNSS édition septembre 2004

POINTE BLANCHE	De 3 à 15 points
POINTE BLEUE	De 16 à 30 points
POINTE JAUNE	De 31 à 45 points
POINTE VERTE	De 46 à 60 points
POINTE ROUGE	De 61 à 75 points
POINTE DE BRONZE	De 76 à 90 points
POINTE D'ARGENT	De 91 à 105 points
POINTE D'OR	+ de 106 points

Toutes les compétitions inscrites au Calendrier des Ligues régionales serviront pour l'attribution des Pointes ainsi que les compétitions UGSEL et UNSS de niveau au moins départemental.

### Mode d'attribution :

- sur un triathlon défini dans le livret des règlements nationaux avec cotation à la table FFA-UGSEL-UNSS édition 2004.
- aux athlètes des catégories benjamins et minimes garçons et filles régulièrement licenciés à la FFA le jour de la réalisation de la performance
- aux athlètes licenciés UNSS ou UGSEL mais accès uniquement aux Pointes de bronze, d'argent ou d'Or.
- Deux possibilités d'attribution
  - o Prise en compte des trois meilleurs totaux de l'année :
    - Les 3 performances prises en compte dans le triathlon doivent avoir été accomplies le même jour
    - Si les 3 totaux réalisés appartiennent à des couleurs différentes, c'est le total intermédiaire qui détermine la couleur.
  - o Lors des Journées Nationales des Pointes des 1 et 2 juillet, organisée par les Ligues et les Comités Départementaux et lors de la Finale des Pointes d'Or, il sera attribué la Pointe correspondant au total réalisé ce jour par l'athlète si celui-ci est le meilleur de la saison (un seul total pris en compte).

### Récompenses :

Des Pointes de couleur seront envoyées courant juin aux Ligues Régionales pour répartition aux Comités Départementaux. Les athlètes participant à la Finale Nationale des Pointes d'Or recevront leur pointe à cette occasion.



## CHAMPIONNATS NATIONAUX SPORT EN ENTREPRISE

Ces compétitions sont réservées aux licenciés F.F.A., titulaires de la carte « SPORTIF EN ENTREPRISE », dont les bordereaux récapitulatifs ont été adressés à la F.F.A. en temps utile.

### 1. CHAMPIONNATS NATIONAUX D'ÉKIDEN (HOMMES ET FEMMES)

Date et lieu à déterminer

Une circulaire particulière sera adressée à tous les clubs concernés.

### 2 CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY DU SPORT EN ENTREPRISE

2.1 Date : le 12 mars 2006 à CHALLANS (85).

2.2 Les épreuves " SPORT EN ENTREPRISE " se disputeront le matin, sur le même circuit et les mêmes distances que le Championnat de France, (sauf les jeunes catégories, Cadets et Juniors, H et F, qui participeront l'après-midi).

2.3 Titres attribués :

#### MASCULINS :

Cadets	individuel et par équipes (3 athlètes)
Juniors	individuel et par équipes (3 athlètes)
Espoirs	individuel, à condition d'être classé dans le premier cinquième des arrivants
Seniors	individuel et par équipes (5 athlètes)
Vétérans	individuels (V1 - V2 - V3) * et par équipes toutes catégories confondues (5 athlètes)

#### FEMININES :

Cadettes	individuel
Juniors	individuel
Espoirs	individuel, à condition d'être classée dans le premier cinquième des arrivantes
Seniors	individuel
Vétérans	individuel (V1 - V2) *

En outre, un titre sera attribué à la première équipe féminine (4 athlètes) toutes catégories confondues.

\* Titre attribué s'il y a au moins 6 arrivants dans la catégorie concernée.

## 2.4 Participation

Ces Championnats ne sont ouverts qu'aux seuls athlètes titulaires de la Carte de Sportif d'entreprise dont les bordereaux récapitulatifs, par association, auront été adressés à la FFA le 13 février 2004, au plus tard.

## 2.5 Engagements

Ils devront parvenir à la FFA sur les formulaires spéciaux " Sport en entreprise " pour le 13 février 2004, délai de rigueur, aux fins de traitement informatique.

### **3. CHAMPIONNATS NATIONAUX SPORT EN ENTREPRISE SUR PISTE (SENIORS ET VETERANS) (H & F)**

Date et lieu à désigner.

La liste des épreuves et les horaires seront disponibles sur le site Internet [www.athle.org](http://www.athle.org) ainsi que les renseignements concernant les divers aspects de cette compétition.

Les minima d'engagement sont de niveau : Départemental 1.

Une circulaire particulière sera adressée à tous les clubs concernés.

### **4. CHAMPIONNATS DE FRANCE SPORT EN ENTREPRISE DE 10 KM (HOMMES ET FEMMES)**

Dimanche 29 octobre 2006 à MORLAIX (29).

Une circulaire particulière sera adressée à tous les clubs concernés.

## COMPETITIONS VETERANS

**Préambule** : Pour chaque compétition une circulaire détaillée (modalités d'inscription, précisions sur les règlements, horaires, possibilités d'hébergement et de restauration) sera adressée aux ligues et disponible sur le site [www.atle.com](http://www.atle.com)

### 1 CHAMPIONNATS ET CRITÉRIUMS NATIONAUX EN SALLE VÉTÉRANS H. & F.

Date : samedi 18 et dimanche 19 février 2006 à VITTEL (88).

Les épreuves sont : 60 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 3000 m - 60 m haies - 5000 m marche H – 3000 m marche F - relais 4x200 m - hauteur - perche - longueur - triple saut – poids – pentathlon.

- Championnats : Ils sont ouverts à toutes les catégories Vétérans H et F. Il faut avoir satisfait aux minima requis entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et la veille de la date limite d'engagement. Voir ci-après le tableau des minima.
- Critériums : ils sont ouverts aux athlètes à partir de la catégorie V2. Les classements sont établis par tranche de 10 ans (V2H, V2F, V3H, V3F, ...). Un même athlète ne peut participer à plus de trois épreuves. Un athlète V2 et plus ayant réalisé les minima championnat pour une épreuve peut néanmoins faire le choix de participer au critérium dans cette épreuve.

**NB** : Les V1 homme et femme n'ayant pas satisfait aux minima championnat ne peuvent pas participer au critérium.

Les athlètes V2 et plus ayant participé au championnat dans une épreuve, peuvent également participer au critérium dans d'autres épreuves, ils devront remplir une demande d'engagement critérium. Le nombre d'épreuves championnats + critérium ne peut dépasser trois.

Les inscriptions seront closes le lundi 6 février 2006 ; elles doivent parvenir à la Commission Nationale des Vétérans.

## Tableau des minima pour les championnats nationaux vétérans en salle

ÉPREUVES	HOMMES	FEMMES
60m	8"49	9"81
200m	26"57	32"06
400m	61"77	74"65
800m	2'17"30	2'47"90
1500m	4'39"50	5'22"90
3000m	10'04"00	11'48"00
60m haies	10"71	12"39
Hauteur	1m49	1m23
Longueur	5m07	4m00
Perche	3m09	2m00
Triple Saut	10m79	8m30
Poids	10m48	8m71
5000m / 3000m Marche	28'58"00	19'23"00
Pentathlon (table compensée M40 et F40)	2500 pts	2500 pts

La circulaire détaillée sera diffusée en novembre 2005. Les inscriptions, rédigées sur bordereau particulier, devront parvenir à la Commission Nationale des Vétérans pour le 6 février 2006, délai de rigueur.

## 2 CHAMPIONNATS DE FRANCE VÉTÉRANS HORS STADE ( CROSS ET ROUTE)

Les Championnats de France Hors Stade sont détaillés dans les modalités générales de participation aux Championnats de France de courses hors stade dans les pages précédentes.

## 3 CHAMPIONNATS DE FRANCE VÉTÉRANS DE CROSS-COUNTRY

Date et lieu : dimanche 12 mars 2005 à CHALLANS (85) dans le cadre du Championnat de France.

Dossards : retrait sur le site :

- le samedi 11 mars de 14h30 à 19h00

- le dimanche à partir de 7h30 jusqu'à 45 minutes avant le départ de la course concernée.

**Présentation obligatoire de la licence ou d'une copie d'écran.**

Catégories : tous les athlètes licencié(e)s des catégories V2,V3,V4 peuvent s'inscrire encore librement cette année.

Rappelons que les courses traditionnelles des VE hommes et ES-SE-VE femmes sont toujours uniquement ouvertes aux athlètes qualifiés lors des demi-finales interrégionales (attention : pour eux, confirmation obligatoire de la participation sur le site FFA).

#### Titres de Champion de France :

- titres individuels pour les V2,V3,V4 hommes et femmes. Podium complet si au moins huit concurrents de la catégorie au départ de la course.

- titres par équipes : V2 H classement établi sur 4 athlètes. V3-V4 H classement établi sur 3 athlètes. V2-V3-V4 F classement établi sur 3 athlètes.

La circulaire détaillée sera diffusée début février ; **les bulletins d'engagement devront parvenir à la CNV-FFA pour le 22 février 2006.**

## **4 COMPÉTITIONS ESTIVALES SUR PISTE VÉTÉRANS**

### **4.1. Coupe de France Vétérans de relais et de lancers et sauts par équipes.**

**Date et lieu** : le 8 octobre 2005 à Villeneuve/Lot

#### **Épreuves :**

**Relais** : 4x100, 4x200, 4x400, 4x800 et 4x1500 (H et F)

**Lancers** : Poids, Disque, Marteau et Javelot (H et F)

**Sauts** : Hauteur et Longueur (H et F)

#### **Règlement technique :**

Les engagements sont libres.

Une équipe pourra être constituée d'athlètes du même club, du même département ou de la même ligue. Les femmes âgées de 35 à 39 ans pourront être intégrées dans les équipes.

#### **RELAIS :**

Des athlètes d'âges différents peuvent constituer une même équipe qui alors concourt dans la catégorie d'âge du plus jeune. Un classement général par distance sera effectué en divisant la performance collective par 4 et en cotant ce résultat avec la table WAVA.

Un athlète ne peut pas participer à plus de 2 épreuves

#### **LANCERS :**

Dans chaque spécialité une équipe est composée de 3 athlètes. Chacun lance l'engin de sa catégorie d'âge. Quatre essais sont accordés.

Un athlète ne peut pas participer à plus de 2 épreuves.

Le total de l'équipe est égal à la somme des performances réalisées par les 3 athlètes.

#### SAUTS:

Dans chaque spécialité une équipe est composée de 3 athlètes dont les catégories d'âge peuvent être différentes. Quatre essais sont accordés en longueur.

Un athlète ne peut pas participer à plus de 2 épreuves.

Le total de l'équipe est égal aux performances réalisées par les 3 athlètes et affectées des coefficients WMA.

## **4.2. Championnats et critères nationaux vétérans sur piste :**

### **4.2.1 *Championnats de France et Sélection :***

#### **⇒ Implantation**

Dates : Samedi 10 juin et dimanche 11 juin 2006

Lieu : à désigner

#### **Épreuves**

La compétition est ouverte à tous les athlètes nés en 1966 et avant.

#### **a) Épreuves vétérans masculins**

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 5000 m - 110 m haies -  
400 m haies - 3000 steeple - hauteur - perche - longueur - triple saut  
- poids - disque - marteau - javelot – 5000 m marche.

#### **b) Épreuves vétérans féminines**

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 5000 m - 100 m haies -  
400 m haies - hauteur - perche - longueur - triple saut - poids -  
disque - marteau - javelot - 5000 marche.

#### **• Titres décernés**

Champion de France VÉTÉRANS (H. & F.) dans chacune des épreuves détaillées aux a) et b).

Les dames âgées de 35 à 39 ans (1967 à 1971) peuvent concourir pour la sélection au match FRA - BEL - GBR, mais ne peuvent prétendre au titre national Vétéran.

#### **Qualifications**

Il faut avoir réalisé les minima d'engagement figurant ci-après au cours d'épreuves officielles. Ces minima devront avoir été réalisés après le 1<sup>e</sup>

avril 2005. La participation d'athlètes étrangers est soumise à l'accord de la F.F.A.

⇒ Engagements

Les formulaires d'engagements devront parvenir à la CNV, au siège de la F.F.A., au fur et à mesure de la réalisation des minima, au plus tard le 31 mai 2006.

MINIMA D'ENGAGEMENT AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE 2006

ÉPREUVES	HOMMES	FEMMES	ÉPREUVES	HOMMES	FEMMES
100 m	12.34	14.04	3000 m steeple	11.00.00	--
200 m	25.24	29.24	Hauteur	1.55	1.40
400 m	56.64	68.00	Longueur	5,40	4,50
800 m	2.08.00	2.40.00	Perche	3,40	2,10
1 500 m	4.20.00	4.55.00	Triple saut	11,00	9,50
5 000 m	16.10.00	19.30.00	Poids	11,50	10,00
10 000 m	34.30.00	42.00.00	Disque	38,00	28,50
110 m haies	18.24	--	Javelot	42,00	25,00
100 m haies	--	18.20	Marteau	42,00	30.00
400 m haies	65.14	80.00	Marche 5000 m	24'27"00	29.29.00

⇒ Horaires - Hébergement et moyens de transport

Ils font l'objet d'une circulaire et figureront sur le site Internet [www.athle.com](http://www.athle.com)

**4.2.2 Critériums Nationaux :**

⇒ Implantation

Date : samedi 10 mai et dimanche 11 juin 2006

Lieu : dans le cadre du Championnat de France

⇒ Épreuves et Horaires

La compétition est ouverte à tous les athlètes vétérans (H. & F.). Les épreuves seront organisées par sous-catégories d'âge conformément au tableau figurant en début de chapitre. Elles font l'objet d'une circulaire détaillée qui comporte également les horaires.

⇒ Engagements

Ils se feront sur le formulaire joint à la circulaire. Date limite le 31 mai 2006.

**4.2.3 Match France - Belgique - Grande Bretagne**

⇒ Sélection

Elle aura lieu les samedi 10 et dimanche 11 juin 2006 dans le cadre des Championnats de France.

Les meilleurs athlètes (H. & F.) seront convoqués par la Direction Technique. Une circulaire définira les épreuves, les horaires, les conditions de sélection et les moyens de transport.

Responsable : André DAVOIS, 20 rue Anatole France, 78520 LIMAY -  
Tel : 01.30.92.52.16.

#### ⇒ Match

Les date et lieu seront communiqués ultérieurement.

Convocation aux athlètes retenus par la F.F.A.

Selon les règlements I.A.A.F., seuls les athlètes ayant atteint l'âge (40 ans pour les hommes, 35 ans pour les femmes) le jour de l'épreuve, peuvent participer au match international.

### **4.3 Championnats nationaux vétérans d'Épreuves Combinées et 10000m et Critériums nationaux vétérans d'E.C. , 10000m et heure de marche**

Samedi 1 et dimanche 2 juillet 2006 (date à confirmer et lieu à fixer)

**4.3.1. Championnat national** : Décathlon (H) - Heptathlon (F) - 10000 mètres (H et F)

\* Les engagements sont soumis à la réalisation de minima :

Décathlon : 4200 pt – Heptathlon : 2650 pt – 10000 m : 34'30" (H) et 42' (F)

\* Épreuves combinées :

Décathlon : 100, longueur, poids (7), hauteur, 400, 110 haies (0,99), disque (2), perche, javelot (800), 1500

Heptathlon : 80 haies (0,76), hauteur, poids (4), 200, longueur, javelot (600), 800

La compensation des performances se fait par application des coefficients M et F 40 quelque soit l'âge de l'athlète.

Les athlètes femmes de 35 à 39 ans sont admises mais elles courent le 100m haies (0,84) et le coefficient F35 est appliqué pour l'ensemble des épreuves.

**4.3.2. Critérium national** : Décathlon (H) – Pentathlon (H) – Heptathlon (F) – Pentathlon des lancers (H et F) - 10000 mètres (H et F) – Heure marche (H et F)

\* Les engagements sont libres.

\* Épreuves combinées :



Le poids des engins de lancers est défini selon la catégorie d'âge, ainsi que la distance, la hauteur des obstacles et les intervalles pour les épreuves de haies.

Décathlon : 100, longueur, poids (7,26 – 6 - 5 ou 4), hauteur, 400, 110 haies (0,99) ou 100 haies (0,91 ou 0,84) ou 80 haies (0,76 ou 0,68), disque (2 ou 1,5 ou 1), perche, javelot (800, 700, 600, 500 ou 400), 1500

Pentathlon : longueur, javelot (800, 700, 600, 500 ou 400), 200, disque (2, 1,5 ou 1), 1500

Heptathlon : 80 haies (0,76 ou 0,68), hauteur, poids (4 ou 3), 200, longueur, javelot (600, 500 ou 400), 800

Pentathlon des lancers :

- Hommes : poids (7,26 – 6 - 5 ou 4), disque (2 ou 1,5 ou 1), javelot (800, 700, 600, 500 ou 400), marteau(7, 6, 5 ou 4) et marteau lourd (15,88 - 11,34 - 9,08 - 7,26 ou 5,45)

- Femmes : poids (4 ou 3), disque (1), javelot (600, 500 ou 400), marteau (4 ou 3) et marteau lourd (9,08 - 7,26 ou 5,45)

La compensation des performances se fait par application des coefficients de chaque catégorie d'âge.

#### **4.4. COMPETITIONS INTERNATIONALES**

- Championnats du monde en salle : 15-20 mars 2006 à LINZ (AUT)
- Championnats d'Europe stade : 19-30 juillet 2006 à POZNAN (POL)

## ÉPREUVES NATIONALES DE MARCHE

Selon le type de compétitions, la participation aux compétitions nationales de marche se fera :

- ⇒ selon le système classique des engagements défini au début du présent livret ;
- ⇒ par qualification par la C.N.M. et la D.T.N., à partir de propositions émanant des clubs et/ou des Ligues ;
- ⇒ par sélection par la C.N.M. et la D.T.N.

### **1. CHAMPIONNATS NATIONAUX DES 50 KM HOMMES**

Implanté le dimanche 25 septembre 2005 à LA SEYNE SUR MER (83).  
Engagement à faire parvenir à la C.N.M. pour le 7 septembre au plus tard.  
Titres décernés : Espoirs, Seniors, Vétérans (H.&F.).

### **2. JOURNEE NATIONALE DES JEUNES - CHALLENGE NATIONAL DES LIGUES**

Implantée le dimanche 2 octobre 2005 à MONTREUIL (93).  
Engagements à faire parvenir à la CNM pour le 13 septembre au plus tard.  
Qualifications à partir de ces engagements.  
Épreuves : Hommes : Heure Juniors et Espoirs - 45' Cadets - 30' Minimes  
Femmes : 30' Juniors et Espoirs - 30' Cadettes - 20' Minimes.

### **3. CHAMPIONNATS NATIONAUX DE RELAIS DE MARCHE**

Implantés le dimanche 9 octobre 2005 en un lieu à désigner.  
Procédure de qualification et Épreuves: voir page 73.  
Titres décernés : Relais Hommes, Relais Femmes.

### **4. CHAMPIONNATS NATIONAUX DES 100 KM HOMMES**

Implantés le dimanche 16 octobre 2005 à ROUBAIX (59)  
Engagements à faire parvenir à la CNM pour le 27 septembre au plus tard.  
Titres décernés : Seniors, Vétérans.

### **5. CHAMPIONNATS DE FRANCE EN SALLE CADETS, JUNIORS, ESPOIRS H. ET F.**

Implantés les 18 et 19 février 2006 à Bordeaux (33)  
Épreuves : 5000m Hommes et 3000m Femmes.  
Voir procédure de qualification au début du présent livret.  
Titres décernés : Cadets, Juniors, Espoirs Hommes et Femmes.

### **6. CHAMPIONNATS DE FRANCE EN SALLE (H. & F.)**

Implantés 24-25-26 février 2006 à Aubière (63).  
Titres décernés : 5.000 m Hommes – 3.000 m Femmes  
Procédure de qualification : voir au début du présent livret.

### **7. CHALLENGE NATIONAL DES 50 KM HOMMES**

Implanté le dimanche 12 mars 2006 en un lieu à désigner.  
Engagement à faire parvenir à la C.N.M. pour le 24 février au plus tard.  
Titres décernés : Espoirs, Seniors, Vétérans (H.&F.).

**8. CRITERIUMS NATIONAUX DES 20 KM HOMMES ET DES 20 KM FEMMES**  
**SELECTION JUNIORS POUR LA COUPE DU MONDEE : 10KM HOMMES ET 10 KM FEMMES**

Implantés le dimanche 9 avril 2006 en un lieu à désigner  
Engagement à faire parvenir à la CNM pour le 21 mars au plus tard.  
Titres décernés : Espoirs, Seniors, Vétérans Hommes et Femmes.

**9. CHAMPIONNATS NATIONAUX DES 200KM HOMMES**  
**CHAMPIONNAT NATIONAUX DE GRAND FOND FEMMES**

Implantés les samedi 29 et dimanche 30 avril 2006 en un lieu à désigner  
Engagement à faire parvenir à la CNM pour le 8 avril au plus tard.  
Titres décernés : Seniors, Vétérans (H&F).

**10. CRITERIUMS DE PRINTEMPS DES JEUNES**

Implantés le dimanche 28 mai 2006 en un lieu à désigner.  
Engagement à faire parvenir à la CNM pour le 10 mai au plus tard.  
Qualifications à partir des résultats et des propositions des ligues.  
Titres décernés :  
Masculins : 10.000 m Juniors, 5000 m Cadets, 3000 m Minimes.  
Féminins : 10.000 m Juniors, 5.000 m Cadettes, 3000 m Minimes.  
Minima d'engagement :

	Féminines	Masculins
Juniors	68.00	60.00
Cadets	31.00	28.00
Minimes	19.00	18.00

**11. PARIS - NEUILLY SUR MARNE - COLMAR**

L'épreuve aura lieu du mercredi 31 mai au samedi 4 juin 2006.  
Qualifications par le Comité d'Organisation à partir des résultats des circuits sélectifs et des épreuves de longues distances.

Il faut réussir 2 fois 185 Km en moins de 24 heures pour les Hommes.

L'une de ces performances devra avoir été accomplie dans un circuit de printemps.

**CHALONS EN CHAMPAGNE - COLMAR**

L'épreuve aura lieu du jeudi 01<sup>er</sup> juin au samedi 04 juin 2006.

Qualifications par le Comité d'Organisation à partir des résultats des circuits sélectifs et des épreuves de longues distances.

Il faut réussir 2 fois 170 Km pour la Promotion Hommes.

Il faut réussir 2 fois 160 Km pour les Femmes.

L'une de ces performances devra avoir été accomplie dans un circuit de printemps.

## **12. CHAMPIONNATS DE FRANCE ESPOIRS ET CHAMPIONNATS NATIONAUX (H. & F.)**

Implantés les 8 et 9 juillet 2006 à LAMBALLE (22)

Engagements sur minima A, à faire parvenir aux C.T.S. chargés de missions interrégionales pour le 26 juin 2006 (jour des Interrégionaux seniors).

Procédure de qualification : voir au début du présent livret.

Titres décernés : Espoirs : 20 km Hommes, 20 km Femmes

National : 20 km Hommes, 20 km Femmes.

Les Espoirs faisant partie des Championnats Nationaux, les podiums des Championnats Nationaux (H&F) seront attribués sur les classements scratch.

## **13. CHAMPIONNATS DE FRANCE CADETS ET JUNIORS (H. & F.)**

14 au dimanche 16 juillet 2006 en un lieu à désigner.

Engagements sur minima A, à faire parvenir aux C.T.S. chargés de missions interrégionales pour le 2 juillet 2006 (jour des Interrégionaux).

Procédure de qualification : voir au début du présent livret.

Titres décernés : Masculins : 10.000 m Juniors, 5.000 m Cadets

Féminins : 10.000 m Juniors, 5.000 m Cadettes.

## **14. CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 20 KM HOMMES ET 20 KM FEMMES**

Implantés du jeudi 20 au samedi 22 juillet 2006 en un lieu à désigner

Voir procédure de qualification au début du présent livret.

Titres décernés : 20 km Hommes, 20 km Femmes.

## DIVERS

⇒ INDEX DES DEPARTEMENTS	132
⇒ BAREMES DE CLASSEMENTS	134
⇒ RECORDS DE FRANCE HOMOLOGUES	143
⇒ CIRCULAIRE FINANCIERE	148

## INDEX DES DEPARTEMENTS

N°	DEPARTEMENTS	LIGUE	INTER	N°	DEPARTEMENTS	LIGUE	INTER
01	Ain	R-A	C.E	40	Landes	AQU	S.O
02	Aisne	PIC	N.	41	Loir et Cher	CEN	CEA
03	Allier	AUV	C.E	42	Loire	R-A	C.E
04	Alpes Haute	PRO	MED	43	Haute Loire	AUV	C.E
05	Hautes Alpes	PRO	MED	44	Loire Atlantique	P-L	CEA
06	Alpes Maritimes	C-A	MED	45	Loiret	CEN	CEA
07	Ardèche	R-A	C.E	46	Lot	PYR	S.O
08	Ardennes	CHA	N	47	Lot et Garonne	AQU	S.O
09	Ariège	PYR	S.O	48	Lozère	LAN	MED
10	Aube	CHA	N	49	Maine et Loire	P-L	CEA
11	Aude	LAN	MED	50	Manche	B-N	N.B
12	Aveyron	PYR	S.O	51	Marne	CHA	N
13	Bouches du Rhône	PRO	MED	52	Haute Marne	CHA	N
14	Calvados	B-N	N-B	53	Mayenne	P-L	CEA
15	Cantal	AUV	C.E	54	Meurthe et Moselle	LOR	N.E
16	Charente	POI	CEA	55	Meuse	LOR	N.E
17	Charente Maritime	POI	CEA	56	Morbihan	BRE	N.B
18	Cher	CEN	CEA	57	Moselle	LOR	N.E
19	Corrèze	LIM	S.O	58	Nièvre	BOU	N.E
2A	Corse du Sud	COR	MED	59	Nord	NPC	N
2B	Haute Corse	COR	MED	60	Oise	PIC	N
21	Côte d'Or	BOU	N.E	61	Orne	B-N	N.B
22	Côtes d'Armor	BRE	N.B	62	Pas de Calais	NPC	N
23	Creuse	LIM	S.O	63	Puy de Dôme	AUV	C.E
24	Dordogne	AQU	S.O	64	Pyrénées Atlantiques	AQU	S.O
25	Doubs	F-C	N.E	65	Hautes Pyrénées	PYR	S.O
26	Drôme	R-A	C.E	66	Pyrénées Orientales	LAN	MED
27	Eure	H-N	N.B	67	Bas Rhin	ALS	N.E
28	Eure et Loir	CEN	CEA	68	Haut Rhin	ALS	N.E
29	Finistère	BRE	N.B	69	Rhône	R-A	C.E
30	Gard	LAN	MED	70	Haute Saône	F-C	N.E
31	Haute Garonne	PYR	S.O	71	Saône et Loire	BOU	N.E
32	Gers	PYR	S.O	72	Sarthe	P-L	CEA
33	Gironde	AQU	S.O	73	Savoie	R-A	C.E
34	Hérault	LAN	MED	74	Haute Savoie	R-A	C.E
35	Ille et Vilaine	BRE	MED	75	Paris	I-F	I.F
36	Indre	CEN	CEA	76	Seine Maritime	H-N	N.B
37	Indre et Loire	CEN	CEA	77	Seine et Marne	I-F	I.F
38	Isère	R-A	C.E	78	Yvelines	I-F	I.F
39	Jura	F-C	N.E	79	Deux Sèvres	POI	CEA

N°	DEPARTEMENTS	LIGUE	INTER	N°	DEPARTEMENTS	LIGUE	INTER
80	Somme	PIC	N	91	Essonne	I-F	I.F
81	Tarn	PYR	S.O	92	Hauts de Seine	I-F	I.F
82	Tarn et Garonne	PYR	S.O	93	Seine Saint Denis	I-F	I.F
83	Var	C-A	MED	94	Val de Marne	I-F	I.F
84	Vaucluse	PRO	MED	95	Val d'Oise	I-F	I.F
85	Vendée	P-L	CEA	971	Guadeloupe	GUA	
86	Vienne	POI	CEA	972	Martinique	MAR	
87	Haute Vienne	LIM	CEA	973	Guyane	GUY	
88	Vosges	LOR	N.E	974	Réunion	REU	
89	Yonne	BOU	N.E	981	Nouvelle Calédonie	N-C	
90	Territoire de Belfort	F-C	N.E				

## **CONSEILLERS TECHNIQUES ET SPORTIFS CHARGES DE MISSIONS INTERREGIONALES COMPETITIONS**

**NORD** : Gérard CAMBRELING  
(gerard.cambreling@wanadoo.fr)  
5 ter, rue Calmette - 59273 FRETIN

Tel : 03.20.59.85.77  
Fax : 03.20.59.85.77

**NORD-EST** : Thierry MOYSE  
(thierry.moyse@wanadoo.fr)  
24, Chemin des Chênes - 25870 DEVECEY

Tel : 03.81.56.98.31  
Fax : 03.81.56.98.31

**NORMANDIE-BRETAGNE** : Pierre FRITEYRE  
(pierrefriteyre@aol.com)  
39, rue Nicolas ORESME - 14000 CAEN

Tel : 06.09.94.25.71  
Fax : 02.31.50.07.59

**CENTRE-ATLANTIQUE** : François GUILMAIN  
(francois.guilmain@worldonline.fr)  
La Bougrière – Colombiers - 86490 LA TRICHERIE

Tel : 05.49.90.06.57  
Fax : 05.49.90.06.57

**CENTRE-EST** : Patrick GELLENS  
(patrick.gellens@wanadoo.fr)  
Résidence Le Faubourg – 24C, rue Galien – 38500 VOIRON

Tel : 04.76.05.45.09  
Fax : 04.76.05.45.09

**SUD-OUEST** : André OLIVE  
(andre.olive@wanadoo.fr)  
12, rue de Bastia - 31200 TOULOUSE

Tel : 05.61.47.90.74  
Fax : 05.61.47.18.62

**MEDITERRANÉE** : Philippe DEROCHE  
(Deroche.Philippe@wanadoo.fr)  
11, rue Alicante - 66000 PERPIGNAN

Tel : 04.68.54.56.81  
Fax : 04.68.54.56.81

**ILE DE FRANCE** : Stéphane CUVILLIER  
(jack.roulet@athleif.org)  
adresser le courrier à la LIFA: 16, rue Vincent Compoint - 75018 PARIS

Tel : 01.42.55.48.62  
Fax : 01.42.55.57.30

## Classement des Athlètes et des Clubs 2005/2006

### 1. LES BAREMES 2005/2006 DE CLASSEMENTS EN CATEGORIES DE VALEUR

La grille en vigueur introduit la notion de classement des athlètes dans des catégories dites de valeur.

Ainsi, l'athlète peut, quel que soit son âge, se situer dans la hiérarchie nationale.

Douze catégories existent avec la correspondance suivante de POINTS F.F.A. :

INTERNATIONALE A	(IA)	Valeur 17 points
INTERNATIONALE B	(IB)	Valeur 15 points
NATIONALE 1	(N1)	Valeur 13 points
NATIONALE 2	(N2)	Valeur 11 points
NATIONALE 3	(N3)	Valeur 9 points
REGIONALE 1	(R1)	Valeur 7 points
REGIONALE 2	(R2)	Valeur 6 points
REGIONALE 3	(R3)	Valeur 5 points
DEPARTEMENTALE 1	(D1)	Valeur 4 points
DEPARTEMENTALE 2	(D2)	Valeur 3 points
DEPARTEMENTALE 3	(D3)	Valeur 2 points
DEPARTEMENTALE 4	(D4)	Valeur 1 point

### 2. LES PERFORMANCES PLANCHERS

- Pour les Juniors, Espoirs et Seniors, seules seront retenues les performances égales ou supérieures à celles demandées pour la catégorie R3.
- Pour les Cadets et Vétérans, seules seront retenues les performances égales ou supérieures à celles demandées pour la catégorie D1.
- Pour les Minimes, seules seront retenues les performances égales ou supérieures à celles demandées pour la catégorie D2. Ils ont 6 catégories de classement : de la D2 à la N3.
- Les Benjamins ont 3 catégories de classement : de la D3 à la D1.
- Les Poussins ont une seule catégorie de classement : la D4.

### 3. LES MODALITES DE CLASSEMENT DES ATHLETES

3.1 Peut être classé, tout athlète, Français ou étranger, régulièrement licencié « compétition » à la F.F.A. le JOUR DE LA RÉALISATION DE LA PERFORMANCE CLASSANTE. Toutefois, les performances obtenues lors des épreuves SCOLAIRES, de niveau départemental au minimum, réalisées avant le 1<sup>er</sup> juillet, par des athlètes BENJAMINS ou MINIMES peuvent être



prises en compte si ces athlètes sont licenciés « compétition » à la F.F.A. avant le 31 août.

**3.2** Pour être classé dans une catégorie donnée du barème, un athlète doit avoir réalisé, DEUX FOIS la performance minimale correspondante. Ces performances doivent avoir été accomplies à des dates différentes s'il s'agit de la même spécialité (une réunion sur plusieurs jours consécutifs comptant pour une seule date). S'il s'agit de spécialités différentes, elles peuvent avoir été accomplies le même jour.

Si un athlète réalise une performance valant une catégorie et, dans une autre discipline (ou la même) une performance valant une catégorie inférieure, c'est cette dernière performance qui déterminera son classement final.

**3.3** UNE SEULE PERFORMANCE suffira dans les disciplines suivantes :

- épreuves combinées : décathlon - octathlon - heptathlon - hexathlon et pentathlon;
- épreuves de fond courses : heure - 20.000 m piste - 20 km route semi-marathon - marathon - 100 km - 24 heures ;
- épreuves de marche : 30 km - 2 heures - 50 km - 100 km - grand fond - 20 km femmes.

**3.4** Les performances pourront être réalisées tout au long de la saison (du 1<sup>er</sup> septembre 2005 au 31 août 2006), aussi bien sur un STADE, que dans une SALLE ou sur ROUTE, à la condition que ces compétitions soient inscrites aux calendriers des COMITÉS, des LIGUES ou de la F.F.A.

#### **4. CONDITIONS TECHNIQUES**

Pour les courses inférieures ou égales à 320 m, il convient de tenir compte d'une compensation de 24/100 (12"84 = 12"6) entre les temps électriques entièrement automatiques et les temps manuels. Cette compensation sera de 14/100 pour les courses de 400 m (59"44 = 59"3). Il n'y aura pas de compensation pour les courses de 800 m et plus (2'02"0 = 2'02"00).

#### **5. CAS PARTICULIERS**

##### **5.1 *Compétitions Hors Stade***

Les seules compétitions pouvant être retenues pour les classements sont les suivantes:

- les compétitions figurant au calendrier des courses à label, publié par la CNCHS;
- les rencontres internationales et marathons étrangers figurant au calendrier IAAF / AIMS, sur présentation du classement de l'épreuve ou d'un extrait ;
- pour les épreuves de marche, seuls seront retenues les rencontres internationales et Championnats intercontinentaux, les Championnats de

France et les Championnats régionaux, à condition qu'ils se déroulent sur des parcours homologués préalablement par le C.N.M.

## **5.2 Benjamins**

Ils marqueront DEUX points (D3) dès lors qu'ils auront réussi deux fois une performance figurant sur le tableau (dans la même épreuve ou dans deux épreuves différentes, quelles qu'elles soient) de la catégorie D3.

Ils pourront marquer un TROISIÈME point (D2) s'ils réussissent DEUX performances de niveau D3 dans l'une des quatre familles d'épreuves, plus UNE performance D3 dans une autre famille.

(Ex. : 2 performances D3 en saut + 1 performance D3 en lancers, l'athlète marquera 3 points).

Ils pourront marquer un QUATRIÈME point (D1) s'ils réussissent DEUX performances de niveau D3 dans l'une des quatre familles d'épreuves plus UNE performance D3 dans DEUX autres familles.

(Ex. : 2 performances D3 en sauts + 1 performance D3 en lancers + 1 performance D3 en triathlon, l'athlète marquera 4 points).

## **5.3 Poussins**

Bien que licenciés « loisir », ils marqueront UN point (D4) dès lors qu'ils auront participé à trois organisations répondant aux épreuves préconisées pour les poussins dans des animations uniquement, visées par les ligues régionales, sans qu'il y ait notion de performance. Ils ne peuvent marquer de points pour une ou des participations en cross.

**5.4** Si un athlète est muté en cours de saison, il comptera pour le club avec lequel il aura réalisé le meilleur classement. En cas d'égalité de classement ses points iront au bénéfice du club quitté.

## **6. COMPÉTITIONS SCOLAIRES ET AFFINITAIRES**

Tout athlète, régulièrement licencié à la F.F.A., participant aux épreuves scolaires (UNSS, UGSEL), universitaires (FFSU) ou affinitaires (FSGT, FSCF, UFOLEP), peut être classé s'il réalise des performances lors de ces compétitions.

Les performances devront être réalisées lors des compétitions de niveau académique minimum.

Les résultats de ces compétitions devront faire l'objet d'une diffusion.

Pour les Benjamins et Minimes, se reporter à l'Art. 3.1.

## **7. CLASSEMENTS DES CLUBS**

Chaque club compte autant de points que l'ensemble de ses athlètes classés.

A l'issue de la saison estivale, sont établis un certain nombre de classements relatifs aux clubs :

- Classement national MASCULINS

- Classement national FÉMININES
- Classement national MIXTE
- Classements nationaux par catégorie d'âges, des Benjamins aux Vétérans, Masculins et Féminines.

Ces bilans paraissent dans ATHLERAMA et/ou ATHLÉTISME et/ou INFOS F.F.A.

## **8. RESPONSABLES DES CLASSEMENTS**

Chaque ligue possède une Commission Régionale des Classements dont le correspondant (auquel doivent parvenir TOUS les résultats obtenus par les athlètes de son secteur de responsabilité) est en relation directe avec le Service des Classements de la F.F.A.

### **Transmission des résultats de compétitions à la FFA**

Tout organisateur de réunion d'athlétisme (Ligue, Comité et Club) doit transmettre directement son fichier informatique sur le SII-FFA PERFORMANCES et adresser un exemplaire « papier » des résultats de la compétition au Service des Classements de la FFA.

Seuls les résultats ayant fait l'objet d'un traitement sur LOGICA 2000 (ou assimilé) et ayant subi les variations obligatoires sur le SII-FFA PERFORMANCES seront pris en compte.

## Barèmes de Classements

### BARÈME HOMMES

		IA	IB	N1	N2	N3	R1	R2	R3	D1
		17 pts	15 pts	13 pts	11 pts	9 pts	7 pts	6 pts	5 pts	4 pts
*50m	CJESV	5"66	5"76	5"86	6"04	6"24	6"44	6"64	6"84	7"04
*60m	CJESV	6"56	6"66	6"76	6"94	7"24	7"54	7"84	8"14	8"44
100m	CJESV	10"06	10"23	10"40	10"68	11"14	11"54	11"94	12"34	12"74
200m	CJESV	20"24	20"60	21"11	21"63	22"54	23"44	24"34	25"24	26"14
300m	C			33"90	34"94	36"74	38"54	40"34	42"14	43"94
400m	JESV	44"79	45"63	46"70	48"27	50"84	53"44	56"04	58"64	61"24
800m	CJESV	1'44"27	1'46"15	1'47"87	1'50"88	1'57"0	2'03"0	2'09"0	2'15"0	2'21"0
1000m	CJESV	2'13"90	2'16"20	2'18"20	2'22"00	2'30"0	2'38"0	2'46"0	2'54"0	3'02"0
1500m	CJESV	3'34"30	3'37"74	3'40"07	3'46"11	3'59"0	4'12"0	4'25"0	4'38"0	4'51"0
3000m	CJESV	7'40"66	7'49"92	7'56"19	8'11"92	8'41"0	9'10"0	9'39"0	10'08"0	10'37"0
5000m	JESV	13'10"86	13'26"31	13'34"54	14'10"88	15'01"0	15'52"0	16'43"0	17'34"0	18'25"0
**10000m - 10 km	CJESV	27'38"0	28'06"0	28'59"0	30'13"0	32'10"0	34'07"0	36'04"0	38'01"0	39'58"0
15 km	CJESV	43"00"	43"35"	44"30"	46"15"	49"00"	51"45"	54"30"	57"15"	1h00"00"
20000m - 20 km	JESV	58'25"	59'05"	1h00'00"	1h02'20"	1h05'55"	1h09'35"	1h13'15"	1h16'55"	1h20'35"
Semi-marathon	JESV	1h01'18"	1h02'00"	1h03'15"	1h05'25"	1h09'00"	1h13'00"	1h17'00"	1h21'00"	1h25'00"
Marathon	SEV	2h09'45"	2h11'45"	2h15'25"	2h22'50"	2h32'00"	2h41'00"	2h50'00"	2h59'00"	3h08'00"
100 km	SEV	6h35'00"	6h53'00"	7h11'00"	7h30'00"	8h00'00"	8h25'00"	8h50'00"	9h15'00"	9h40'00"
Heure	JESV	20550m	20300m	20000m	19250m	18400m	17550m	16700m	15850m	15000m
24 heures route	ESV	250km	240km	230km	220km	210km	200km	190km	180km	170km
*50m haies 0.91m	C			6"51	6"87	7"24	7"64	8"04	8"44	8"84
*50m haies 0.99m	J	6"29	6"49	6"69	6"99	7"39	7"79	8"19	8"59	8"99
*50m haies 1.06m	CJESV	6"43	6"62	6"78	7"14	7"54	7"94	8"34	8"74	9"14
*60m haies 0.91m	C			7"54	7"94	8"34	8"74	9"14	9"54	9"94
*60m haies 0.99m	J	7"37	7"56	7"72	8"14	8"54	8"94	9"34	9"74	10"14
*60m haies 1.06m	CJESV	7"57	7"76	7"92	8"34	8"74	9"14	9"54	9"94	10"34
110m haies 0.91m	C			13"18	13"92	14"84	15"74	16"64	17"54	18"44
110m haies 0.99m	J	13"00	13"34	13"58	14"32	15"24	16"14	17"04	17"94	
110m haies 1.06m	CJESV	13"30	13"64	13"93	14"67	15"54	16"44	17"34	18"24	19"14
320m haies	C			37"64	40"14	42"94	45"74	48"54	51"34	54"14
400m haies	JESV	48"78	49"86	51"05	53"50	56"94	60"34	63"74	67"14	70"54
1500m steeple	C			4'01"0	4'15"0	4'29"0	4'43"0	4'57"0	5'11"0	5'25"0
3000m steeple	JESV	8'14"42	8'29"36	8'41"51	9'03"88	9'41"0	10'18"0	10'55"0	11'32"0	12'09"0
Hauteur	CJESV	2.34m	2.27m	2.17m	2.07m	1.97m	1.87m	1.77m	1.67m	1.57m
Perche	CJESV	5.80m	5.60m	5.45m	4.95m	4.60m	4.20m	3.80m	3.40m	3.00m
Longueur	CJESV	8.27m	8.04m	7.76m	7.30m	6.90m	6.50m	6.10m	5.70m	5.30m
Triple	CJESV	17.35m	16.88m	16.14m	14.92m	14.10m	13.30m	12.50m	11.70m	10.90m

## Barèmes de Classements

<b>Poids 5 kg</b>	C			19.15m	17.65m	16.30m	14.95m	13.60m	12.25m	10.90m
<b>Poids 6 kg</b>	CJ		20.60m	17.85m	16.35m	15.00m	13.65m	12.30m	10.95m	9.60m
<b>Poids 7,260 kg</b>	CJESV	20.70m	19.40m	16.65m	15.15m	13.80m	12.45m	11.10m	9.75m	8.40m
<b>Disque 1,500 kg</b>	C			59.60m	52.20m	47.70m	43.20m	38.70m	34.20m	29.70m
<b>Disque 1,750 kg</b>	CJ		64.50m	57.90m	50.50m	46.00m	41.50m	37.00m	32.50m	28.00m
<b>Disque 2 kg</b>	CJESV	66.00m	61.50m	54.90m	47.50m	43.30m	39.10m	34.90m	30.70m	26.50m
<b>Marteau 5 kg</b>	C			81.70m	68.40m	62.00m	56.00m	50.00m	44.00m	38.00m
<b>Marteau 6 kg</b>	CJ		79.60m	74.80m	61.50m	56.00m	50.50m	45.00m	39.50m	34.00m
<b>Marteau 7,260 kg</b>	CJESV	80.50m	74.60m	69.80m	56.50m	51.50m	46.50m	41.50m	36.50m	31.50m
<b>Javelot 700 g</b>	C			76.50m	67.30m	61.60m	55.90m	50.20m	44.50m	38.80m
<b>Javelot 800 g</b>	CJESV	85.60m	79.30m	72.20m	63.00m	57.50m	52.00m	46.50m	41.00m	35.50m
<b>*Pentathlon</b>	C			3850pts	3550pts	3300pts	3000pts	2700pts	2500pts	2200pts
<b>*Pentathlon</b>	CJESV	4260pts	4050pts	3780pts	3350pts	3090pts	2830pts	2570pts	2310pts	2050pts
<b>*Heptathlon</b>	CJESV	6080pts	5770pts	5390pts	4780pts	4410pts	4040pts	3670pts	3300pts	2930pts
<b>Décathlon</b>	CJESV	8270pts	7850pts	7330pts	6510pts	6000pts	5490pts	4980pts	4470pts	3960pts
<b>3000m marche</b>	C			12'00"0	13'30"0	14'20"0	15'10"0	16'00"0	16'50"0	17'40"0
<b>5000m marche</b>	CJESV	18'50"0	19'35"0	20'35"0	23'00"0	24'25"0	25'50"0	27'15"0	28'40"0	30'00"0
<b>45 ' marche</b>	C			10600m	9600m	8900m	8550m	8200m	7850m	7500m
<b>10000m-10km mar.</b>	JESV	39'00"0	40'00"0	43'00"0	47'00"0	50'00"0	53'00"0	56'00"0	59'00"0	62'00"0
<b>Heure marche</b>	JESV	15300m	14900m	13800m	12600m	12000m	11400m	10800m	10200m	9600m
<b>20000m-20 km mar.</b>	JESV	1h20'00"	1h22'00"	1h28'00"	1h36'00"	1h42'00"	1h48'00"	1h54'00"	2h00'00"	2h06'00"
<b>50000m-50km mar.</b>	ESV	3h48'	4h00'	4h12'	4h35'	4h52'	5h09'	5h26'	5h43'	6h00'
<b>100 km marche</b>	ESV	8h20'	9h00'	9h45'	10h10'	10h30'	10h50'	11h10'	11h30'	11h50'
<b>***Gd. fond marche</b>	ESV			200km	195km	190km	185km	180km	175km	170km

\*épreuves en salle - \*\* les cadets peuvent être classés sur 10km route mais pas sur 10000m piste

\*\*\* Pour le Grand fond marche, le temps limite est de 24 heures et 15 minutes

## Barèmes de Classements

### BARÈME FEMMES

		IA	IB	N1	N2	N3	R1	R2	R3	D1
		17 pts	15 pts	13 pts	11 pts	9 pts	7 pts	6 pts	5 pts	4 pts
<b>*50m</b>	CJESV	6"20	6"35	6"50	6"74	6"94	7"14	7"34	7"54	7"74
<b>*60m</b>	CJESV	7"15	7"30	7"45	7"72	8"04	8"34	8"64	8"94	9"24
<b>100m</b>	CJESV	11"10	11"35	11"60	12"02	12"54	13"04	13"54	14"04	14"54
<b>200m</b>	CJESV	22"45	23"12	23"73	24"68	25"94	27"24	28"54	29"84	31"14
<b>300m</b>	C			38"64	40"64	42"84	45"04	47"24	49"44	51"64
<b>400m</b>	JESV	50"49	52"08	53"55	56"56	59"74	62"94	66"14	69"34	72"54
<b>800m</b>	CJESV	1'58"32	2'01"12	2'06"08	2'11"19	2'20"0	2'28"0	2'36"0	2'44"0	2'52"0
<b>1000m</b>	CJESV	2'31"70	2'35"60	2'41"80	2'48"70	2'58"0	3'08"0	3'18"0	3'28"0	3'38"0
<b>1500m</b>	CJESV	4'02"19	4'09"52	4'18"68	4'31"00	4'47"0	5'03"0	5'19"0	5'35"0	5'51"0
<b>3000m</b>	CJESV	8'41"53	8'54"76	9'17"57	9'50"00	10'26"0	11'02"0	11'38"0	12'14"0	12'50"0
<b>5000m</b>	JESV	15'00"00	15'30"00	16'00"00	17'00"00	18'00"0	19'00"0	20'00"0	21'00"0	22'00"0
<b>**10000m - 10 km</b>	CJESV	31'30"0	32'20"0	34'05"0	36'15"0	38'36"0	40'57"0	43'18"0	45'39"0	48'00"0
<b>15 km</b>	CJESV	49'05"	50'25"	52'40"	56'25"	1h00'00"	1h03'35"	1h07'10"	1h10'45"	1h14'20"
<b>20000m / 20 km</b>	JESV	1h06'40"	1h08'25"	1h11'15"	1h16'30"	1h21'20"	1h26'10"	1h31'00"	1h35'50"	1h40'40"
<b>Semi-marathon</b>	JESV	1h10'00"	1h11'50"	1h14'45"	1h20'15"	1h25'20"	1h30'25"	1h35'30"	1h40'35"	1h45'40"
<b>Marathon</b>	ESV	2h27'00"	2h32'00"	2h41'00"	2h59'00"	3h13'00"	3h27'00"	3h41'00"	3h55'00"	4h09'00"
<b>100 km</b>	ESV	7h45'00"	8h15'00"	8h45'00"	9h20'00"	9h55'00"	10h30'00"	11h05'00"	11h40'00"	12h15'00"
<b>Heure</b>	JESV	18100m	17600m	17000m	15900m	15000m	14275m	13550m	12825m	12100m
<b>24 heures route</b>	ESV	220km	210km	205km	200km	190km	180km	170km	160km	150km
<b>*50m haies 0.76m</b>	C			7"24	7"67	8"04	8"44	8"84	9"24	9"64
<b>*50m haies 0.84m</b>	CJESV	6"88	7"11	7"41	7"84	8"24	8"64	9"04	9"44	9"84
<b>*60m haies 0.76m</b>	C			8"31	8"76	9"24	9"74	10"24	10"74	11"24
<b>*60m haies 0.84m</b>	CJESV	7"99	8"22	8"52	8"97	9"44	9"94	10"44	10"94	11"44
<b>100m haies 0.76m</b>	C			13"38	14"12	15"04	15"94	16"84	17"74	18"64
<b>100m haies 0.84m</b>	CJESV	12"78	13"16	13"73	14"47	15"34	16"24	17"14	18"04	18"94
<b>320m haies</b>	C			43"94	47"84	51"04	54"24	57"44	60"64	63"84
<b>400m haies</b>	JESV	54"80	56"63	59"42	63"31	67"44	71"54	75"64	79"74	83"84
<b>1500m steeple</b>	C			4'45"0	5'00"0	5'20"0	5'40"0	6'00"0	6'20"0	6'40"0
<b>2000m steeple</b>	J		6'15"0	6'30"00	6'50"00	7'15"00	7'40"00	8'05"00	8'30"00	8'55"00
<b>3000m steeple</b>	JESV	9'30"00	9'40"00	10'00"00	10'30"00	11'05"00	11'40"00	12'15"00	12'50"00	13'25"00
<b>Hauteur</b>	CJESV	1.96m	1.91m	1.84m	1.70m	1.63m	1.56m	1.49m	1.42m	1.35m
<b>Perche</b>	CJESV	4.40m	4.10m	3.90m	3.40m	3.15m	2.90m	2.65m	2.40m	2.15m
<b>Longueur</b>	CJESV	6.91m	6.60m	6.19m	5.76m	5.45m	5.15m	4.85m	4.55m	4.25m
<b>Triple</b>	CJESV	14.14m	13.54m	12.74m	11.80m	11.20m	10.60m	10.00m	9.40m	8.80m

## Barèmes de Classements

<b>Poids 3 kg</b>	C			16.20m	14.10m	13.00m	11.90m	10.80m	9.70m	8.60m
<b>Poids 4 kg</b>	CJESV	19.80m	17.65m	14.75m	12.60m	11.50m	10.40m	9.30m	8.20m	7.10m
<b>Disque 800g</b>	C			53.50m	46.80m	42.60m	38.40m	34.20m	30.00m	25.80m
<b>Disque 1 kg</b>	CJESV	66.00m	60.00m	49.00m	42.00m	38.20m	34.40m	30.60m	26.80m	23.00m
<b>Marteau 3 kg</b>	C			61.00m	53.00m	49.00m	45.00m	41.00m	37.00m	33.00m
<b>Disque 1 kg</b>	CJESV	66.00m	60.00m	49.00m	42.00m	38.20m	34.40m	30.60m	26.80m	23.00m
<b>Marteau 3 kg</b>	C			61.00m	53.00m	49.00m	45.00m	41.00m	37.00m	33.00m
<b>Marteau 4 kg</b>	CJESV	65.00m	60.00m	55.00m	47.00m	43.00m	39.00m	35.00m	31.00m	27.00m
<b>Javelot 600 g</b>	CJESV	65.00m	60.00m	49.30m	42.00m	38.30m	34.60m	30.90m	27.20m	23.50m
<b>*Pentathlon</b>	CJESV	4570pts	4270pts	3810pts	3180pts	2860pts	2540pts	2220pts	1900pts	1580pts
<b>Heptathlon</b>	C			5490pts	4600pts	4150pts	3700pts	3250pts	2800pts	2350pts
<b>Heptathlon</b>	JESV	6400pts	5980pts	5340pts	4450pts	4000pts	3550pts	3100pts	2650pts	2200pts
<b>2000m marche</b>	C			9'20"0	9'50"0	10'25"0	11'00"0	11'35"0	12'10"0	12'45"0
<b>3000m marche</b>	CJESV	12'18"0	12'46"0	14'29"0	15'30"0	16'25"0	17'20"0	18'15"0	19'10"0	20'05"0
<b>5000m marche</b>	CJESV	21'15"0	22'05"0	24'55"0	27'00"0	28'40"0	30'20"0	32'00"0	33'40"0	35'20"0
<b>30' marche</b>	C			6000 m	5450 m	5200 m	4950 m	4700 m	4500 m	4300 m
<b>10000m-10km ma.</b>	JESV	42'50"0	44'57"0	51'53"0	56'30"0	59'50"0	1h03"10"0	1h06'30"0	1h09'50"0	1h13'10"0
<b>Heure marche</b>	JESV	13900 m	13300 m	11500 m	10600 m	10030 m	9580 m	9130 m	8680 m	8230 m
<b>20000m-20 km ma</b>	JESV	1h29'00"	1h35'00"	1h50'00"	2h00'00"	2h07'00"	2h14'00"	2h21'00"	2h28'00"	2h35'00"
<b>***Gd. fond marche</b>	ESV			170km	165km	160km	155km	150km	145km	140km

### BARÈME "BENJAMINS" et "BENJAMINES"

	BENJAMINS	BENJAMINES
<b>50m</b>	7"74	8"14
<b>100m</b>	14"94	15"54
<b>1000m</b>	3'33"0	3'57"0
<b>2000m marche</b>	12'50"0	13'55"0
<b>50m haies</b>	10"24 (0.76m)	10"84 (0.65m)
<b>Hauteur</b>	1.27m	1.20m
<b>Perche</b>	1.80m	1.60m
<b>Longueur</b>	4.10m	3.65m
<b>Triple Saut</b>	8.70m	8.00m
<b>Poids</b>	8.00m (3kg)	7.00m (2kg)
<b>Disque</b>	20.00m (1kg)	17.50m (600g)
<b>Marteau</b>	25.00m (3kg)	20.00m (2kg)
<b>Javelot</b>	23.00m (500g)	16.50m (400g)
<b>Triathlon</b>	50 pts	50 pts
<b>Tétrathlon</b>	1050 pts	950 pts

Mêmes nota, \*, \*\* et \*\*\* que pour les barèmes hommes.

## Barèmes de Classements

### BARÈME MINIMES FILLES

	N3 9 pts	R1 7 pts	R2 6 pts	R3 5 pts	D1 4 pts	D2 3 pts
50m	6"94	7"14	7"34	7"54	7"74	7"94
100m	12"54	13"04	13"54	14"04	14"54	15"04
1000m	3'03"0	3'12"0	3'21"0	3'30"0	3'39"0	3'48"0
2000m	6'51"0	7'13"0	7'35"0	7'57"0	8'19"0	8'41"0
*50m haies 0.76m	8"04	8"44	8"84	9"24	9"64	10"04
80m haies 0.76m	12"04	12"74	13"44	14"14	14"84	15"54
100m haies 0.76m	15"54	16"44	17"34	18"24	19"14	20"04
200m haies 0.76m	31"14	32"44	33"74	35"04	36"34	37"64
Hauteur	1.63m	1.56m	1.49m	1.42m	1.35m	1.28m
Perche	3.15m	2.90m	2.65m	2.40m	2.15m	1.90m
Longueur	5.45m	5.15m	4.85m	4.55m	4.25m	3.95m
Triple	11.20m	10.60m	10.00m	9.40m	8.80m	8.20m
Poids 3kg	12.30m	11.35m	10.40m	9.45m	8.50m	7.55m
Disque 800g	37.00m	33.80m	30.60m	27.40m	24.20m	21.00m
Marteau 3 kg	44.00m	40.00m	36.00m	32.00m	28.00m	24.00m
Javelot 500g	38.00m	34.80m	31.60m	28.40m	25.20m	22.00m
Triathlon	100pts	90pts	80pts	70pts	60pts	50pts
Pentathlon	2730pts	2480pts	2230pts	1980pts	1740pts	1500pts
Heptathlon	3800pts	3500pts	3200pts	2850pts	2500pts	2150pts
2000m marche	10'45"0	11'15"0	11'45"0	12'15"0	12'45"0	13'15"0
3000m marche	17'00"0	17'48"0	18'36"0	19'24"0	20'12"0	21'00"0
20' marche	3450 m	3350 m	3210 m	3090 m	2970 m	2850 m

### BARÈME MINIMES GARCONS

	N3 9 pts	R1 7 pts	R2 6 pts	R3 5 pts	D1 4 pts	D2 3 pts
50m	6"34	6"54	6"74	6"94	7"14	7"34
100m	11"34	11"74	12"14	12"54	12"94	13"34
1000m	2'40"0	2'46"0	2'52"0	2'58"0	3'04"0	3'10"0
3000m	9'20"0	9'41"0	10'02"0	10'23"0	10'44"0	11'05"0
*50m haies 0.84m	6"94	7"34	7"74	8"14	8"54	8"94
80m haies 0.84m	11"24	11"64	12"04	12"44	12"84	13"24
100m haies 0.84m	13"84	14"54	15"24	15"94	16"64	17"34
110m haies 0.91m	15"04	15"94	16"84	17"74	18"64	19"54
200m haies 0.76m	27"44	28"44	29"44	30"44	31"44	32"44
Hauteur	1.87m	1.79m	1.71m	1.63m	1.55m	1.47m
Perche	4.00m	3.70m	3.40m	3.10m	2.80m	2.50m
Longueur	6.50m	6.20m	5.90m	5.60m	5.30m	5.00m
Triple	13.30m	12.70m	12.10m	11.50m	10.90m	10.30m
Poids 4kg	15.40m	14.20m	13.00m	11.80m	10.60m	9.40m
Disque 1.250kg	44.00m	40.60m	37.20m	33.80m	30.40m	27.00m
Marteau 4kg	55.00m	50.00m	45.00m	40.00m	35.00m	30.00m
Javelot 600g	53.40m	50.00m	46.60m	43.20m	39.80m	36.40m
Triathlon	100pts	90pts	80pts	70pts	60pts	50pts
Pentathlon Longueur	2910pts	2630pts	2360pts	2090pts	1820pts	1560pts
Pentathlon Perche	2850pts	2560pts	2270pts	1990pts	1710pts	1440pts
Octathlon	4250pts	3850pts	3450pts	3050pts	2650pts	2250pts
3000 m marche	15'45"0	16'18"0	16'51"0	17'24"0	17'57"0	18'30"0
5000 m marche	27'30"	28'07"	29'08"	30'00"	31'00"	32'00"
30' marche	5500m	5340m	5180m	5020m	4860m	4700m

\*EPREUVES EN SALLE.



## RECORDS DE FRANCE HOMOLOGUES

**Épreuves sur route** : Les records sur route étant reconnus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, voici les records de France homologués au 30 juin 2005.

### **COURSES Hommes :**

- 10km : 28'05" (10km Espoirs : 28'33" - 10km Juniors : 30'19")
- 15km : 43'04"
- 20km : 58'21"
- Semi-Marathon : 1h00'58" (Semi Espoirs : 1h01'41" - Semi Juniors : 1h06'37")
- Marathon : 2h06'36" (Marathon Espoirs: 2h10'51")
- 100km 6h23'15"
- 24 Heures 268km859
- Relais Ékiden
  - Équipe nationale : 2h04'41"
  - Clubs : 2h07'08"

### **COURSES Femmes :**

- 10km : 31'38" (10km Espoirs : 34'29" - 10km Juniors : 35'20")
- 15km : 49'55"
- 20km : 1h06'30"
- Semi-Marathon : 1h09'15" (Semi Espoirs : 1h15'25" - Semi Juniors : 1h21'11")
- Marathon : 2h28'27" (Marathon Espoirs: 2h52'49")
- 100km 7h37'19"
- 24 Heures 231km510
- Relais Ékiden
  - Équipe nationale : 2h22'.53"
  - Clubs : 2h32'25"

### **MARCHE Hommes :**

- 20km SH : 1h20'35"
- 50km SH : 3h43'52"
- 20km EH : 1h23'10"
- 50km EH : 4h05'31"
- 10km JH : 41'33"

### **MARCHE Femmes :**

- 20km SF : 1h31'15"
- 20km EF : *En cours de recherche*
- 10km JF : 47'33"

# RECORDS DE FRANCE HOMOLOGUES

## Records de France Homologués ou Établis au 31.07.2005

EPREUVES	Masculins					Féminins				
	Seniors	Espoirs	Juniors	Cadets	Minimes	Seniors	Espoirs	Juniors	Cadettes	Minimes
100m (50m)	10"02	10"11	10"19	10"43	6"12	10"73	11"15	11"25	11"38	6"62
200m (100m)	20"16	20"16	20"62	21"28	11"08	21"99	22"31	22"76	23"61	11"85
400 m (300)	44"64	44"83	46"31	33"80	--	48"25	50"84	52"52	37"90	--
800m	1'43"15	1'44"61	1'47"21	1'49"56	--	1'56"53	1'59"32	2'01"79	M 2'05"0	--
1000m	2'13"96	2'15"45	2'19"64	2'22"22	2'30"16	2'31"93	2'36"66	M 2'37"2	2'47"12	2'50"65
1500m	3'28"98	3'32"05	M 3'40"8	3'45"56	--	4'01"90	4'05"78	4'10"38	M 4'19"2	--
Mile	3'50"33	--	--	--	--	4'27"43	--	--		
2000m	4'53"12	--	--	--	M 5'40"0	5'39"00	--	--		M 6'18"1
3000m	7'30"78	7'44"39	7'48"98	M 8'10"9	M 8'44"25	8'35"41	8'38"97	9'13"15	9'13"77	--
5000m	12'58"83	13'24"05	M 13'42"3	--	--	14'43"90	15'52"39	16'07"72	--	--
10000m	27'22"78	M 28'26"7	28'30"80	--	--	31'42"83	33'49"04	34'22"0	--	--
20000m	M 58'18"4	--	--	--	--	--	--	--	--	--
25000m	1h15'56"7	---	--	--	--	--	--	--	--	--
30000m	1h31'53"2	---	--	--	--	--	--	--	--	--
Durée (heure-45'-30')	20 601m	--	--	14 094m	8 965m	17 332m	--	--	9 017m	8560m
110m-100m-80m haies	13"02	13"02	13"58	13"26	12"85	12"56	12"65	13"07	13"08	11"44
400m-320m-200m haies	47"37	48"92	50"39	39"35	25"14	53"21	55"49	57"26	44"50	28"49
Steeple (3000-2000-1500)	8'06"91	8'12"24	8'42"80	4'05"91	--	9'33"12	9'57"17	6'36"06 (*)	4'54"03	--
Hauteur	2m33	2m32	2m24	2m20	2m07	1m96	1m96	1m95	1m87	1m80
Perche	5m98	5m93	5m62	5m40	4m82	4m56	4m51	4m33	4m12	3m90
Longueur	8m30	8m13	7m98	7m83	7m12	7m05	6m85	6m60	6m37	6m05
Triple saut	17m55	17m24	16m71	15m99	15m14	14m50	13m92	13m65	13m35	12m53
Poids (7,260-4kg)	20m20	19m67	17m81	--	18m74	18m69	17m44	16m13	--	--
Poids (6-5-3kg)	--	--	20m12	19m22	--	--	--	--	17m84	15m24
Disque (2-1kg)	68m90	61m08	56m26	--	--	65m78	63m87	59m27	-	-
Disque (1,75-1,5-1,25-0,8kg)	--	--	59m46	59m29	56m20	--	--	--	55m94	48m36
Marteau (7,260-4kg)	82m38	80m88	73m42	--	72m40	74m50	71m18	62m79	--	--
Marteau (6,25kg-5kg-3kg)	--	--	80m34	81m84	--	--	--	--	61m31	57m80
Javelot (0,8-0,7-0,6-0,5kg)	82m56	80m76	78m97	79m65	59m17	62m53	59m02	54m77	52m41	57m78

## RECORDS DE FRANCE HOMOLOGUES

Epreuves combinées	8574pts	8306pts	7794pts	7206pts	5215pts	6889pts (*)	6396pts	6113pts	5811pts	5010pts
4x100m - Equipe Nationale	37"79	38"53	39"33	41"28	--	41"78	43"24	43"68	45"49	--
4x200m - Equipe Nationale	1'21"30	--	--	--	--	1'32"17	--	--	--	--
4x400m - Equipe Nationale	2"58"96	M 3'02"3	3'07"26	3'15"77	--	3'22"34	3'32"79	3'32"79	3'49"72	--
4x800m - Equipe Nationale	M 7'13"6	--	--	--	--	M 8'22"0	--	--	--	--
4x1500m - Equipe Nationale	M 14'48"2	--	--	--	--	--	--	--	--	--
4x100m - Club (4x60m)	39"06	40"04	40"05	41"49	26"53	44"40	45"54	45"91	46"45	29"64
4x200m - Club	1'22"98	--	--	--	--	M 1'34"1	--	--	--	--
4x400m - Club	3'08"58	--	--	--	--	3'33"21	--	--	--	--
4x800m - Club	7'20"46	--	--	--	--	8'31"06	--	--	--	--
4x1500m - Club (4x1000m)	15'10"68	--	--	10'06"62	--	18'31"78	--	--	12'00"38	--
MARCHE										
5000m-3000m	--	--	--	21'40"95	M 23'10"5 13'40"35	21'51"70	M 22'26"5	22'39"25	23'51"76	14'36"73
10000m	--	--	M 42'32"0	--	--	M 44'58"6	46'56"22	47'57"88	--	--
Heure - 45' - 30' - 20'	15.167m	14.514m	13.711m	10.023m	6461m	--	6400m	6123m	6066m	3828m
20000m	1h21'14"9	1h24'10"5	--	--	--	1h35'37"57	1h41'33"0	--	--	--
2 heures	29 090m	--	--	--	--	--	--	--	--	--
30000m	2h03'56"5	--	--	--	--	--	--	--	--	--
50000 m	3h40'57"9	4h07'49"5	--	--	--	--	--	--	--	--

(\*) Il existe aussi un record de France du 3000m Steeple Junior féminin qui est de 10'40"20 et un record de France du décathlon féminin qui est de 8150 points (6709 points en Espoir).

La liste complète de tous les records du Monde, d'Europe et de France au 31.12.2005 sera reprise intégralement dans la brochure « ATHLERAMA 2004/2005 » en vente au siège de la F.F.A., 33 avenue Pierre de Coubertin, 75640 - PARIS Cedex 13.

## RECORDS DE FRANCE EN SALLE FEMMES

(Homologués au 30 juin 2005)

ÉPREUVES	Seniors Femmes	Espoirs Femmes	Juniors Femmes	Cadettes
50 m	6"12	6"14	6"34	6"38
60 m	7"08	7"11	7"27	7"41
200 m	22"49	22"84	23"44	23"99
400 m	51"44	52"85	53"73	-
800 m	2'01"04	2'02"76	2'08"44	2'08"47
1.000 m	2'37"87	2'39"55	-	-
1.500 m	4'06"16	4'15"23	4'28"03	-
Mile	4'34"22	-	-	-
3.000 m	8'41"63	9'18"81	-	-
5.000 m	à établir	-	-	-
50 m haies	6"76	7"01	7"09	7"20
60 m haies	7"82	7"89	8"06	8"31
Hauteur	1 m 96	1 m 95	1 m 92	1 m 87
Perche	4 m 50	4 m 50	4 m 33	4 m 15
Longueur	6 m 81	6 m 78	6 m 43	6 m 14
Triple Saut	14 m 26	13 m 86	13 m 23	12 m 92
Poids	18 m 69	16 m 91	16 m 10	17 m 84 (3kg)
Relais				
4 x 200 " Équipe Nationale "	1'34"47	-	-	-
4 x 400 " Équipe Nationale "	3'33"91	-	-	-
4 x 800 " Équipe Nationale "	à établir	-	-	-
Pentathlon	4644 pt	4451 pt	4059 pt	3873 pt
Marche 3000 m	12'40"44	(M) 13'17"8	13'29"17	14'24"85

## RECORDS DE FRANCE EN SALLE HOMMES

(Homologués au 30 juin 2005)

ÉPREUVES	Seniors Hommes	Espoirs Hommes	Juniors Hommes	Cadets
50 m	5"65	5"75	5"83	5"85
60 m	6"45	6"56	6"67	6"78
200 m	20"36	20"36	21"10	21"89
400 m	46"02	46"69	48"11	-
800 m	1'44"82	1'46"92	1'49"44	1'55"60
1.000 m	2'17"01	2'18"90	-	-
1.500 m	3'35"56	3'37"05	3'45"77	-
Mile	3'54"16	-	-	-
3.000 m	7'41"41	7'52"52	-	-
5.000 m	13'58"84	-	-	-
50 m haies	6"36	6"36	6"60	6"66
60 m haies	7"42	7"42	7"68	7"48
Hauteur	2 m 35	2 m 27	2 m 23	2 m 16
Perche	6 m 00	5 m 84	5 m 60	5 m 30
Longueur	8 m 24	7 m 91	7 m 86	7 m 69
Triple Saut	17 m 59	16 m 66	16 m 41	15 m 69
Poids	19 m 88	18 m 87	16 m 94 18 m 88 (6kg)	18 m 39 (5 kg)
Relais				
4 x 200 " Équipe Nationale "	1'24"00	-	-	-
4 x 400 " Équipe Nationale "	3'06"37	-	-	-
4 x 800 " Équipe Nationale "	(M) 7"25"8	-	-	-
Heptathlon	6418 pt	5844 pt	5844 pt	5185 pt
Marche 5000 m	18'43"20	19'33"42	20'48"44	22'20"30

**CIRCULAIRE FINANCIERE**  
**REGLES D'INDEMNISATION DES EPREUVES FEDERALES 2005-2006**

*Approuvée par le Bureau Fédéral du 13 juillet 2005*

**AIDE A LA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE ET NATIONAUX**

**A - PRINCIPE**

Versement d'une indemnité venant en atténuation des frais réels engagés, selon la décision du Comité Directeur du 4 décembre 1999.

**B - BASES**

**Distance prise en compte** : le kilométrage **aller** routier, tel qu'il figure au jour de la consultation par la CFB, dans le site de la Prévention Routière - accessible sur le site Internet [www.mappy.fr](http://www.mappy.fr) « itinéraire express »-, depuis le chef-lieu du département du Club indemnisé jusqu'au chef-lieu du département où se déroule la compétition, quelle que soit son implantation dans ledit département. Aucune indemnisation jusqu'à 50 km et, au-delà, calcul de l'aide sur la totalité du kilométrage aller.

L'indemnité kilométrique sera allouée une seule fois pour un même athlète par compétition, quel que soit le nombre d'épreuves effectuées ; cette règle ne s'applique pas pour les compétitions par équipe.

**C - TARIFS : 0,05 € par km aller pour les compétitions individuelles ;  
0,04 € par km aller pour les compétitions par équipes.**

Les anciennes indemnités complémentaires éventuelles sont intégrées globalement dans ce tarif.

**D - CAS PARTICULIERS**

Athlètes des Clubs de Corse

La distance retenue pour les trajets sur le continent est le kilométrage depuis Nice jusqu'au chef-lieu du département où se déroule la compétition.

L'indemnisation ainsi définie sera augmentée par une aide de la Ligue de Corse (pour les trajets Corse-continent et retour), abondée par une attribution forfaitaire annuelle de la FFA.

Athlètes des Clubs d'Outre-mer

La distance retenue sera le kilométrage depuis Paris jusqu'au chef-lieu du département où se déroule la compétition, quel que soit le lieu de séjour en métropole. En outre, les finalistes bénéficieront d'une aide définie par la Circulaire spécifique aux Ligues d'Outre-mer.

L'indemnisation ainsi définie sera augmentée par une aide Fédérale définie par une circulaire annuelle.

**E - Modalités de remboursement**

Pour les épreuves retenues, répertoriées ci-dessous, l'indemnisation se fera par le canal des Ligues, après réception des résultats par la Commission des Finances et du Budget.

## **F - Épreuves Nationales Hivernales**

Seuls les athlètes prenant part à la compétition des catégories **Cadets et Juniors H et F** sont indemnisés, pour les compétitions suivantes :

- **CHAMPIONNATS DE FRANCE CADETS ET JUNIORS EN SALLE**
- **CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉPREUVES COMBINÉES CADETS ET JUNIORS EN SALLE**
- **CRITERIUMS NATIONAUX DE LANCERS LONGS**
- **CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY** : pour ces Championnats seuls les athlètes classés donnent droit à indemnisation.

## **G - ÉPREUVES NATIONALES ESTIVALES**

### **1. - ÉPREUVES INDIVIDUELLES SUR PISTE**

Seuls les athlètes prenant part à la compétition des catégories **Cadets et Juniors** sont indemnisés. Les épreuves retenues sont les suivantes :

- **Championnats de France Cadets et Juniors**
- **Championnats de France d'Épreuves Combinées Cadets et Juniors**

### **2. - ÉPREUVES HORS STADE**

Seuls les athlètes classés au classement de la catégorie **Juniors** sont indemnisés.

Les épreuves retenues sont les suivantes :

- **Championnats de France des 10 km**
- **Championnats de France de Semi-Marathon**
- **Championnats Nationaux de Course en montagne**

### **3. - ÉPREUVES DE MARCHE**

Seuls les athlètes figurant au classement des catégories **Minimes, Cadets et Juniors** sont indemnisés.

Les épreuves retenues sont les suivantes :

- **Critériums Nationaux de Printemps de Marche**
- **Journée Nationale des Jeunes à la Marche**

### **4. - ÉPREUVES PAR EQUIPES**

Tous les Clubs figurant au classement, selon le nombre initialement prévu dans les Championnats suivants, sont indemnisés :

#### **4.1. Championnats Nationaux Interclubs : Finales Élite, N1A, N1B, N1C, du 20 ou 21 mai 2005**

- **Nombre de personnes prises en charge** : Hommes 38 - Femmes 34

#### **4.2. Championnats Nationaux Interclubs Espoirs et Cadets : Finales Division Nationale**

- **Nombre d'équipes prises en charge** : 12
- **Nombre de personnes prises en charge** :
  - Championnat Espoirs (Juniors autorisés) : Hommes 17 - Femmes 15
  - Championnat Cadets (Minimes autorisés) : Hommes 17 - Femmes 15

#### **4.3 Championnats Nationaux Interclubs Espoirs et Cadets : Finales Division Promotion**

- **Nombre d'équipes prises en charge** : 16 au maximum
- **Nombre de personnes prises en charge** :
  - Championnat Espoirs (Juniors autorisés) : Hommes 8 - Femmes 8
  - Championnat Cadets (Minimes autorisés) : Hommes 8 - Femmes 8

#### **4.4. Championnats Nationaux de Relais - Coupe de France d'Épreuves combinées - Critériums des Spécialités**

Aucun accompagnateur ne sera remboursé, quel que soit le nombre d'équipes de spécialités présentées en un même lieu.

- **Nombre de personnes prises en charge** :
  - Championnats Nationaux de Relais (dont Marche) : 4 athlètes par équipe
  - Critériums des Sauts et des Lancers : 4 athlètes par équipe
  - Coupe de France d'Épreuves combinées : 4 athlètes par équipe

#### **4.5. Challenge National Equip' Athlé Cadets**

- **Nombre de personnes prises en charge** : 6 athlètes par équipe plus 1 accompagnateur.

#### **4.6. Challenges Nationaux Minimes**

- **Nombre de personnes prises en charge** :
  - Equip'Athlé : 6 athlètes par équipe plus 1 accompagnateur par Club et 1 jeune Juge par Ligue
  - Épreuves combinées : 6 athlètes par équipe plus 1 accompagnateur par Club et 1 jeune Juge du Club
  - Relais : 4 athlètes par équipe plus 1 accompagnateur par Club

#### **4.7. Finale des Pointes d'Or**

- **Nombre de personnes prises en charge** : tous les athlètes classés et 1 accompagnateur par tranche de 7 athlètes et 1 jeune Juge par Ligue.



## 2<sup>EME</sup> PARTIE

### **REGLEMENTS NATIONAUX DE COMPETITION (COMPLEMENT DES REGLES DES COMPETITIONS DE L'IAAF)**

#### **AVANT-PROPOS**

Le manuel des Règles des Compétition de l'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme (I.A.A.F.) comporte, en sa règle 100, une note ainsi rédigée :

« Il est recommandé que les Fédérations membres adoptent les règlements de l'I.A.A.F. pour la conduite de leurs propres compétitions d'Athlétisme ».

C'est ce que fait la Fédération Française d'Athlétisme en appliquant les règlements internationaux dans toutes les compétitions organisées à l'échelon national (ou ayant un caractère qualificatif pour celle-ci) et en recommandant qu'ils soient appliqués dans les autres manifestations organisées sur le territoire. En conséquence, le manuel des Règles des Compétitions de l'I.A.A.F. est et reste la base de nos règlements.

Dans quelques rares cas, toutefois, la F.F.A. y a apporté de légers correctifs pour les adapter aux réalités de nos compétitions.

Par ailleurs, les épreuves spécifiques aux différentes catégories d'âges ont fait l'objet, au fur et à mesure de leur création ou de leur modification, de réglementations purement nationales.

L'objet essentiel de cette brochure est donc de rassembler toutes ces réglementations en les rattachant toujours aux règles internationales dont elles sont le prolongement.

C'est ainsi que, dans toute cette brochure, la lettre F a été insérée devant le numéro de la règle internationale pour matérialiser ce rattachement.

Une deuxième partie rappelle les règles générales d'organisation des compétitions en France.

Enfin, il faut mettre l'accent sur le caractère obligatoire des dispositions regroupées dans cette brochure qui doit permettre aux officiels de mieux motiver leurs décisions et aux commissions sportives de mieux examiner les cas qui pourraient leur être soumis.

Ces règlements nationaux de compétition, qui ne tiennent pas compte des modifications intervenues sur le plan international (décisions du Congrès de l'I.A.A.F. en août 2005 à Helsinki) pourraient voir apparaître des modifications à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006 ou au début de la saison estivale.

**LA C.S.O.**

# REGLEMENTS FRANÇAIS (F.F.A.)

## COMPLETANT LES REGLEMENTS INTERNATIONAUX (I.A.A.F.)

### REGLE F. 4 COMPÉTITIONS NATIONALES - ATHLÈTES MUTÉS ET ÉTRANGERS - QUALIFICATIONS DES CONCURRENTS

#### 1. LICENCE

**1.1** *Rappel* : pour participer à toute compétition officielle et notamment aux compétitions nationales, un athlète doit être licencié « compétition » au titre d'un club (Règlements Généraux de la FFA), selon les dispositions fixées ci-après.

#### **1.2** *Date de validation de la licence pour les compétitions individuelles*

1.2.1 La licence doit être créée ou renouvelée au plus tard la veille du jour de l'épreuve (pour les compétitions régionales, les ligues fixeront la date limite) ; dans le cas d'un envoi postal de bordereaux, la date de référence retenue pour l'établissement de la licence sera celle du "cachet de la poste" qui fera foi.

1.2.2 Cette règle s'applique notamment aux cas suivants :

- a) athlète qualifié pour un club et n'ayant pas fait l'objet d'une mutation ;
- b) athlète prenant une licence pour la première fois ;
- c) athlète ayant fait l'objet d'une mutation.

Il va de soi que l'athlète devait déjà être licencié au moment où il a réalisé la performance qualificative pour la compétition

#### **1.3** *Date de validation de la licence pour les compétitions par équipes*

La licence doit être créée ou renouvelée au plus tard la veille du jour de l'épreuve (pour les compétitions régionales, les ligues fixeront la date limite).

En cas de modification de composition d'équipe au dernier moment, les athlètes pourront présenter une copie d'écran comme justification de leur qualification pour le club.

#### 2. MUTATIONS

##### **2.1** *Définition*

Un athlète est généralement considéré comme muté au regard des règlements sportifs pendant une période de 24 mois à compter de la date d'obtention de sa mutation.

##### **2.2** *Rappel des procédures administratives*

2.2.1 Les licences des athlètes ayant fait l'objet d'une mutation sont renouvelées sans délai par les Ligues.

2.2.2 Les Règlements Généraux de la FFA prévoient que "la Fédération peut introduire dans les règlements sportifs, toute distinction appropriée entre plusieurs catégories de mutés".

### 2.3 *Application aux Règlements Sportifs*

Les athlètes mutés seront admis aux compétitions par équipes dans les limites fixées par l'alinéa 4 ci-après.

Toutefois, d'une part, il n'y aura aucune restriction de mutés pour les tours qualificatifs de septembre qui se déroulent pendant la période de mutation et, d'autre part, au cours de cette année transitoire, il n'y aura pas d'effet rétroactif sur les athlètes mutés la saison précédente et qui en seront à leur deuxième saison sous les couleurs de leur nouveau club.

## 3. ATHLETES ÉTRANGERS

### 3.1 *Sont considérés comme Français*

les athlètes étrangers des catégories « Juniors et plus jeunes » titulaires d'une licence délivrée par la FFA sous réserve qu'ils n'aient jamais porté les couleurs d'une équipe nationale étrangère dépendant d'une Fédération affiliée à l'IAAF. Toutefois, conformément à la décision du Comité Directeur du 25 mai 1995, leur licence portera la mention du pays étranger (code IAAF à 3 lettres, par exemple GER pour l'Allemagne).

### 3.2 *Sont considérés comme étrangers*

les athlètes qui répondent à l'un des critères ci-après et dont la licence devra porter la mention du pays étranger (code IAAF à 3 lettres) conformément à la décision du Comité Directeur du 25 mai 1995.

a) athlètes étrangers des catégories « Juniors et plus jeunes » titulaires d'une licence délivrée par la FFA mais ne remplissant pas les conditions du § 3.1 ci-dessus.

b) athlètes étrangers résidant en France et ayant obtenu une licence dans les conditions fixées par les Règlements Généraux.

c) les athlètes visés au § 3.1 ci-dessus et qui deviennent « Espoirs », sont considérés comme étrangers.

### 3.3 *Participation des étrangers aux compétitions individuelles*

3.3.1 Extrait des Règlements Généraux de la FFA : « Les licenciés Compétition de nationalité étrangère ne peuvent prétendre au titre, et aux médailles de champion des épreuves individuelles ».

3.3.2 Une médaille correspondant à leur classement leur sera toutefois remise s'ils sont parmi les 3 premiers de l'épreuve.

3.3.3 Toutefois l'accès aux finales pour les athlètes non sélectionnables en Équipe de France (y compris les étrangers) sera régi de la manière suivante :

dans les Championnats donnant lieu à une sélection à des épreuves internationales (Espoirs et Seniors), la participation des athlètes non sélectionnables en équipe de France, y compris les étrangers, sera limitée à **quatre au maximum** dans les finales A ou

B des courses dont le départ est donné en couloirs, ainsi que pour les 3 essais supplémentaires au saut en longueur, au triple saut et dans les 4 lancers.

De plus, à la demande exclusive du DTN, dans ces championnats :

- il pourra être organisé une finale « B », pour les courses de 100 m, 200 m, 400 m, 100 m haies, 110 m haies et 400 m haies, s'il y a plus de 2 athlètes non-sélectionnables en équipe de France qualifiés pour la finale ;
- un minimum de 8 athlètes sélectionnables devra être qualifié pour les finales de courses en ligne (1500 m et plus) ;
- un minimum de 4 athlètes sélectionnables devra être qualifié pour les finales de courses en couloirs;
- pour les concours de saut en longueur, de triple saut et pour les 4 lancers, les 8 meilleurs athlètes sélectionnables auront droit aux 3 essais supplémentaires.

### 3.4 *Records*

3.4.1 Principe de base : seuls peuvent détenir des records de France, les athlètes de nationalité française.

3.4.2 Relais : tous les relayeurs doivent être de nationalité française.

### 3.5 *Classements et Bilans*

3.5.1 Bilans : les bilans par catégorie d'âge et par spécialité concerneront les athlètes français et ceux considérés comme tels au titre du § 3.1. Ils comporteront en annexe, les athlètes licenciés dans un club français.

3.5.2 Classement : un athlète étranger peut marquer des points pour le club français dans lequel il est licencié.

## 4. PARTICIPATIONS DES ATHLETES "NOUVEAUX ARRIVANTS" ET "ÉTRANGERS" AUX COMPETITIONS PAR ÉQUIPES

Pour tout ce § 4, par décision du Comité Directeur du 25 juin 2005, les athlètes ressortissants d'un pays de l'Association Européenne de Libre Échange (AELE) arrivant dans un club français avec une lettre de sortie de leur fédération étrangère, ne seront pas considérés comme étrangers mais comme nouveaux arrivants, c'est-à-dire **mutés au regard des règlements sportifs** pendant 24 mois à partir de leur première licence à leur nouveau club. Les pays de l'AELE sont les états membres de l'Union Européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. Sont donc désignés ci-après par le terme « étranger » les ressortissants des autres pays.

Par décision du Comité Directeur du 25 juin 2005, le nombre maximum d'athlètes considérés comme mutés (y compris les « nouveaux arrivants » ressortissants d'un pays étranger membre de l'AELE) et

comme étrangers (au sens de l'alinéa 3.2) autorisés à participer aux compétitions par équipes, est fixé comme suit (la qualification pour le club doit être acquise au plus tard la veille de la compétition, aucune restriction de mutés pour les tours qualificatifs de septembre qui se déroulent pendant la période de mutation):

- Cross-country, toutes catégories = 1 par équipe
- Interclubs Seniors = 4 hommes et 4 femmes par équipe
- Interclubs « Jeunes » (H & F) = 2 par équipe
- Critériums des Lancers et des Sauts (H & F) = 1 par
- Championnats de Relais = 1 par relais(y compris la marche)
- Marathon (Hommes), Semi-Marathon (Hommes et Femmes), 10 km route (Hommes et Femmes), 100 km route (Hommes) = 1 par équipe
- Ékiden = 2 par équipe
- Coupe de France d'épreuves combinées = 1 par équipe

*Date de validation de chaque compétition concernée* : veille de la compétition (aucune restriction de mutés pour les tours qualificatifs de septembre qui se déroulent pendant la période de mutation)

#### **REGLE F. 112 DÉLÉGUÉS TECHNIQUES**

Dans les compétitions nationales, les Délégués Techniques sont les membres de la C.S.O. Nationale (respectivement de la C.N.M. ou de la C.N.C.H.S.) qui ont été désignés comme responsables de l'épreuve. Leurs attributions sont celles prévues à la règle de compétition 112 de l'I.A.A.F. après l'avoir aménagée (par exemple en remplaçant I.A.A.F. par F.F.A.).

#### **REGLE F. 115 OFFICIELS TECHNIQUES NATIONAUX**

Dans les compétitions nationales, ce sont les Officiels Techniques Nationaux (NTO) qui ont les attributions dévolues aux Officiels Techniques Internationaux (ITO) dans les compétitions internationales par la règle de compétition 115 de l'IAAF. Ils sont choisis dans le corps des Juges Arbitres Généraux.

#### **REGLE F. 141 CATÉGORIES D'ÂGES**

Les catégories d'âge pour la saison 2005-2006 figurent en page 1.

Depuis l'instauration de l'Athlétisme de niveau décidée à l'automne 1985, les différents championnats de la catégorie "Espoirs" peuvent regrouper les athlètes âgés de moins de 23 ans au lieu d'être spécifique à la catégorie "Espoirs".

Par athlète âgé de moins de 23 ans, il faut comprendre, pour la saison en cours, tous les athlètes nés de 1983 à 1989 inclus.

Cette disposition ne sera toutefois pas applicable cette année aux Championnats de France individuels et d'Épreuves Combinées Espoirs sur piste.

#### **REGLE F. 142 §2 ENGAGEMENTS**

Les juges arbitres doivent s'assurer que tous les athlètes étrangers sont régulièrement autorisés par leurs Fédérations nationales à prendre part à la réunion.

### **REGLE F. 142 §3**

Dans les épreuves par équipe exclusivement, un athlète qui aurait été autorisé à effectuer des essais dans un ordre différent de celui fixé au début de l'épreuve et qui, malgré cette autorisation, n'aurait pas pu tenter un essai différé, aura droit de tenter le ou les essais qui pourraient lui rester à cette hauteur.

### **REGLE F. 143 §1 TENUE DES ATHLÈTES**

Le port du maillot aux couleurs du club est obligatoire. Le port de la culotte aux couleurs du club est recommandé. Les athlètes ayant été sélectionnés pour les matches internationaux pourront, s'ils le désirent et après accord de leur club, porter la culotte avec liseré tricolore dans toutes les compétitions. Le port du maillot de l'Équipe de France est exclusivement réservé aux rencontres internationales.

### **REGLE F. 143 §7 DOSSARDS**

Lorsque les athlètes ne recevront qu'un dossard, il sera ainsi fixé :

- ⇒ dans le dos pour les courses jusqu'à 400 m inclus, aux concurrents du poids, du disque et du marteau et dans tous les relais ;
- ⇒ sur la poitrine pour les courses au-delà de 400 m, au saut en longueur, au triple saut et au lancement du javelot ;
- ⇒ au choix pour le saut en hauteur et le saut à la perche.

La dimension totale du dossard devrait être de 24 cm x 20 cm et la hauteur des chiffres sera au minimum de 6 cm.

Il est rappelé que les dossards doivent être portés sans être coupés ni repliés.

### **REGLE F. 146 RÉCLAMATIONS**

Dans les réunions où il n'existe pas de jury d'appel, toute réclamation doit être formulée auprès du Juge Arbitre Général de la réunion (dans les différents championnats, un jury d'appel peut être constitué par le Délégué Technique de la C.S.O.).

S'il s'agit du droit d'un athlète à participer aux épreuves et si le litige ne peut être tranché sur place, le Juge Arbitre l'autorisera à prendre part à la compétition "sous réserve".

Les réclamations relatives au déroulement de la compétition doivent être faites dans un délai maximum de 30 minutes après la proclamation du résultat de l'épreuve. Le Juge Arbitre Général doit essayer par tout moyen, de trancher le litige.

Dans tous les cas suivants :

- ⇒ athlètes admis à participer sous réserve ;
- ⇒ athlète non satisfait d'une décision du Juge Arbitre Général ;
- ⇒ absence de jury d'appel ;

la réclamation peut faire l'objet d'un appel qui doit être formulé dans les 48 heures par lettre recommandée adressée à la Ligue régionale organisatrice pour une

compétition de niveau interrégional ou inférieur, ou à la F.F.A. pour une réunion de niveau national.

La réclamation, qui doit être accompagnée du droit d'appel fixé à 100 €, sera traitée par la Commission Nationale concernée (C.S.O., C.N.M. ou C.N.C.H.S.) s'il n'y avait pas de jury d'appel. Après notification de la décision, la partie s'estimant lésée pourra faire appel de la décision de la Commission devant le Bureau Fédéral, dans les mêmes conditions que ci-dessus. De même, si la compétition comportait un jury d'appel, c'est directement devant le Bureau Fédéral qu'il faudra faire appel de la décision du jury d'appel (cf. art. 3.5.1 des Règlements Généraux).

#### **REGLE F. 147      COMPÉTITIONS MIXTES**

Pour toutes les compétitions se déroulant entièrement sur un stade, le juge-arbitre aura la possibilité d'autoriser les épreuves mixtes entre hommes et femmes jusqu'au niveau régional.

#### **REGLE F. 149      VALIDITÉ DES PERFORMANCES**

Pour qu'une réunion soit reconnue valable, il faut :

- a) qu'elle soit inscrite au calendrier de la Ligue dont dépend le club organisateur, ou qu'elle ait fait l'objet d'une autorisation écrite de la C.S.O. régionale compétente ou de la C.S.O. nationale ;
- b) qu'elle ait mis en présence un minimum de deux clubs et qu'elle ait comporté au moins trois épreuves (qui peuvent être la même discipline pour trois catégories d'âges différentes) avec un minimum de trois athlètes dans chaque épreuve, sauf pour les relais (cf. art. 3.4 des Règlements Généraux).
- c) s'il s'agit d'une réunion sur stade en plein air, qu'elle se déroule entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 octobre de l'année civile, à l'exception des compétitions hivernales de lancers longs.

#### **REGLE F. 161      BLOCS DE DÉPART**

Pour toutes les catégories d'âge de Minimes à Seniors, il y a obligation d'utiliser des blocs de départ dans toutes les courses jusqu'au 400 m inclusivement.

Pour les Benjamins et les Benjamines, les blocs de départ ne sont pas obligatoires mais le départ doit être pris en position accroupie avec 4 appuis au sol.

#### **REGLE F. 162 § 7**

Pour les Benjamins et les Minimes (H&F), un concurrent ne sera disqualifié que s'il est responsable de 2 faux-départs.

#### **REGLE F. 163      PISTES ET COULOIRS**

##### **§ 1    *Sens des Courses***

Que ce soit pour les épreuves individuelles, pour les compétitions interclubs ou pour les épreuves combinées, le sens des courses ne pourra être changé, en fonction des conditions atmosphériques, que si le tracé dans le sens inverse fait l'objet d'un document établi par un géomètre officiel, document qui devra être mis à la disposition du Juge Arbitre et transmis, le cas échéant, à la C.S.O. Nationale en cas de records et si l'horaire et les impératifs techniques le permettent (par exemple le chronométrage électrique entièrement automatique).

## § 8 *Vitesse du vent*

Pour les épreuves de 50m, la vitesse du vent sera mesurée pendant 5 secondes.

### **REGLE F. 166 § 2**

Lorsque le nombre d'engagés dans une épreuve, le nombre de tours successifs prévus et le nombre de couloirs disponibles le rendent nécessaire, il est possible :

- a) de qualifier le seul vainqueur de chaque série pour le tour suivant, les autres qualifications étant faites d'après les temps ;
- b) de prononcer des qualifications en considérant uniquement les temps.

Toutefois, il est recommandé de n'avoir recours à ces possibilités, surtout à la seconde, qu'en cas d'absolue nécessité ou lors des championnats de relais, la composition des équipes y participant effectivement étant souvent totalement différente de celle ayant réalisé les minima d'engagements.

### **REGLE F. 166 § 4 ÉLIMINATOIRES - CONCOURS DE QUALIFICATION**

⇒ Le placement des athlètes (ou des équipes) dans les couloirs ou sur la ligne de départ doit être, pour toutes les courses, déterminé par tirage au sort.

Pour les épreuves de 50 à 800 m inclus, ainsi qu'aux relais jusqu'à 4x400 m inclus, lorsqu'il y a plusieurs tours successifs :

⇒ le premier tour fait l'objet d'un tirage au sort intégral.

⇒ pour les tours suivants :

- a) sur une piste à 8 couloirs, on procède à deux tirages au sort :

⇒ l'un pour les 4 premiers athlètes ou équipes entre lesquels sont répartis les couloirs 3, 4, 5 et 6 ;

⇒ l'autre pour les 4 derniers athlètes ou équipes entre lesquels sont répartis les couloirs 1, 2, 7 et 8.

- b) sur une piste à 6 couloirs, on procède à deux tirages au sort :

⇒ l'un pour les 3 premiers athlètes ou équipes entre lesquels sont répartis les couloirs 2, 3 et 4 ;

⇒ l'autre pour les 3 derniers athlètes ou équipes entre lesquels sont répartis les couloirs 1, 5, et 6.



Pour toutes les autres épreuves, tirage au sort intégral

- En ce qui concerne les compétitions en salle, pour les courses de 200 m et 400 m, c'est la règle 214 §11 qui doit être appliquée ; plusieurs tirages au sort seront effectués :

- ⇒ un premier pour les 2 premiers athlètes ou équipes entre lesquels sont répartis les deux couloirs extérieurs (5 & 6 ou 4 & 5 ou 3 & 4) ;
- ⇒ un deuxième pour les 2 athlètes ou équipes suivants entre lesquels sont répartis les deux couloirs suivants (3 & 4 ou 2 & 3 ou 1 & 2) ;
- ⇒ un troisième, s'il y a plus de 4 couloirs, pour les autres athlètes ou équipes pour le(s) couloir(s) intérieur(s) (1 & 2 ou 1).

**REGLE F. 168 LES COURSES DE HAIES**

Catégorie	Distance	Nombre de Haies	Hauteur	Distance du départ à la première Haie	Distance entre les Haies	Distance de la dernière Haie à l'arrivée
<b>HOMMES</b>						
Benjamin s	50 m	5	0,65 minimum	11,50	7,50	8,50
Minimes	80 m	8	0,84	12	8	12
	100 m	10	0,84	13	8,5	10,50
	110 m	10	0,91	13,72	9,14	14,02
	200 m	10	0,76	21,46	18,28	14,02
Cadets	110 m	10	0,91	13,72	9,14	14,02
	320 m	8	0,84	35	35	40
Juniors	110 m <sup>(1)</sup> 400 m	10	1,06	13,72	9,14	14,02
Espoirs		10	0,91	45	35	40
Seniors						
Vétérans						
Catégorie	Distance	Nombre de Haies	Hauteur	Distance du départ à la première Haie	Distance entre les Haies	Distance de la dernière Haie à l'arrivée
<b>FEMMES</b>						
Benjamin s	50 m	5	0,65 minimum	11,50	7,50	8,50
Minimes	50 m	5	0,76	11,50	7,50	8,50
	80 m	8	0,76	12	8	12
	100 m	10	0,76	13	8,50	10,50
	200 m	10	0,76	21,46	18,28	14,02
Cadettes	100 m	10	0,76	13	8,50	10,50
	320 m	8	0,76	35	35	40
Juniors	100 m 400 m	10	0,84	13	8,50	10,50
Espoirs		10	0,76	45	35	40
Seniors						
Vétérans 1						

<sup>(1)</sup> Dans les compétitions vétérans 1, l'épreuve de 110 m haies se dispute avec des haies de 1,00 m.

**REGLE F. 169 LE STEEPLE CHASE**

Il existe une course de 1500 m pour la catégorie "Cadets" (H & F).

Ses caractéristiques sont les suivantes :

⇒ Nombre de tours : 3 plus la distance du départ au commencement du premier tour sans obstacle.

⇒ Nombre d'obstacles par tour : 4 haies + la rivière

⇒ Nombre d'obstacles par tour : 4 haies + la rivière

⇒ Nombre total d'obstacles : 12 haies + 3 rivières

les obstacles sont les mêmes que ceux du 3000 m steeple (H et F).

### **REGLE F. 180 § 5 LES CONCOURS**

Dans le cas d'une compétition par équipes (exemple : Championnat de France Interclubs) afin de mettre tous les clubs à égalité, possibilité d'accorder 6 essais à tous les concurrents, même s'ils sont plus de 8, ou de limiter à moins de 6 essais, même pour les 8 premiers.

### **REGLE F. 180 § 17**

La durée de 1 minute peut être réduite par le Juge Arbitre pour les compétitions par équipes et pour les compétitions individuelles à effectifs importants.

### **REGLE F. 186 LE TRIPLE SAUT**

*Planche d'appel*

**A.** Épreuves individuelles : la planche sera placée à 11 m pour les Cadets et à 9 m pour les Cadettes. Le jour des Championnats de France Cadets, la planche pourra être placée à 13 m pour les garçons et à 11 m pour les filles. Pour les Minimes (G. et F.), elle pourra être placée à 11 m, 9 m ou 7 m selon le type de réunion, à la discrétion du Juge-Arbitre de ladite réunion.

**B.** Championnats par équipes toutes catégories : se reporter aux règlements spécifiques des différents championnats.

S'il n'existe pas de deuxième planche, il en sera figuré une par une bande blanche de 20 cm de large faisant corps avec la piste d'élan, et au-delà de laquelle il sera possible de réaliser le dispositif décrit dans la règle 186.4 de l'IAAF. Le concours débutera avec la planche la plus proche de la fosse et se poursuivra avec l'autre. Dans chaque sous-concours, l'ordre fixé par le tirage au sort sera respecté.

### **REGLE F. 187 ENGINS OFFICIELS**

Pour toutes les compétitions internationales, l'I.A.A.F. et l'A.E.A. (Association Européenne d'Athlétisme) publient une liste des engins de lancers qui seront mis à disposition des athlètes.

Pour les compétitions nationales la F.F.A. mettra un grand nombre de ces engins à la disposition des athlètes ainsi que des engins fabriqués en France. Si l'un de ces matériels n'est pas fourni par les organisateurs ou si le nombre d'engins n'est pas suffisant, le Juge Arbitre concerné peut autoriser les athlètes à mettre des engins personnels dans un concours aux conditions suivantes :

⇒ ces engins doivent être vérifiés par le Juge Arbitre concerné au moins 30 minutes avant le début de la compétition afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux spécifications réglementaires ;

⇒ ils sont conservés par les officiels jusqu'au début de la compétition ;

⇒ un engin personnel, accepté par le Juge Arbitre concerné, peut être utilisé par tous les concurrents participant à l'épreuve et pendant toute la durée de celle-ci.

### **REGLE F. 188 POIDS -- F. 189 DISQUE -- F.191 MARTEAU -- F. 193 JAVELOT**

*Poids des engins* : il est ainsi fixé pour les différentes catégories d'âges :

CATEGORIES	Poids	Disque	Javelot	Marteau
<b>HOMMES</b>				
BENJAMINS	3 kg	1 kg	0 kg 500	3 kg <sup>(1)</sup>
MINIMES	4 kg	1 kg 250	0 kg 600	4 kg
CADETS	5 kg	1 kg 500	0 kg 700	5 kg
JUNIORS	6 kg	1 kg 750	0 kg 800	6 kg
SENIOR - ESP. – VET. 1	7 kg 260	2 kg	0 kg 800	7 kg 260
<b>FEMMES</b>				
BENJAMINES	2 kg	0 kg 600	0 kg 400	2 kg <sup>(1)</sup>
MINIMES	3 kg	0 kg 800	0 kg 500	3 kg <sup>(1)</sup>
CADETTES	3 kg	0 kg 800	0 kg 600	3 kg <sup>(1)</sup>
JUNIORS	4 kg	1 kg	0 kg 600	4 kg
SENIOR - ESP. – VET. 0	4 kg	1 kg	0 kg 600	4 kg

<sup>(1)</sup> la longueur totale de l'engin peut être réduite à 1 m

### **REGLE F. 216 A 222 LES ÉPREUVES EN SALLE**

1. LISTE DES ÉPREUVES OFFICIELLES (pour lesquelles un record de France est reconnu)

#### 1.1 Seniors Hommes

50m, 60m, 200m, 400m, 800m, 1000m, 1500m, Mile, 3000m, 5000m, 50m haies, 60m haies, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (7,260 kg), 5000m marche, heptathlon, 4x200m, 4x400m, 4x800m (équipes nationales pour les relais).

#### 1.2 Espoirs Hommes

50m, 60m, 200m, 400m, 800m, 1000m, 1500m, 3000m, 50m haies, 60m haies, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (7,260kg), 5000m marche, heptathlon.

### 1.3 Juniors Hommes

50m, 60m, 200m, 400m, 800m, 1500m, 50m haies, 60m haies, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (6kg et 7,260kg), 5000m marche, heptathlon.

### 1.4 Cadets

50m, 60m, 200m, 800m, 50m haies, 60m haies, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (5 kg), 5000m marche, heptathlon.

### 1.5 Seniors Femmes

50m, 60m, 200m, 400m, 800m, 1000m, 1500m, Mile, 3000m, 5000m, 50m haies, 60m haies, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (4kg), 3000m marche, pentathlon, 4x200m, 4x400m, 4x800m (équipes nationales pour les relais).

### 1.6 Espoirs Femmes

50m, 60m, 200m, 400m, 800m, 1000m, 1500m, 3000m, 50m haies, 60m haies, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (4kg), 3000m marche, pentathlon.

### 1.7 Juniors Femmes

50m, 60m, 200m, 400m, 800m, 1500m, 50m haies, 60m haies, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (4kg), 3000m marche, pentathlon.

### 1.8 Cadettes

50m, 60m, 200m, 800m, 50m haies, 60m haies, hauteur, perche, longueur, triple saut, poids (3kg), 3000m marche, pentathlon.

## 2. Caractéristiques techniques

### 2.1 Courses de haies

Course	Hauteur des haies (1)	Nbre de haies	Distances		
			Départ à la 1 <sup>ère</sup> haie	Entre les haies	Dernière haie à l'arrivée
<u>HOMMES</u>					
50 m	1,06 m	4	13,72 m	9,14 m	8,86 m
60 m	1,06 m	5	13,72 m	9,14 m	9,72 m
50 m MG	0,84 m	4	13 m	8,50 m	11,50 m
<u>FEMMES</u>					
50 m	0,84 m	4	13 m	8,50 m	11,50 m
60 m	0,84 m	5	13 m	8,50 m	13 m
50 m MF	0,76 m	4	12 m	8m	14 m

- (1) Pour les Cadets : 0.91 m et pour les Cadettes : 0.76 m  
 Pour les Vétérans masculins : 1.00 m  
 Pour les Benjamins G et F : mêmes 50 m qu'en plein air

### 2.2 Épreuves combinées

Les épreuves officielles sont :

- Heptathlon qui se dispute sur 2 jours pour les Hommes
- Pentathlon (en un jour) pour les Femmes

L'ordre de déroulement des épreuves est le suivant :

- heptathlon 1<sup>ère</sup> journée : 60 m - longueur - poids - hauteur
- heptathlon 2<sup>e</sup> journée : 60 haies - perche - 1000
- pentathlon féminin : 60 haies - hauteur - poids - longueur - 800

Pour la cotation, utiliser la table internationale spécifique.

Pour les compétitions de la catégorie Juniors (H & F), il est autorisé :

- pour les Masculins, que l'ordre de déroulement du saut en hauteur (1<sup>er</sup> jour) et du saut à la perche (2<sup>e</sup> jour) soit interverti ;
- pour les Féminines, que l'ordre de déroulement du saut en hauteur et du saut en longueur soit interverti.

Pour les compétitions des catégories Cadets et Cadettes, il est autorisé que l'ordre des concours soit ajusté en fonction des installations et de l'horaire général du Championnat des autres épreuves individuelles.

Au cas où un record serait amélioré ou égalé dans ces conditions, il serait homologable si toutes les autres conditions réglementaires ont été remplies.

## **REGLE F. 240    LE MARATHON ET LE SEMI-MARATHON (LES COURSES SUR ROUTE)**

L'organisation d'une course sur route doit respecter les règles suivantes.

1. *Il est vivement recommandé que le parcours revête la forme :*

- ⇒ soit d'une ville à ville ;
- ⇒ soit d'un aller-retour ;
- ⇒ soit d'une boucle unique ;
- ⇒ soit d'une combinaison de boucles différentes.

Les parcours comportant plusieurs fois la même boucle restent admis à concurrence d'un maximum de trois fois cette boucle.

2. *Le profil de l'épreuve doit :*

- ⇒ éviter toute dénivellation à fort pourcentage ;
- ⇒ ne pas multiplier les dénivellations ;
- ⇒ ne pas comporter de dénivellation importante après le 30<sup>e</sup> km.

3. Il convient de rechercher un sol aussi homogène que possible en évitant pavés et chemins de terre et d'avoir la plus grande partie possible du parcours à l'abri du soleil.

4. *Mesurage :* Pour le championnat de France et les épreuves qualificatives à celui-ci, il doit être obligatoirement fourni un certificat établi par le CTM (Comité Technique de Mesurage)

5. Pour les épreuves d'une distance inférieure à 10 km, il doit y avoir des postes d'épongement et de rafraîchissement, ils seront placés à intervalles réguliers d'environ 2 à 3 km, selon les conditions atmosphériques.

Pour les épreuves d'une distance supérieure à 10 km, des postes de ravitaillement doivent être mis à la disposition des coureurs au 5<sup>e</sup> km et ensuite tous les 5 km environ. En outre, des postes d'épongement et des points d'eau seront placés à mi-chemin entre les postes de ravitaillement, ou plus fréquemment, selon les conditions atmosphériques. Pour toutes les épreuves, quelle que soit la distance, de l'eau et des rafraîchissements doivent être disponibles au départ et à l'arrivée.

## **REGLE F. 261 ET 262    LES RECORDS DE FRANCE**

Se reporter aux annexes n° 1 et n° 2 de la réglementation des records.

## REGLES GENERALES DE LA FFA

### REGLE F. 301 CONDITIONS D'ORGANISATION D'UNE RÉUNION D'ATHLÉTISME

1. Pour qu'une réunion soit reconnue valable, il faut qu'elle soit inscrite au calendrier de la Ligue dont dépend le club organisateur ou qu'elle ait fait l'objet d'une autorisation de la C.S.O. régionale ou nationale.
2. Tout organisateur de réunion d'athlétisme (Ligue, Comité et Club) doit transmettre directement son fichier informatique sur le SII-FFA PERFORMANCES et adresser un exemplaire « papier » des résultats de la compétition au Service des Classements de la FFA.

Seuls les résultats ayant fait l'objet d'un traitement sur LOGICA 2000 (ou assimilé) et ayant subi les variations obligatoires sur le SII-FFA PERFORMANCES seront pris en compte.

3. Il est rappelé à toutes les Ligues, à tous les Comités départementaux et Clubs que la correspondance :
  - a) avec le Commissariat au Sport Militaire doit se faire uniquement par l'intermédiaire de la Ligue concernée, puis de la F.F.A., faute de quoi leurs demandes ne seraient pas prises en considération ;
  - b) avec les Clubs étrangers ou les Fédérations étrangères, doit passer par l'intermédiaire de la Ligue régionale ;
  - c) avec la F.F.A., ne peut se faire que par l'intermédiaire de la Ligue concernée (cf. Règlements Généraux de la FFA).

### REGLE F. 302 CONDITIONS GÉNÉRALES DE COMPÉTITION

1. Pour prendre part à une compétition, tout athlète doit signaler sa présence à la chambre d'appel de la réunion et répondre présent à l'appel de son nom avant la constitution des séries pour les courses ou l'établissement de l'ordre de passage dans les concours.
2. Les règlements concernant les concours et les départs doivent être absolument respectés tant par les athlètes que par les officiels ; en particulier, les pratiques, trop souvent constatées, de l'octroi d'essais supplémentaires dans les concours ou de la faculté donnée aux concurrents de faire plus qu'un faux départ, doivent être formellement proscrites ainsi que les participations hors-concours.

### REGLE F. 303 GAMME DES COMPÉTITIONS

#### ÉPREUVES INDIVIDUELLES HOMMES

*Seniors et Espoirs* : 100 - 200 - 400 - 800 - 1 000 - 1 500 - Mile - 2 000 - 3 000 - 5 000 - 10 000 - 10 km - 15 km - 20 000 - 20 km - 1 heure - 30 000 - Semi-Marathon - Marathon - 100km- 24 heures - 110 Haies - 400 Haies - 3 000 Steeple - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot -



Décathlon - Marche : 5000 - 1 heure - 10 000 - 20 000 - 20 km - 50 000 - 50 km - 100 km - Grand fond.

*Juniors* : 100 - 200 - 400 - 800 - 1 000 - 1 500 - 3 000 - 5 000 - 10 000 - 10 km - 15 km - 20 000 - 20 km - 1 heure - Semi-Marathon - 110 Haies - 400 Haies - 3 000 Steeple - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot - Décathlon - Marche : 5000 - 10 000 - 10 km - 20 000 - 20 km - 1 heure.

*Cadets* : 100 - 200 - 300 - 800 - 1 000 - 1 500 - 3 000 - 45 mn. - 110 Haies - 320 Haies - 1 500 Steeple - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot - Décathlon - Marche : 3000 - 5 000 - 45 mn.

*Minimes et Benjamins* : Voir page 103.

### **ÉPREUVES INDIVIDUELLES FEMMES**

*Seniors et Espoirs* : 100 - 200 - 400 - 800 - 1 000 - 1 500 - Mile - 2 000 - 3 000 - 5 000 - 10 000 - 10 km - 15 km - 20 000 - 20 km - 1 heure - 30 000 - Semi-Marathon - Marathon - 100 Haies - 400 Haies - 3000 Steeple - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau (4 kg) - Javelot - Heptathlon - Marche : 3 000 - 5 000 - 10 000 - 10 km - 20 000 - 20 km.

*Juniors* : 100 - 200 - 400 - 800 - 1 000 - 1 500 - 3 000 - 5 000 - 10 000 - 10 km - 15 km - 20 000 - 20 km - 1 heure - Semi-Marathon - 100 Haies - 400 Haies - 2000 et 3000 Steeple - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau (4 kg) - Javelot - Heptathlon - Marche : 3 000 - 5 000 - 10 000 - 10 km - 20 000 - 20 km.

*Cadettes* : 100 - 200 - 300 - 800 - 1 000 - 1 500 - 3 000 - 30 mn. - 100 Haies - 320 Haies - 1500 Steeple - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau (3) - Javelot - Heptathlon - Marche : 2 000 - 3 000 - 5 000 - 30 mn.

*Minimes et Benjamines*: Voir page 103.

### **RELAIS HOMMES**

*Seniors* : 4x100 - 4x200 - 4x400 - 4x800 - 4x1500

*Espoirs* : 4x100

*Juniors* : 4x100 - 4x400

*Cadets* : 4x100 - 4x1000

*Minimes et Benjamins* : Voir page 103.

### **RELAIS FEMMES**

*Seniors* : 4x100 - 4x200 - 4x400 - 4x800 - 4x1500

*Espoirs* : 4x100

*Juniors* : 4x100 - 4x400

*Cadettes* : 4x100 - 4x1000

*Minimes et Benjamines*: Voir page 103

**1. CHAMPIONNATS**

Les athlètes doivent obligatoirement participer aux Championnats départementaux, régionaux et nationaux dans leur catégorie d'âge.

⇒ Toutefois en ce qui concerne les relais, un ou plusieurs Cadets peuvent être incorporés dans les équipes Seniors, Espoirs ou Juniors (G. & F.) sauf au 4x400 m.

⇒ Au cours de la même journée, un athlète ne peut participer à des épreuves de catégorie d'âge différentes, exception faite des relais.

⇒ Le surclassement dans une catégorie d'âge supérieure n'est possible que dans les conditions prévues aux Règlements Généraux de la F.F.A.

**2. ÉPREUVES AUTORISÉES**

*Juniors Hommes (pour participation avec des Seniors ou des Espoirs) :* toutes les épreuves sauf le 10 000 et les distances supérieures sur piste.

*Cadets (pour participation avec des Juniors - Espoirs - Seniors) :* 100 - 200 - 800 - 1000 - 1500 - 3000 - 110 Haies - Relais 4x100 - 4x200 - 4x800 - 4x1500 - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot.

*Minimes masculins (pour participation avec des Cadets) :* 100 - Relais 4x100 - 110 Haies - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot.

*Benjamins et Poussins :* aucune participation possible avec une autre catégorie.

*Juniors Femmes (pour participation avec des Seniors ou des Espoirs) :* toutes les épreuves sauf le 10.000.

*Cadettes (pour participation avec des Juniors - Espoirs - Seniors) :* 100 - 200 - 800 - 1000 - 1500 - 3000 - 100 Haies - Relais 4x100 - 4x200 - 4x800 - 4x1500 - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot.

*Minimes filles (pour participation avec des Cadettes) :* 100 - Relais 4x100 - Hauteur 100 Haies - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot.

*Benjamines et Poussines :* aucune participation possible avec une autre catégorie.

# TABLE DES MATIÈRES

## **1ère PARTIE - REGLEMENT DES ÉPREUVES NATIONALES CALENDRIER**

AVANT PROPOS	3
<b><u>GÉNÉRALITÉS</u></b>	
⇒ ENGAGEMENTS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE	5
⇒ MINIMA D'ENGAGEMENT	12
⇒ MONTEES DE BARRES	20
• CALENDRIER 2004-2005	22
<b><u>CHAMPIONNATS INDIVIDUELS SUR PISTE</u></b>	
⇒ SAISON EN SALLE	27
⇒ CRITERIUM NATIONAL DES LANCERS LONGS	32
⇒ CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 10 000 M	33
⇒ CHAMPIONNATS NATIONAUX ET DE FRANCE JEUNES D'ÉP.COMBINEES	34
⇒ CHAMPIONNATS NATIONAUX	37
⇒ CHAMPIONNATS DE FRANCE CADETS, JUNIORS, ESPOIRS	40
⇒ CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉLITE (Y COMPRIS ÉPREUVES COMBINEES)	43
<b><u>CHAMPIONNATS PAR ÉQUIPES</u></b>	
⇒ CHALLENGE D'AUTOMNE	46
⇒ CHAMPIONNATS NATIONAUX INTERCLUBS JEUNES ET PROMOTION	49
⇒ CHAMPIONNATS NATIONAUX INTERCLUBS	56
⇒ CHAMPIONNATS NATIONAUX DE RELAIS	67
⇒ CRITERIUM DE SPECIALITES	69
⇒ CHAMPIONNAT NATIONAUX DE RELAIS DE MARCHE	73
⇒ COUPE DE FRANCE DES ÉPREUVES COMBINEES	74
<b><u>ÉPREUVES HORS STADE</u></b>	
⇒ CHAMPIONNATS NATIONAUX DES 24 HEURES	77
⇒ SAISON DE CROSS-COUNTRY	78
⇒ CHAMPIONNATS NATIONAUX DES 100KM	92
⇒ CHAMPIONNATS NATIONAUX D'ÉKIDEN	93
⇒ CHAMPIONNATS DE FRANCE DE SEMI MARATHON	95
⇒ CHAMPIONNATS DE FRANCE DE MARATHON	97
⇒ CHAMPIONNATS NATIONAUX DE COURSES EN MONTAGNE	99
⇒ CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 10KM	100

⇒ <u>AUTRES ÉPREUVES</u>	
⇒ ÉPREUVES OFFICIELLES MINIMES, BENJAMINS ET POUSSINS	103
⇒ CHAMPIONNATS NATIONAUX SPORT EN ENTREPRISE	119
⇒ COMPETITIONS VETERANS	121
⇒ ÉPREUVES NATIONALES DE MARCHE	128

## DIVERS

⇒ INDEX DES DEPARTEMENTS	132
⇒ BAREMES DE CLASSEMENTS	134
⇒ RECORDS DE FRANCE HOMOLOGUES	143
⇒ CIRCULAIRE FINANCIERE	148

## ***2EME PARTIE- REGLEMENTS NATIONAUX DE COMPETITION***

<u>AVANT PROPOS</u>	151
⇒ REGLEMENTS FRANÇAIS (F.F.A.)	152
⇒ REGLES GENERALES DE LA FFA	166